



Plan de prévention du bruit
dans l'environnement (PPBE)
de la Métropole du Grand Paris
2019-2023

<https://www.metropolegrandparis.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1	3
<i>Introduction</i>	
<i>Contexte</i>	
PARTIE 2	13
<i>Diagnostic technique des secteurs à enjeux</i>	
PARTIE 3	41
<i>Inventaire des actions réalisées et programmées</i>	
PARTIE 4	48
<i>Sélection des secteurs à traiter</i>	
PARTIE 5	80
<i>Plan d'action de la Métropole du Grand Paris</i>	
PARTIE 6	90
<i>PPBE « grandes infrastructures » communales</i>	
ANNEXES	93

PARTIE 1

Introduction

Enjeu environnemental de première importance pour la qualité de vie et l'attractivité de la Métropole, le bruit est également un véritable enjeu de santé publique, de mieux en mieux documenté au travers d'études scientifiques robustes qui permettent de quantifier les impacts sanitaires causés par le bruit : effets sur le système auditif et effets extra-auditifs comme les troubles du sommeil, la gêne ou encore les troubles cardio-vasculaires et la baisse des capacités d'apprentissage.

Parmi les sources de bruit environnemental, les transports représentent l'enjeu principal sur le territoire métropolitain densément peuplé et dans le même temps traversé par des infrastructures de transport terrestre parmi les plus fréquentées, et où sont implantées trois plateformes aéroportuaires majeures.

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole du Grand Paris exerce pour les 131 communes qui la composent la compétence « lutte contre les nuisances sonores ». A ce titre, elle entend s'appuyer sur les outils réglementaires prévus pour mettre en place, avec l'ensemble des acteurs territoriaux, une politique concertée à même de répondre à cet enjeu majeur. La réalisation des cartes stratégiques de bruit, adoptées en Conseil métropolitain le 28 juin 2018, et du diagnostic acoustique métropolitain produit par Bruitparif, a servi de base pour l'élaboration de ce premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain, outil opérationnel de lutte contre les nuisances sonores et document stratégique pour la gestion de l'environnement sonore, qui s'articulera avec les autres documents d'orientation relatifs aux politiques urbaines, en premier lieu celles relatives aux déplacements, à l'urbanisme, à l'habitat et à l'énergie.

Pour répondre aux attentes réglementaires quant à son contenu, le PPBE métropolitain s'articulera autour de trois grands axes :

- un diagnostic des secteurs à enjeux du territoire métropolitain : zones à l'intérieur desquelles les populations sont les plus fortement impactées par le bruit, et zones calmes à préserver ;
- un recueil des actions réalisées et programmées par l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures sur la période de validité du PPBE métropolitain (2019-2023) ;
- les actions qui seront portées par la Métropole du Grand Paris.

Contexte

1) Contexte réglementaire

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement met en place une approche commune à tous les États-membres pour éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles liés à l'exposition au bruit dans l'environnement. Transposée en droit français dans les articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11 du code de l'environnement, elle prévoit la réalisation et la mise à jour, tous les cinq ans, pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour les grandes infrastructures de transport, d'une cartographie stratégique du bruit (CSB) sur leur territoire, puis l'élaboration d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

En Île-de-France, quatorze agglomérations représentant en tout 436 communes et 10,1 millions d'habitants sont ainsi concernées, dans le cadre de la troisième échéance de la directive européenne : la Métropole du Grand Paris (131 communes, plus de sept millions d'habitants) ainsi que 13 communautés d'agglomération ou communautés urbaines (voir carte ci-dessous).

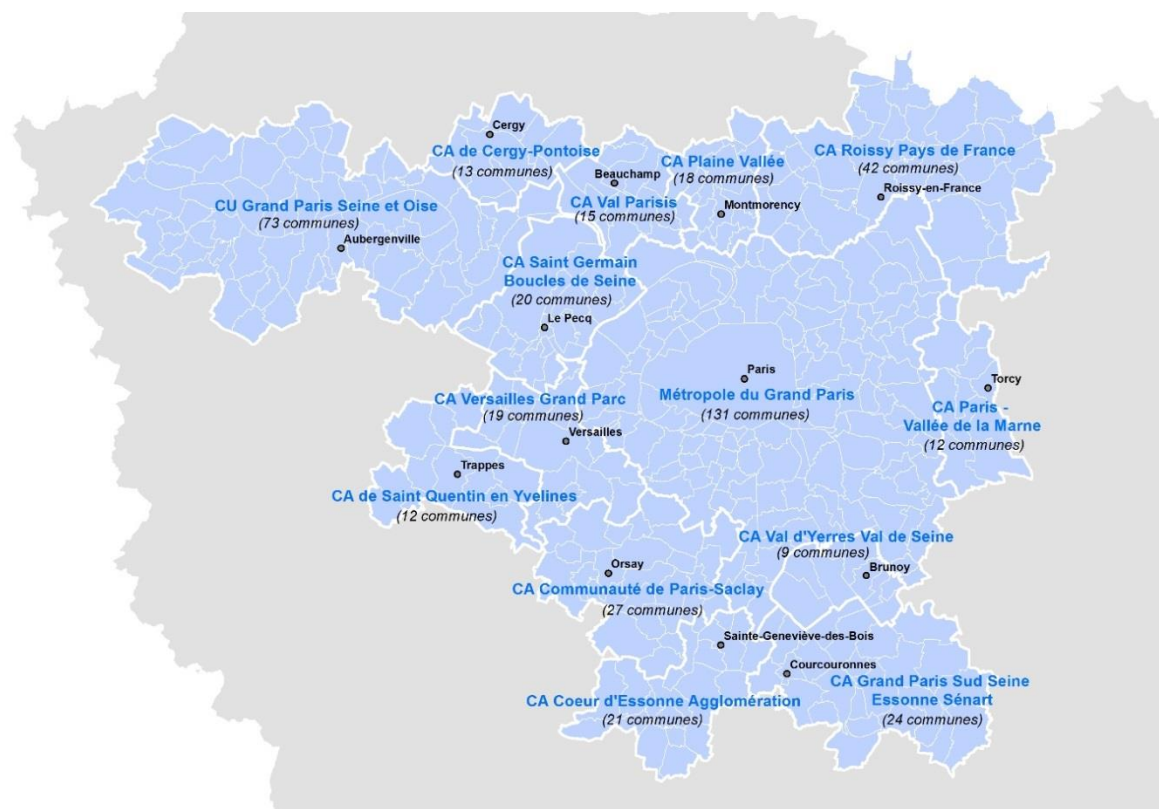


Figure 1 : les 14 collectivités franciliennes désignées comme autorités compétentes pour la troisième échéance de la directive européenne 2002/49/CE (arrêté du 14 avril 2017)

Les sources de bruit concernées sont :

- Les infrastructures de transport routier, de compétence nationale, départementale, communautaire et communale ;
- Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires ;
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement et soumises à autorisation (ICPE A).

La prise en compte d'autres sources de bruit, comme par exemple les bruits liés aux activités humaines, n'est pas exigée par la Directive européenne mais est néanmoins possible dans le cadre de l'élaboration du PPBE.

Le contenu d'un PPBE doit comprendre à minima les éléments suivants (décret N° 2006-361 du 24 mars 2006) :

- une synthèse des résultats de la cartographie faisant apparaître le nombre de personnes et d'établissements sensibles exposés à un niveau de bruit excessif et la description des infrastructures concernées,
- l'identification et la localisation des zones calmes du territoire, et les mesures permettant de les préserver,
- les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires,
- les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement, arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires d'infrastructures,
- les financements et échéances associés à ces mesures, s'ils sont disponibles,
- les motifs et, le cas échéant, l'analyse des coûts et avantages des mesures retenues,
- l'estimation de la diminution du nombre de personnes exposées permise par la mise en œuvre des mesures prévues,
- un résumé non technique du plan.

Précision au sujet du bruit industriel

Pour l'application de la troisième échéance de la directive 2002/49/CE, les cartes de bruit industriel (qui concernent les ICPE A) n'ont pas été réalisées ; le bruit industriel ne constituant pas, sauf exceptions liées à un contexte local particulier, un enjeu prioritaire en Île-de-France, et eu égard au retard constaté dans la mise en œuvre des deux premières échéances de la directive européenne, retard qui place la France sous la menace de sanctions financières, il a été décidé que la mise à jour des cartes de bruit des transports terrestres et aériens serait prioritaire. A minima, les autorités compétentes ont pu adjoindre aux cartes et statistiques de bruit des transports, la liste des ICPE A de leur territoire potentiellement bruyantes, à partir de la liste des ICPE A fournie par la DRIEE Ile-de-France (<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr> → Base des Installations Classées et d'une table de correspondance proposée par Bruitparif (potentialité de bruyance en fonction des activités).

Pour la Métropole du Grand Paris, la liste des établissements potentiellement bruyants pour chaque Établissement Public Territorial a été fournie dans le document intitulé « Documents cartographiques ».

Dans le cadre de l'élaboration de ce PPBE, les collectivités ont eu la possibilité d'inclure dans leurs contributions des enjeux locaux particuliers en lien avec le bruit industriel. De même, ces questions ont pu être abordées lors du séminaire de travail du 2 octobre. Le bilan est que dans le contexte francilien il s'agit bien d'un enjeu que l'on peut considérer comme mineur par rapport au bruit des transports.

2) Contexte métropolitain

Issue des lois dites « MPTAM » (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, la Métropole du Grand Paris a été créée le 1er janvier 2016. Intercommunalité regroupant la Ville de Paris et 130 communes (123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise) réparties en 11 établissements publics territoriaux, elle s'étend sur 814 km² et abrite près de 7,2 millions d'habitants. Elle constitue donc le cœur dense de l'agglomération francilienne.



Figure 2 : les 131 communes et les territoires constituant la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie et, depuis le 1er janvier 2018, la compétence opérationnelle en matière de lutte contre les nuisances sonores.

L'arrêté du 14 avril 2017 l'a désignée comme autorité compétente pour la réalisation des cartes de bruit et du PPBE. Il est à noter qu'elle n'est pas gestionnaire des infrastructures de transport routières de son territoire, celles-ci étant de compétence nationale, départementale ou communale.

3) Méthode d'élaboration du PPBE

Organisation au sein du territoire

La Métropole du Grand Paris a élaboré ce projet de PPBE en interne, avec l'accompagnement de Bruitparif. Pour ce faire, une équipe projet de taille réduite a été constituée mi-2018 et a mis en place une démarche de co-construction avec en fil conducteur la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire, notamment les communes, EPT et gestionnaires d'infrastructures.

Identification des acteurs

Les communes et établissements publics territoriaux interviennent :

- en tant que gestionnaire de voirie, ainsi qu'autorité en charge de bâtiments sensibles comme les écoles maternelles et primaires ou les crèches,
- en tant qu'autorité compétente pour la gestion du bruit dans l'environnement avant la prise de compétence par la Métropole du Grand Paris (communes ou EPCI constitués avant la création de la Métropole du Grand Paris) ; à ce titre, certaines d'entre elles ont réalisé un PPBE sur leur territoire dans le cadre des deux premières échéances de la directive européenne,
- et de manière générale, en tant que détenteurs de la connaissance des problématiques de leur territoire et des actions programmées.

Les Conseils départementaux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise sont gestionnaires de la voirie départementale, et également, parmi les établissements sensibles, des collèges ainsi que de certaines crèches. À ce titre, ils étaient en charge de la réalisation des PPBE relatifs à leurs propres infrastructures dans le cadre des deux premières échéances de la directive européenne, et doivent également remplir cette obligation dans le cadre de la 3ème échéance. Ce calendrier commun a vocation à permettre de travailler de concert, de partager les informations et ainsi de produire des documents cohérents entre eux.

La Région Ile-de-France n'est pas concernée par les obligations réglementaires découlant de la directive 2002/49/CE, mais partenaire en tant que gestionnaire des lycées et a été sollicitée dans cette optique pour mettre à jour les données d'entrée disponibles.

Les services de l'État impliqués, centraux ou déconcentrés, sont :

- la mission « bruit et agents physiques » de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) au ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), en charge du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de la directive bruit sur le territoire national,
- la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) pilote et coordonne la mise en œuvre de la directive bruit tant pour les grandes infrastructures que pour les collectivités, Elle est également gestionnaire de la base de données des installations industrielles qui a été consultée pour les éléments relatifs au bruit des ICPE A.
- les services déconcentrés de l'État (unité territoriale de Paris, unités départementales des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, directions départementales de territoires de l'Essonne et du Val d'Oise) sont en charge, pour le compte du Préfet, de la réalisation des cartes stratégiques de bruit des grandes infrastructures terrestres et des PPBE correspondants. Ils ont d'ores et déjà rempli en partie ces obligations dans le cadre des deux premières échéances de la directive et, comme les conseils départementaux, ont à réexaminer et mettre à jour ces documents selon le même calendrier que le Métropole du Grand Paris,
- la DGAC (Direction Générale de l'Aviation civile) élabore les PPBE des trois grands aéroports situés en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain (Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Paris-Charles de Gaulle)
- la DiRIF (Direction des Routes d'Ile-de-France) est en charge des actions d'entretien et de modernisation du réseau routier national non concédé et, à ce titre, de la mise en œuvre d'actions de résorption des points noirs de bruit générés par ces infrastructures.

Les gestionnaires, exploitants et concessionnaires d'infrastructures de transport :

- SNCF réseau est gestionnaire et exploitant d'une partie du réseau ferroviaire sur le territoire métropolitain. Il est producteur des données d'entrée nécessaires à la réalisation des cartes de bruit ferroviaire arrêtées par les services de l'État. SNCF réseau a été sollicité pour fournir les éléments nécessaires pour le PPBE métropolitain, notamment pour le recueil des actions réalisées et programmées sur son réseau.
- La RATP (Régie autonome des transports parisiens) est exploitant de l'ensemble des lignes du métro parisien et d'une partie du réseau express régional (sur les lignes A et B) et des lignes de bus et de tramway d'Ile-de-France. A ce titre, elle est productrice des cartes stratégiques de bruit de son réseau ferré de surface. Comme SNCF Réseau, elle a été sollicitée pour contribuer au PPBE métropolitain.
- Groupe ADP (anciennement Aéroports de Paris) est exploitant des trois plateformes aéroportuaires franciliennes, et a produit les cartes stratégiques de bruit pour ces trois aéroports.

- Les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA), bien que gestionnaires d'un très faible kilométrage d'autoroutes sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, ont également été associées à ce travail. Il s'agit de COFIROUTE (département de l'Essonne) et de la SANEF (département de Seine-St-Denis).

Outils et documents à disposition

Le diagnostic des secteurs à enjeux du territoire métropolitain a reposé principalement sur les différents travaux réalisés par Bruitparif : cartographie stratégique du bruit et diagnostic acoustique métropolitain, ce dernier ayant été remis à jour début 2019 à la lumière des nouvelles recommandations émises par l'organisation mondiale de la sante (OMS). Par ailleurs, la contribution des communes et territoires en termes de remontée de leurs propres secteurs critiques a été prise en compte.

Les actions réalisées et programmées par l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures sur la période de validité du PPBE (2019-2024) figurent dans les PPBE relatifs aux grandes infrastructures de transport, qui sont élaborés de manière simultanée par les autorités compétentes. Il s'agit :

- des PPBE des infrastructures routières de compétence nationale (réseau autoroutier et routier national), par les services déconcentrés de l'État des départements concernés (UD 92, UD 93, UD 94, DDT 91, DDT 95)
- des PPBE des infrastructures routières départementales : conseils départementaux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-St-Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise
- des PPBE des infrastructures ferroviaires : services déconcentrés de l'État des départements concernés (UT 75, UD 92, UD 93, UD 94, DDT 91, DDT 95)
- des PPBE des infrastructures aéroportuaires, pour les aéroports de Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Paris-Charles de Gaulle : Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Dans les faits, ces documents n'ont pas toujours pu être disponibles et le recueil des actions des gestionnaires a pu selon les cas être fait en sollicitant une contribution de leur part ou reposer sur le contenu des PPBE réalisés pour les deux premières échéances. De la même manière, les PPBE réalisés par les collectivités, communes et EPCI, désignées autorités compétentes, pour les deux premières échéances et faisant désormais partie de la Métropole du Grand Paris, ont également constitué une source importante d'informations.

Les actions qui seront portées par la Métropole du Grand Paris : le temps fort de l'élaboration du plan d'actions de la Métropole a été constitué par le séminaire de travail du 2 octobre 2018, au cours duquel tous les acteurs conviés ont été amenés à exprimer leurs attentes et émettre des propositions au cours d'ateliers thématiques.

Au total, l'articulation des différentes contributions ayant permis l'élaboration du PPBE métropolitain est synthétisée dans le schéma ci-dessous :

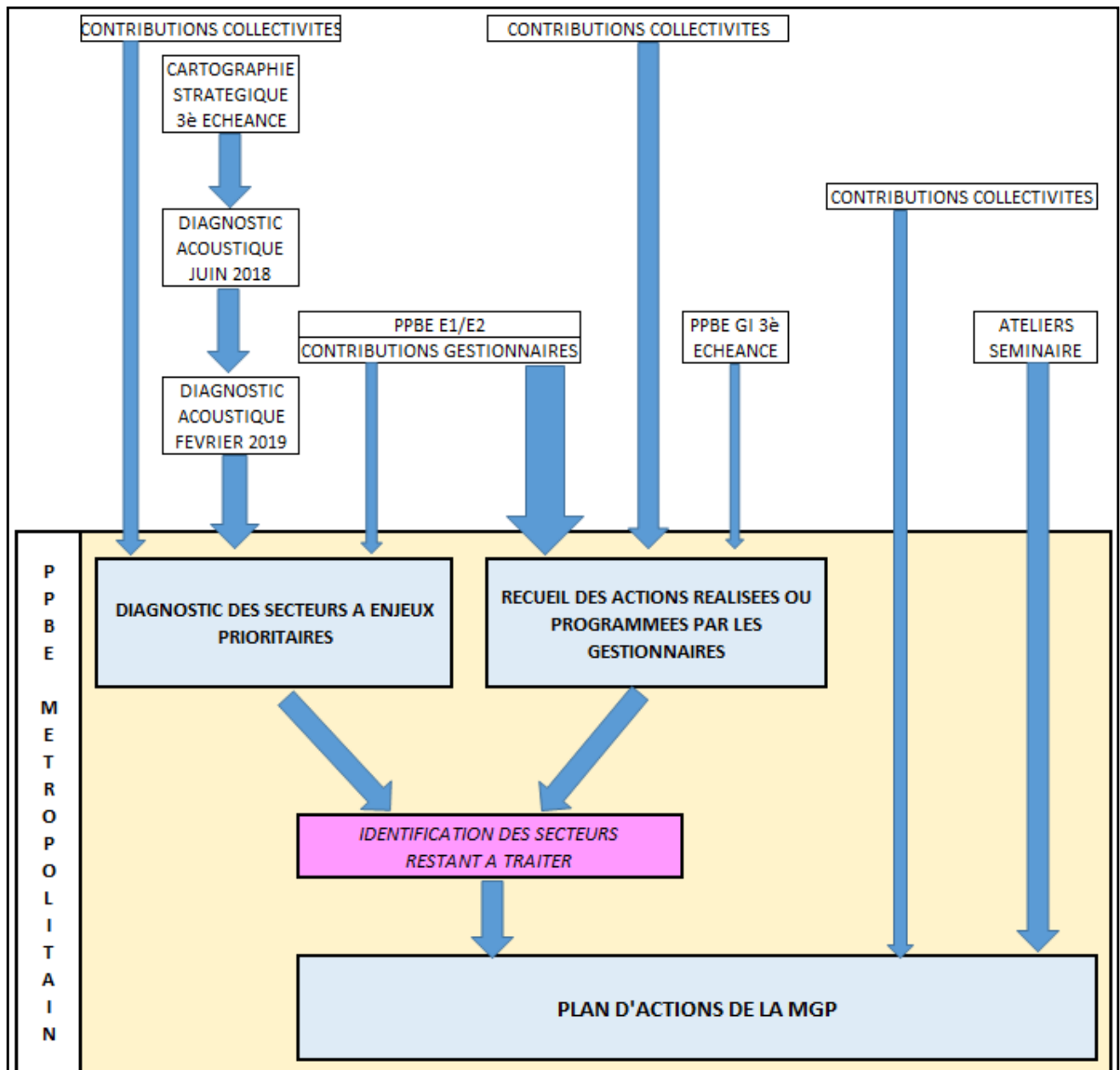


Figure 3 : articulation des différentes contributions au PPBE métropolitain

4) Calendrier de travail

Avec le double objectif de fournir un document de qualité dans des délais compatibles avec les échéances européennes, voici les détails du calendrier d'élaboration et d'approbation du PPBE métropolitain :

- septembre 2018 : présentation de la démarche et consultation des communes et établissements publics territoriaux ; réunions thématiques avec les gestionnaires d'infrastructures,
- octobre 2018 : séminaire bruit permettant la contribution de l'ensemble des parties prenantes sous forme d'ateliers de travail thématiques, pour faire émerger les grands enjeux métropolitains et les pistes d'actions proposées,
- début 2019 : rédaction d'un projet de PPBE intégrant l'ensemble des contributions,
- avril-mai 2019 : présentation du projet de PPBE aux collectivités et gestionnaires et recueil des avis,
- juin 2019 : arrêt du projet de PPBE enrichis des retours reçus,
- juillet-août-septembre 2019 : consultation des acteurs,
- octobre-novembre 2019 : consultation réglementaire publique,
- décembre 2019 : approbation du PPBE définitif, incluant la synthèse des observations reçues lors de la consultation publique.

PARTIE 2

Diagnostic technique des secteurs à enjeux

Les cartes stratégiques de bruit sont les outils de diagnostic prévus par la Directive européenne 2002/49/CE permettant de disposer d'une estimation des secteurs et des populations les plus exposées. L'élaboration des Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement s'appuie en premier lieu sur ce diagnostic.

Les cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris ont été réalisées par Bruitparif et adoptées à l'unanimité en Conseil métropolitain le 28 juin 2018, après consultation de l'ensemble des 131 communes.

Dans le cadre de sa prise de compétence opérationnelle en la matière, au 1er janvier 2018, la Métropole du Grand Paris a souhaité s'appuyer sur l'expertise technique de Bruitparif pour réaliser un diagnostic acoustique fin, basé l'exploitation des résultats de la cartographie stratégique, pour approfondir la connaissance des enjeux territoriaux, notamment sanitaires, sur son territoire. Ce diagnostic acoustique constitue l'outil de base pour identifier des secteurs les plus impactés.

Cette première étape réalisée, les contributions des autres acteurs sollicités, collectivités et gestionnaires, et le croisement avec les secteurs identifiés dans les PPBE disponibles, ont permis de compléter et d'arrêter une sélection des aires géographiques prioritaires de la métropole. L'étape suivante a consisté en un recueil des actions de réduction du bruit qui auront, ou non, déjà été réalisées ou programmées à l'intérieur de ces zones.

1) Synthèse des résultats de la cartographie du bruit et statistiques d'exposition de la population et des établissements sensibles

La cartographie stratégique du bruit de la Métropole du Grand Paris a été présentée à l'occasion du salon des maires d'Île-de-France le 30 mars 2017, et les cartes finalisées ont été adoptées à l'unanimité en Conseil métropolitain le 28 juin 2018 après consultation de l'ensemble des 131 communes.

Le rapport de présentation complet des cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris est annexé au présent document (annexe).

Issue de modélisation à partir de données descriptives de l'environnement (topographie, bâti...) et des sources de bruit de transports, la cartographie stratégique du bruit produit une représentation graphique des niveaux de bruit moyen calculés ainsi que les statistiques d'exposition des populations et des bâtiments dits sensibles (établissements sanitaires et sociaux et d'enseignement).

Les deux indicateurs réglementaires utilisés sont :

- **Lden** (Level day-evening-night) : niveau sonore moyen pondéré sur 24h (les niveaux sur la période de nuit (22h-6h) sont augmentés de 10 dB(A) et ceux de la période du soir (18h-22h) de 5dB(A) pour tenir compte de la gêne ressentie) et moyenné sur une année de référence)
- **Ln** (Level night) : niveau sonore moyen pour la période nuit (22h-6h).

Pour chacun de ces indicateurs, et pour chaque source de bruit concernée, deux types de cartes sont produites : les cartes de type A (niveaux sonores, par pas de 5 décibels) et les cartes de type C (zones en dépassement des seuils réglementaires).

Les valeurs limites réglementaires retenues par la France en application de la directive européenne 2002/49/CE sont :

Valeur limite en dB(A)	Lden	Ln
Bruit routier	68	62
Bruit ferré (LGV)	73 (68)	65 (62)
Bruit aérien	55	-

Indicateur Lden (jour/soir/nuit)

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré	
	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 55 dB(A)	1 180 140	17.6%	5 970 906	87.6%
entre 55 et 60 dB(A)	1 963 104	29.4%	421 741	6.2%
entre 60 et 65 dB(A)	1 694 116	25.3%	224 975	3.3%
entre 65 et 70 dB(A)	1 423 804	21.3%	126 134	1.9%
entre 70 et 75 dB(A)	400 012	6.0%	51 783	0.8%
Supérieur à 75 dB(A)	25 351	0.4%	17 982	0.3%
Au dessus du seuil	894 490	13.4%	31 973	0.5%
Au dessus du seuil Fer LGV			153	0.0%

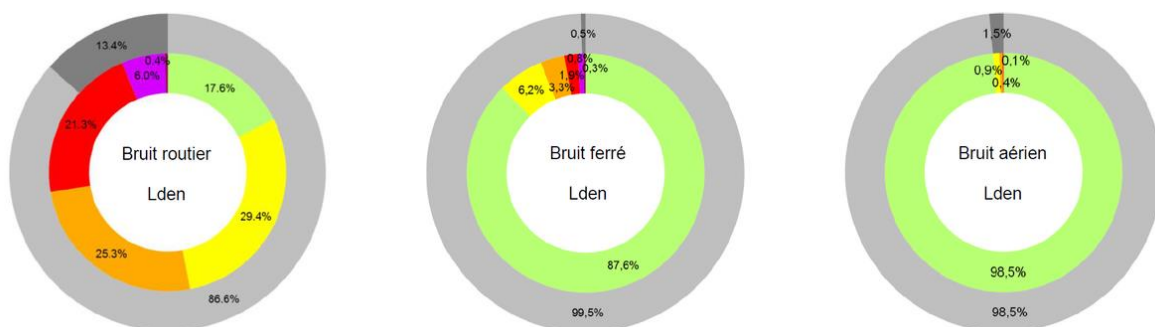


Tableau 1a et figure 4a : statistiques d'exposition au bruit – Indicateur Lden - Métropole du Grand Paris

Ainsi près de 900.000 personnes, soit 13% de la population totale de la Métropole du Grand Paris, seraient exposées à des niveaux supérieurs à la valeur limite réglementaires selon l'indicateur Lden (indicateur de bruit global jour/soir/nuit tenant compte de la sensibilité accrue en période de soirée et de nuit) pour le bruit routier, plus de 30.000 (0,5%) pour le bruit ferré et près de 100.000 (1,5%) pour le bruit aérien.

Indicateur Ln (22h-6h)

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 50 dB(A)	2 915 189	43.6%	6 128 791	90.0%	6 658 341	99.6%
entre 50 et 55 dB(A)	1 568 546	23.5%	354 208	5.2%	24 215	0.4%
entre 55 et 60 dB(A)	1 535 263	23.0%	183 024	2.7%	3 831	0.1%
entre 60 et 65 dB(A)	614 243	9.2%	96 952	1.4%	139	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	49 015	0.7%	40 028	0.6%	-	0.0%
Supérieur à 70 dB(A)	4 270	0.1%	10 518	0.2%	-	0.0%
Au dessus du seuil	280 081	4.2%	50 546	0.7%		
Au dessus du seuil Fer LGV			-	0.0%		

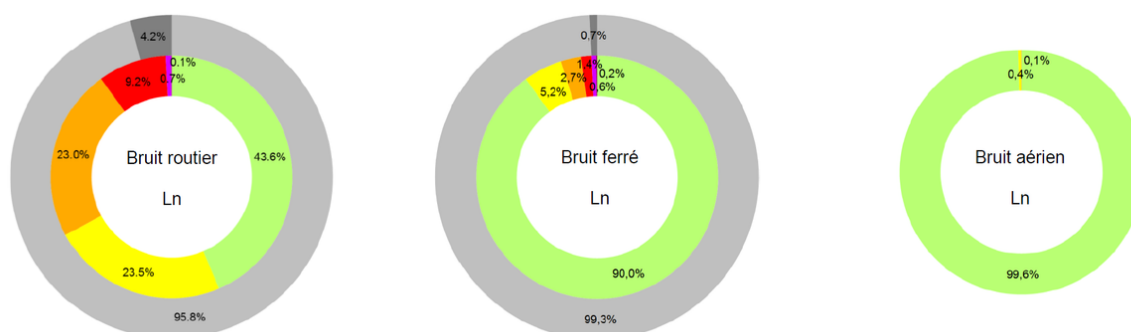


Tableau 1b et figure 4b : statistiques d'exposition au bruit – Indicateur Ln - Métropole du Grand Paris

Pour le bruit nocturne (indicateur Ln, pour la période 22h-6h), 280.000 (4,2%) habitants seraient en situation de dépassement des seuils réglementaires pour le bruit routier et plus de 50.000 (0,7%) pour le bruit ferré. Enfin il faut mentionner que près de 30.000 habitants de la Métropole du Grand Paris sont exposés à des niveaux de bruit dépassant les 50 dB(A) en Ln, alors qu'il n'existe pas de seuil réglementaire pour la période nocturne.

Cartographies et statistiques ont également été déclinées à l'échelle des établissements publics territoriaux et des 131 communes. Elles ont permis de mettre en lumière de fortes disparités entre les différents territoires :

- Pour le bruit routier, c'est Grand Paris Seine Ouest (T3) qui apparaît comme le territoire le plus impacté, avec 25% de sa population exposée à des dépassements de seuils réglementaires en Lden, et Paris Terres d'Envol (T7) le moins (6%). La Ville de Paris (T1) compte logiquement un effectif important en termes de population exposée, notamment aux abords du boulevard périphérique. A l'échelle des communes, St-Maurice (T10) ou Montrouge (T2) apparaissent fortement exposées avec plus de 40% de leur population potentiellement en dépassement du seuil en Lden, de même que Charenton-le-Pont (T10) et le Bourget (T7) avec plus de 15% de leur population en dépassement de seuil réglementaire en Ln.
- Pour le bruit ferré, l'exposition peut être localement importante en particulier pour plusieurs communes situées sur le territoire de Boucle Nord de Seine (T5) et notamment pour le bruit nocturne.
- Enfin pour le bruit aérien, ce sont logiquement les communes de Grand Orly Seine Bièvre situées sous les trajectoires qui apparaissent comme les plus exposées, le fonctionnement de l'aéroport d'Orly impactant également plusieurs communes de Grand Paris Sud Est Avenir (T11), alors que Paris Terres d'envol (T7) et Plaine Commune (T6) le sont par Roissy-Charles de Gaulle et Le Bourget.

Les statistiques d'exposition des établissements sensibles (enseignement, santé et social) ont également été calculées aux différentes échelles territoriales, ce qui permet à chaque collectivité d'identifier au sein de son territoire les établissements prioritaires du fait de leur exposition au bruit.

Enfin, des cartes de bruit de bruit cumulé des transports (hors du cadre réglementaire, mais qui permettent d'approcher la situation des secteurs soumis à de la multi-exposition) ont également été produites :

CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES
BRUITS CUMULÉS DES TRANSPORTS
NIVEAUX SONORES
Indicateur Lden

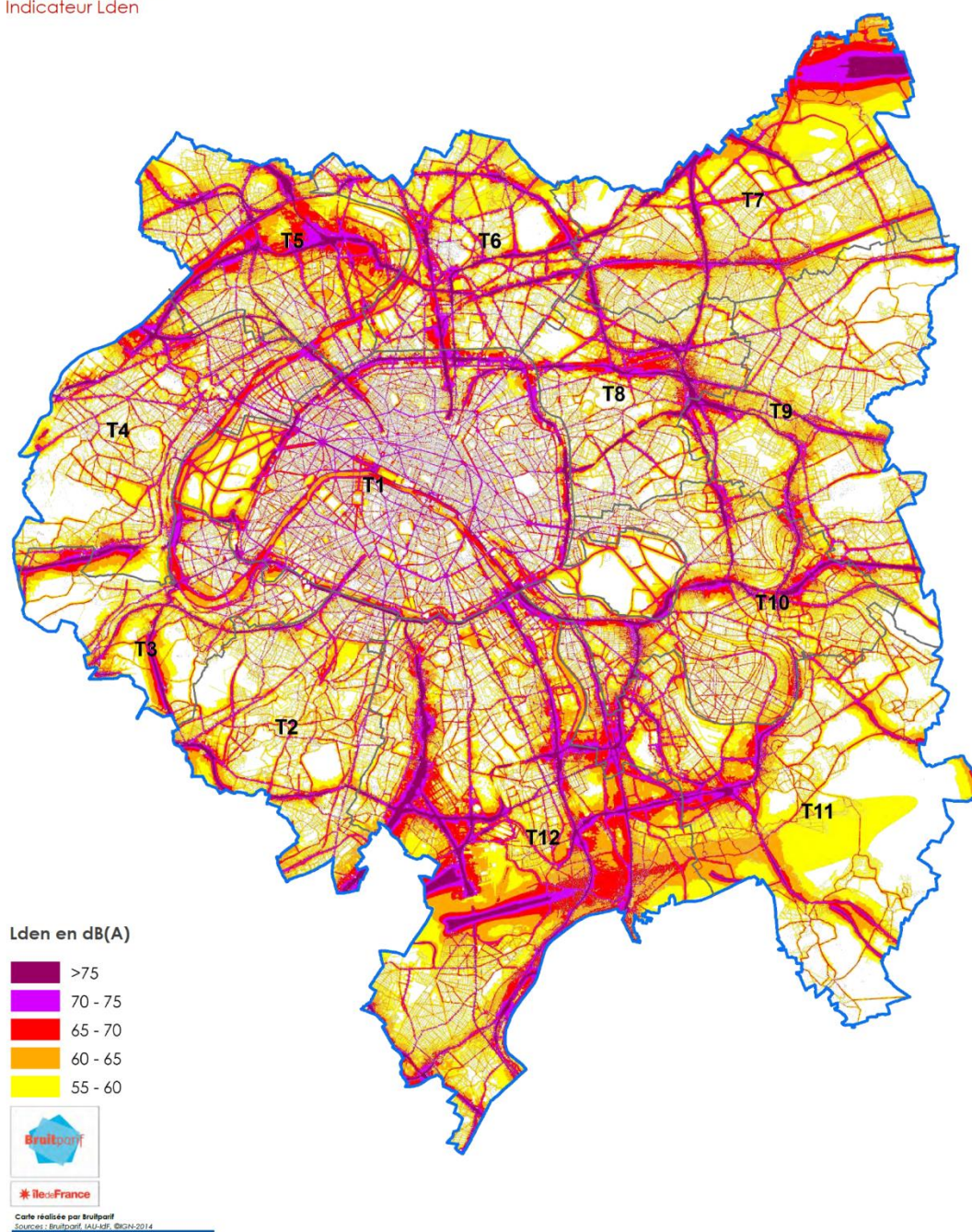


Figure 5 : carte de bruit cumulé des transports – Indicateur Lden

La réalisation des cartes stratégiques de bruit permet d'évaluer l'exposition au bruit des populations et donne des indications sur les parties du territoire les plus fortement impactées. Le croisement avec les informations pertinentes permet de faire émerger précisément les secteurs à enjeux et de les hiérarchiser selon des critères et une méthodologie retenus par l'autorité compétente.

La Métropole du Grand Paris a ainsi choisi d'approfondir ce premier état des lieux par la réalisation d'un diagnostic territorial fin basé sur la quantification des impacts sanitaires liés à l'exposition au bruit des transports.

2) Diagnostic acoustique métropolitain

Le diagnostic acoustique élaboré par Bruitparif pour la Métropole du Grand Paris a pour principal objectif de déterminer avec précision les zones à enjeux les plus critiques afin de préparer la priorisation de l'action métropolitaine de lutte contre les nuisances sonores liées aux transports. Il visait à approfondir les éléments apportés par les cartes stratégiques du bruit, en appliquant une méthodologie d'évaluation des impacts sanitaires proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et déclinée à l'échelle de mailles de 500 mètres de côté sur le territoire métropolitain. A partir des données d'exposition au bruit des transports (routes, voies ferrées et trafic aérien), et de répartition de la population, l'application des courbes dose-effet de l'OMS et d'un coefficient d'incapacité associé pour deux des principaux effets sanitaires avérés (gêne et troubles du sommeil) a permis le calcul d'un indicateur synthétique représentatif de la dégradation de l'état de santé occasionnée par le bruit, le DALY (Disability Adjusted Life Years).

Ce premier diagnostic (<https://www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/>), présenté et approuvé par les élus métropolitains le 28 juin 2018, a été étendu par Bruitparif aux 14 territoires de la zone dense d'Ile-de-France, sur la base des nouvelles recommandations promulguées par l'OMS en octobre 2018 (Environmental Noise Guidelines for the European Region, WHO bureau for Europe, Octobre 2018). Comme présenté sur les graphiques ci-dessous (évolution des courbes dose-réponse pour la gêne et pour les troubles du sommeil, pour les différentes sources de bruit des transports), l'impact du bruit aérien et ferroviaire a été sensiblement revu à la hausse.

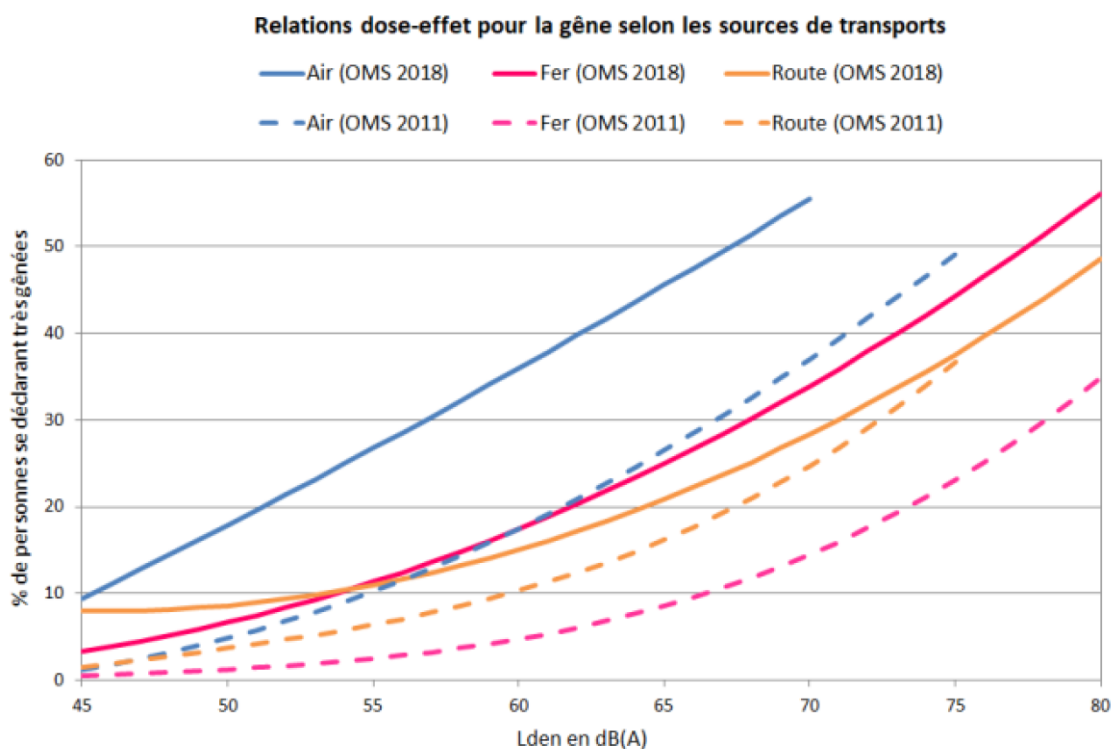


Figure 6a : courbes dose-réponse pour la gêne

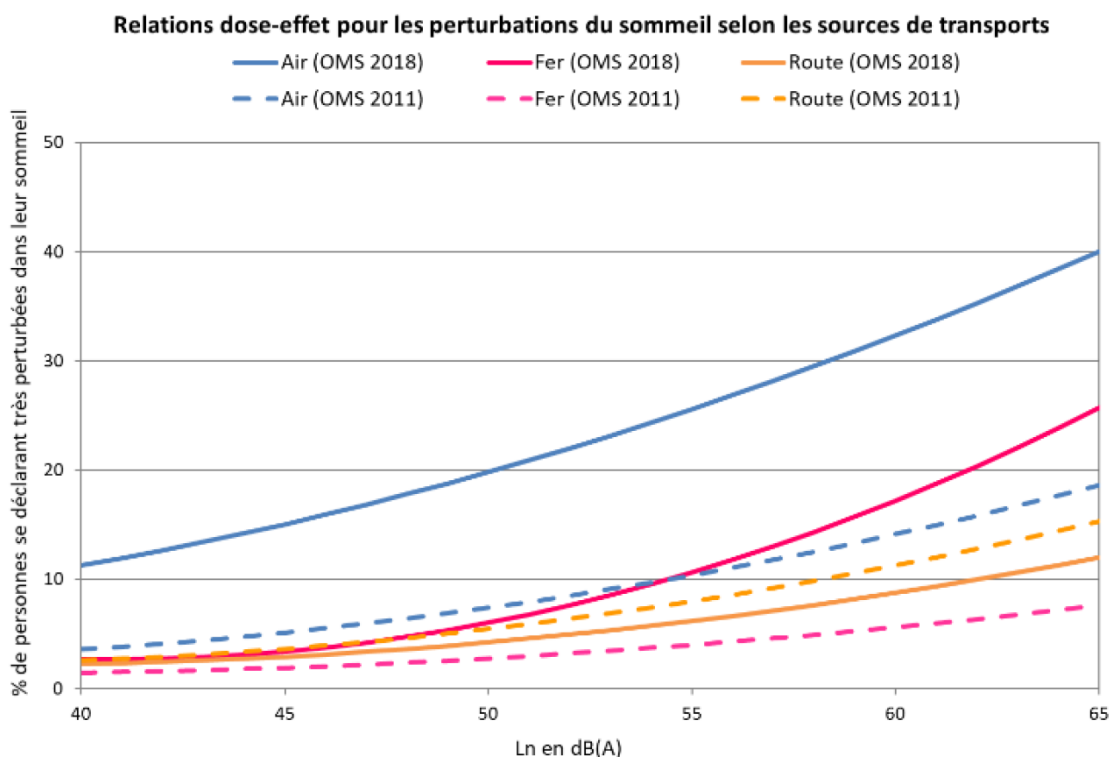


Figure 6b : courbes dose-réponse pour les troubles du sommeil

C'est naturellement ce diagnostic actualisé, publié par Bruitparif en février 2019 (<https://www.bruitparif.fr/impacts-sanitaires-du-bruit-des-transports-dans-la-zone-dense-de-la-region-ile-de-france/>), qui a été utilisé pour l'identification des secteurs les plus impactés sur le territoire métropolitain dans le cadre de ce PPBE.

Il apparaît que près de 90% des habitants de la zone dense de l'Ile-de-France, soit plus de 9 millions de personnes, y sont potentiellement exposés à des niveaux supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS pour éviter les conséquences sanitaires du bruit ; et près de 15% de la population, soit 1,5 million d'habitants, seraient ainsi potentiellement exposés à des niveaux supérieurs à au moins une des valeurs limites réglementaires pour l'indicateur Lden. La Métropole du Grand Paris concentre l'essentiel des enjeux d'exposition au bruit des transports, toutes sources confondues, en dénombrant 71% et 74% des personnes qui sont en situation de dépassement des valeurs limites selon les indicateurs Lden et Ln respectivement.

En termes d'impacts sanitaires, la Métropole du Grand Paris concentre 63% des enjeux, avec 68 216 années de vie en bonne santé perdues chaque année sur un total de 107 766 années de vie en bonne santé (DALY) au sein de la zone dense francilienne, réparties entre les DALY liées à la gêne (43% du total) et les DALY liées aux perturbations du sommeil (57% du total). Représentant 65 607 DALY, le bruit routier est responsable de 61% de ces impacts sanitaires, suivi par le bruit ferré (23 440 DALY, 22%) et le bruit aérien (18 718, 17%).

Rapportées à l'individu, les évaluations réalisées donnent une valeur statistique moyenne de 10,1 mois de vie en bonne santé perdus par un habitant de la Métropole du Grand Paris au cours de son existence du fait du bruit cumulé des transports, contre 10,7 mois au sein

de la zone dense francilienne ; les impacts sanitaires par habitant apparaissent finalement plus modérés au sein des territoires concernés exclusivement par les nuisances des transports terrestres. Le risque individuel peut même atteindre voire dépasser les trois ans de vie en bonne santé perdue pour les communes qui conjuguent de fortes expositions aux nuisances sonores aéroportuaires à des expositions marquées aux nuisances générées par les transports terrestres.

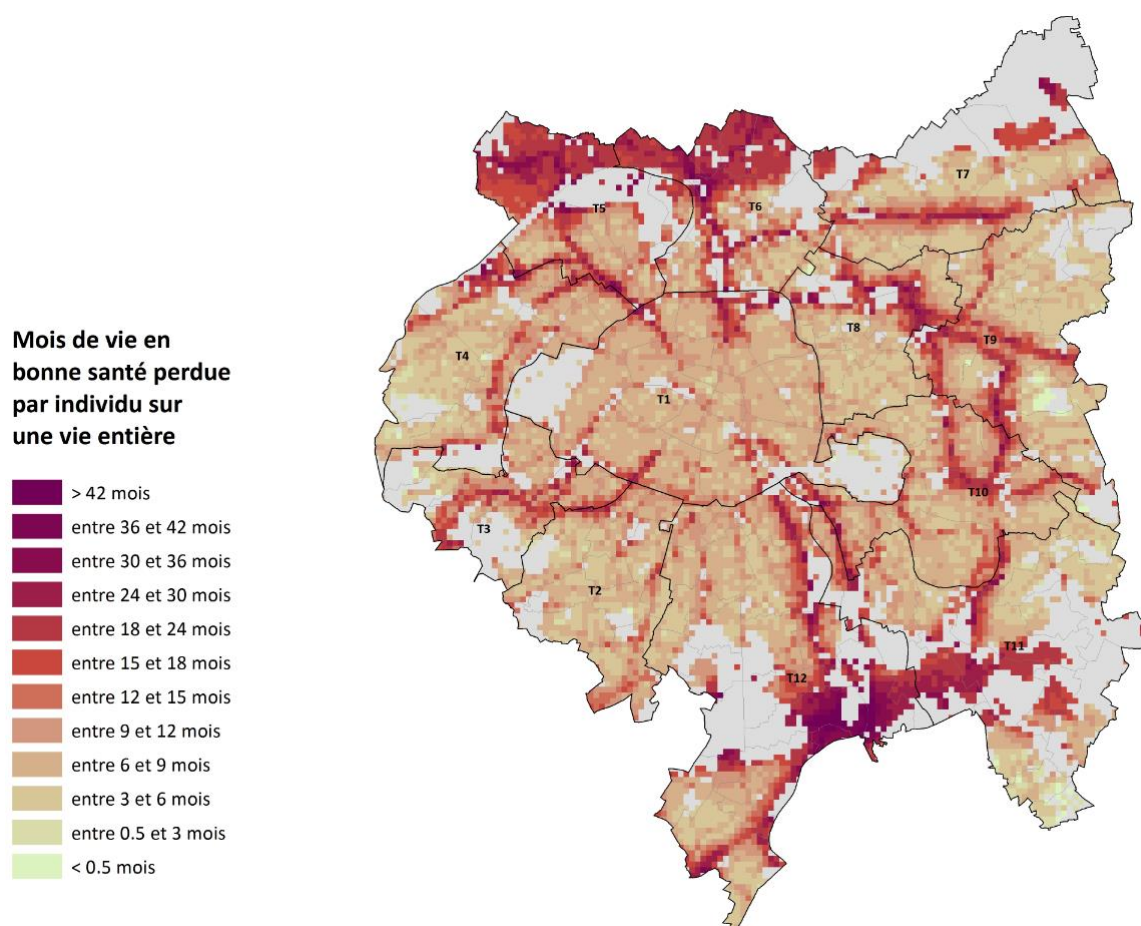


Figure 7 : carte des risques individuels liés au bruit cumulé des transports - Métropole du Grand Paris (nombre de mois de vie en bonne santé perdue sur une vie entière)

Cette étude confirme les grandes tendances qui avaient été dégagées par le diagnostic acoustique réalisé à l'échelle de la Métropole. Elle met notamment en lumière le fait qu'au-delà des secteurs fortement impactés par les grandes infrastructures routières, comme le boulevard périphérique ou les axes autoroutiers qui irriguent la zone dense francilienne, l'attention doit se porter vers des zones subissant simultanément des nuisances occasionnées par plusieurs sources de bruit. Ainsi, les secteurs de la Métropole soumis au bruit du trafic des aéronefs à proximité des grandes plateformes aéroportuaires sont rarement épargnés par le bruit des transports terrestres.

Ces zones, dites multi-exposées, nécessitent une approche globale impliquant l'ensemble des gestionnaires, dans laquelle la Métropole du Grand Paris est amenée à s'impliquer en premier lieu, et seront priorisés dans le travail de synthèse des zones à enjeux réalisé en partie 4 du Plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement.

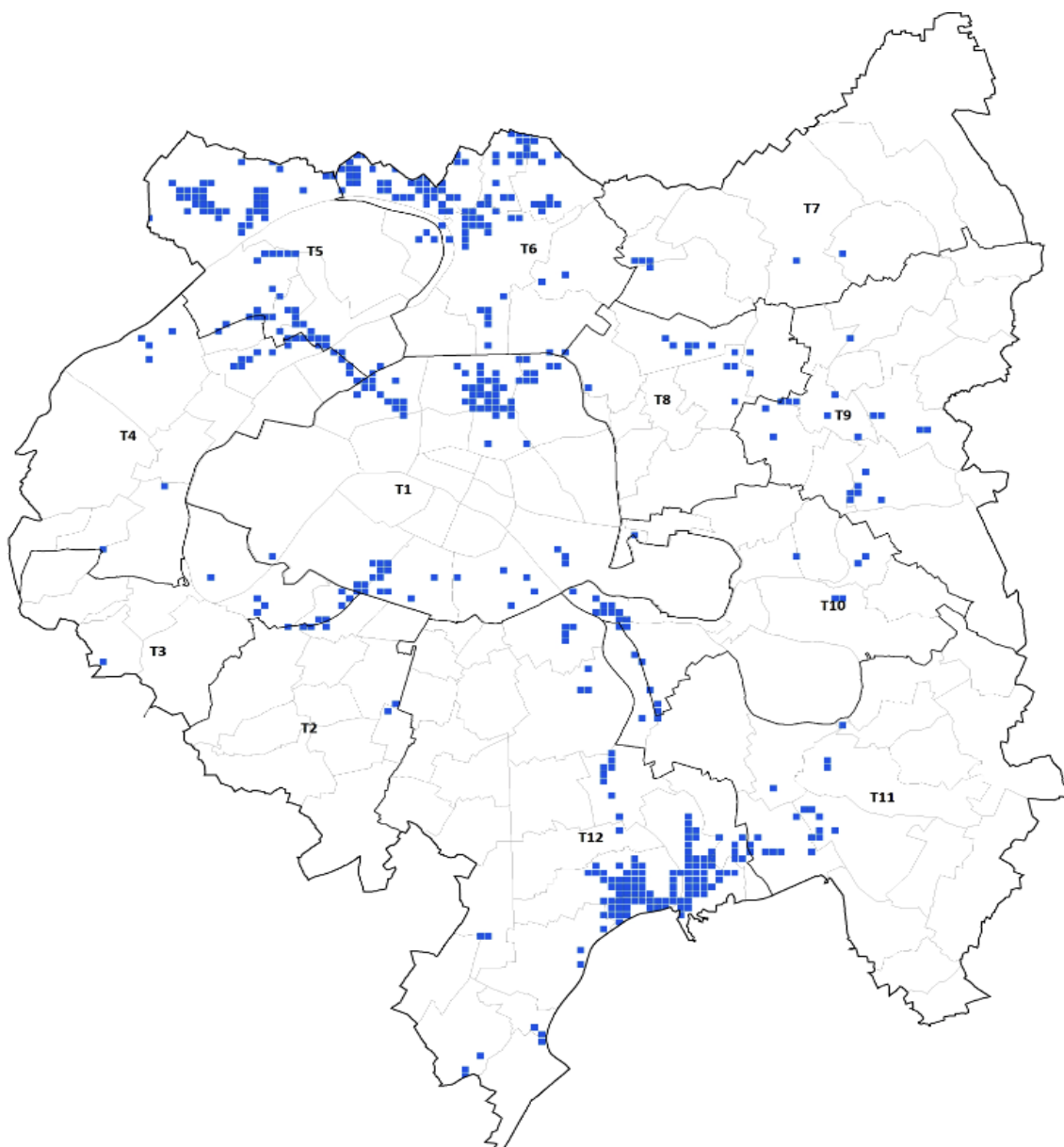


Figure 8 : carte des 500 mailles prioritaires pour le bruit cumulé (couple DALY total et risque individuel par maille)

Bien qu'il gagne à être complété par des approches complémentaires et par la prise en compte d'autres sources de nuisances sonores (deux-roues motorisés très bruyants, avertisseurs sonores, chantiers, quartiers animés...), le diagnostic élaboré par Bruitparif pour la Métropole du Grand Paris permet une approche hiérarchisée des enjeux en termes de bruit environnemental des transports, déclinée à une échelle très fine. Il constitue ainsi un document de référence pour l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain, pouvant servir de base aux échanges entre l'ensemble des acteurs concernant tant les secteurs prioritaires par leur criticité que les zones de calme, pour identifier les actions à engager.

3) Autres éléments de diagnostic sur le territoire

Cette première approche a été complétée par plusieurs sources d'informations disponibles:

- En premier lieu les secteurs signalés par les communes et territoires de la métropole, qui ont tous été sollicités pour faire remonter l'existence de situations d'exposition au bruit importante, souvent complétée par la mention des différentes démarches déjà engagées et la proposition de solutions techniques appropriées.
- En second lieu, les contributions des gestionnaires d'infrastructures. Sollicités pour délivrer un inventaire de leurs actions de résorption des situations les plus critiques sur leurs réseaux, ils ont fourni des informations actualisées sur les tronçons identifiés comme prioritaires. Toutefois, l'ensemble des gestionnaires contactés n'a pas fourni de réponse.
- Les PPBE de troisième échéance des grandes infrastructures de transport étaient en cours d'élaboration au moment de la rédaction du PPBE métropolitain. Leurs contenus y ont été incorporés au fur et à mesure de leur publication et constituent, comme les contributions reçues, une source d'information actualisée en termes d'identification de zones de bruit critiques, ainsi qu'en termes de programmation d'actions de traitement.
- Enfin, d'autres informations, issues des PPBE de 1ère et 2è échéance (agglomérations et grandes infrastructures), d'intérêt moindre car plus anciens et basés sur un diagnostic cartographique qui a été remis à jour depuis, ont pu être utilisées en absence d'éléments plus récents.

Les contributions des communes et établissements publics territoriaux

L'ensemble des communes et des établissements publics territoriaux a été sollicité pour contribuer à une connaissance complète des zones critiques du territoire métropolitain pour le bruit. Ce recueil des contributions avait pour objectif de compléter et de croiser avec les éléments qui auront été mis en avant par d'autres méthodes, notamment le diagnostic acoustique métropolitain.

La synthèse des retours écrits reçus à ce jour dans ce cadre est présentée en annexe.

Ces contributions ont consisté, selon les cas, en :

- un courrier insistant sur l'existence d'une infrastructure de transport terrestre impactant fortement tout ou partie du territoire de la collectivité, et n'ayant pas bénéficié de traitement de la part du gestionnaire malgré les démarches entreprises ; une demande pour une intervention précise peut compléter la contribution. C'est le type de contribution le plus fréquemment reçue (8 en tout), les élus se saisissant de l'opportunité constituée par l'élaboration du PPBE par la Métropole pour faire remonter des points restant à traiter,

- un courrier insistant sur la prégnance des nuisances aéroportuaires pour certaines communes concernées, associé éventuellement à des propositions d'actions (2 contributions),
- un listage des actions de lutte contre les nuisances sonores réalisées par la collectivité (8 contributions),
- un renvoi vers le PPBE de 1ère ou 2è échéance élaboré par la collectivité (4 contributions),
- enfin, une contribution plus atypique en faveur de l'utilisation des déblais issus des chantiers du Grand Paris Express comme dispositif limitant la propagation du bruit.

La plus grande attention a été portée à ces secteurs signalés, en particulier pour vérifier s'ils apparaissaient également comme prioritaires au travers du diagnostic acoustique. Les propositions d'actions, ciblées ou plus générales, pourront être retenues dans le plan d'actions métropolitain.

Les contributions des gestionnaires d'infrastructures reçues

Plusieurs gestionnaires d'infrastructures terrestres ont adressé, suite à la demande de la Métropole du Grand Paris, un descriptif détaillé des actions réalisées et programmées sur leur réseau :

- la Direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF), pour le réseau routier national,
- SNCF Réseau,
- les conseils départementaux de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise, pour la partie de leur réseau routier de leur compétence inclus dans les communes de la Métropole du Grand Paris.

L'ensemble de ces contributions est repris en annexe.

Ces retours ont porté majoritairement sur les actions réalisées et projetées. Ils constituent une source d'informations précieuse pour le diagnostic des zones à enjeux, pour établir si des interventions ont ou vont concerner certains secteurs identifiés au regard du diagnostic acoustique, ou au travers des contributions.

Les PPBE de 3ème échéance des grandes infrastructures de transport

La publication des PPBE des grandes infrastructures de transport terrestre de 3ème échéance est attendue pour le premier semestre de l'année 2019.

Fin avril 2019, pour le territoire de la Métropole du Grand Paris, seuls les PPBE relatifs aux grandes infrastructures terrestres de compétence nationale du Val d'Oise (pour la

commune d'Argenteuil) et de l'Essonne (infrastructures ferroviaires uniquement) avaient été publiés. Pour les infrastructures nationales des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, les PPBE de 2^e échéance, arrêtés en 2018, seront reconduits. Pour celles du Val-de-Marne, le PPBE devrait être disponible au second semestre 2019.

En ce qui concerne les PPBE des grandes infrastructures routières de compétence départementale, actuellement en cours d'élaboration pour plusieurs d'entre eux (Val-de-Marne et Essonne notamment), aucun ne devrait être disponible dans les temps pour alimenter le PPBE métropolitain.

Ce sont donc les contributions des gestionnaires sollicités par la Métropole du Grand Paris qui constitueront la source d'information la plus récente et la plus complète.

Les PPBE déjà réalisés dans le cadre des deux premières échéances

En application de la Directive européenne 2002/49/CE, les grandes infrastructures de transport et les agglomérations doivent faire l'objet de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement élaborés par les autorités compétentes et à réexaminer tous les cinq ans. Un certain nombre de PPBE (pour les grandes infrastructures et les agglomérations) ont donc été produits dans le cadre des deux premières échéances de la directive, soit juillet 2008 et juillet 2013.

Le détail des documents disponibles est donné dans les tableaux ci-après. En ce qui concerne les PPBE des collectivités, les évolutions des périmètres administratifs des EPCI en charge de la compétence lutte contre les nuisances sonores, et la lecture qui avait été faite de la notion « d'agglomération » pour les deux premières échéances, ont contribué à la finalisation d'un nombre restreint de PPBE, par les EPCI ou les communes selon les cas (70 communes sur les 131). Des manques sont également constatés pour les PPBE des grandes infrastructures, dont la réalisation incombe aux services de l'État ou des départements.

La Ville de Paris a élaboré et arrêté son PPBE en septembre 2015. Complété par le PPBE relatif aux infrastructures ferroviaires de son territoire, réalisé par les services de l'État, il porte principalement sur les infrastructures routières, dont la ville est en quasi-totalité gestionnaire. Il comprend 39 actions réparties en trois thèmes : évaluer (axes « mesurer et modéliser l'environnement sonore parisien avec Bruitparif » et « améliorer la connaissance »), sensibiliser (le grand public et les professionnels) et agir (axes « aménager et apaiser l'espace public », « développer des alternatives aux modes de déplacement bruyants et polluants », « agir sur les véhicules les plus bruyants », « intégrer la qualité de l'environnement sonore à l'urbanisme durable » et « améliorer le confort acoustique des logements »).

Tableau 2 : état des lieux de la réalisation des PPBE des collectivités (1ère et 2è échéance)

Autorité compétente	Communes	Dpt	Date approbation PPBE
Commune de Pantin	Pantin	93	15/12/2009
C.A. GPSO	Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-M., Meudon, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray	92	11/10/2012
Commune d'Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	93	20/12/2012
Commune de Montfermeil	Montfermeil	93	24/04/2013
Commune de Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	94	06/05/2013
Commune de Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	
Commune de Vincennes	Vincennes	94	25/09/2013
Commune de Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette	92	25/09/2013
C.A. Haut Val-de-Marne	Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Sucy-en-Brie	94	10/10/2013
Commune de Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	92	13/11/2013
Commune de Vitry-sur-S.	Vitry-sur-Seine	94	18/12/2013
C.A. Val de Bièvre	Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-B., L'Haÿ-les-Roses, Villejuif	94	27/01/2014
C.A. Mont Valérien	Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes	92	14/02/2014
C.A. Plaine Commune	Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Ile-St-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, St-Denis, St-Ouen, Stains	93	20/05/2014
Commune d'Ivry-sur-S.	Ivry-sur-Seine	94	20/11/2014
Commune de Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	94	16/12/2014
Commune de Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	92	18/12/2014
Commune de Puteaux	Puteaux	92	19/12/2014
C.A. Hauts de Bièvre	Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay-M., Le Plessis-Robinson, Sceaux	92	13/02/2015
C.C. Charenton-St-Maurice	Charenton-le-Pont, St-Maurice	94	30/03/2015
Commune de Montrouge	Montrouge	92	25/05/2015
C.A. Sud de Seine	Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff	92	17/07/2015
Ville de Paris	Paris	75	30/09/2015
C.A. Est Ensemble	Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré St-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville	93	13/10/2015
Commune de Rungis	Rungis	94	08/03/2016
Commune de Colombes	Colombes	92	30/06/2016
Commune du Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	94	05/10/2017

Tableau 3 : état des lieux de la réalisation des PPBE des grandes infrastructures de transport terrestres – État (1ère et 2è échéance)

Producteur	Date d'approbation	Référence arrêté préfectoral	Échéance	Route	Fer SNCF	Fer RATP
UTEA 75	06/07/2012	A.P. 2012/188-0006	1		X	X
UTEA 92	22/01/2013	A.P. DRIEA IDF 2013-2-009	1	X		
UTEA 92	08/03/2018	A.P. DRIEA IDF 2018-2-055	2	X	X	X
UTEA 93	21/05/2013	A.P. 2013-1364	1	X		
UTEA 93	04/07/2018	A.P. 2018-1545	2	X	X	X
UTEA 94	26/07/2013	A.P. 2013/2362	1	X		X
DDT 91	07/11/2012	A.P. 2012-DDT-SE N°487	1	X		
DDT 91	25/04/2016	A.P. 2016-DDT-SE N°449	2	X		
DDT 95	03/10/2012	A.P. N°011080	1	X		
DDT 95	20/12/2018	A.P. N°14985	3	X	X	X

Tableau 4 : état des lieux de la réalisation des PPBE des infrastructures routières départementales

Département	Date de publication	Échéance
75	30/09/2015	2
CD 92	15/12/2017	2
CD 93	11/10/2012	2
CD 94	15/12/2014	2
CD 91	24/06/2013	1
CD 95	22/03/2013	1

Tableau 5 : état des lieux de la réalisation des PPBE des aéroports

Aéroport	Date d'approbation	Réf. arrêté préfectoral	Adresse de consultation
Paris-Orly	14/03/2013	A.I. 935	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/5_Orly_PPBE.pdf
Paris - CDG	16/11/2016	A.I. 13535	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/02_PPBE%20CDG.pdf
Paris-Le Bourget	13/02/2018		https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/PLB-PPBE_approuve.pdf

Les aéroports supportant un trafic supérieur à 50 000 mouvements par an entrent dans le champ d'application de la directive européenne 2002/49/CE. L'autorité compétente pour l'élaboration des PPBE de ces aéroports est le Préfet de la région et des départements concernés.

Les lignes directrices pour la réalisation des PPBE des aéroports sont données dans la circulaire du 7 juin 2007 produite par le ministère des transports. Elle rappelle le principe

d'approche équilibrée qui doit guider la gestion du bruit autour des plateformes aéroportuaires, qui s'articule autour de 4 grands types d'actions à mettre en œuvre de manière graduée :

- la réduction du bruit des avions à la source,
- les procédures opérationnelles d'exploitation à moindre bruit,
- la planification et la gestion de l'utilisation des sols,
- les restrictions d'exploitation, en dernier lieu.

Pour l'Île-de-France, les aéroports d'Orly, de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget ont fait l'objet de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement élaborés par les services de l'État et arrêtés entre 2013 et 2018 (voir leurs références ci-dessus).

Leurs trois contenus sont relativement proches et offrent assez peu d'éléments d'ordre spécifiquement local qu'il serait important de reprendre ici dans le cadre d'un diagnostic territorialisé pour le bruit aérien. Pour l'essentiel, il s'agit de la déclinaison des dispositifs, normatifs, encadrant les émissions sonores des aéronefs, et incitatifs, en faveur du renouvellement des flottes pour des appareils plus performants du point de vue acoustique ; des contraintes urbanistiques aux abords des aéroports définies par les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) ; des aides à l'insonorisation des logements dont bénéficient les résidents à l'intérieur des Plans de Gêne Sonore (PGS) ; des procédures opérationnelles d'exploitation mises en place ou envisageables (relèvement des altitudes d'approche, descente continue) ; des éventuelles restrictions d'exploitation (couvre-feu nocturne, plafonnement du nombre de mouvements, contrôle du respect des trajectoires par la création des volumes de protection environnementale) ; enfin, des actions de concertation et d'information mises en place à destination des riverains.

Le PPBE de 3ème échéance de l'aéroport d'Orly est actuellement en cours d'élaboration.

L'apport de ces documents, PPBE des agglomérations et des grandes infrastructures de transports, produits dans le cadre des deux premières échéances de la directive européenne 2002/49/CE, apparaît secondaire dans notre démarche, pour plusieurs raisons :

- leur ancienneté : le travail de diagnostic repose sur les cartographies de 1ère et 2è échéance, qui ont été actualisées dans l'intervalle ;
- leur manque d'exhaustivité, le taux de réalisation de ces documents étant insuffisant au regard des exigences européennes ;
- l'hétérogénéité des grilles de lectures employées par les différentes autorités, la définition sensu stricto du Point Noir de Bruit utilisée par les gestionnaires de grandes infrastructures étant par exemple plus restrictive que celle utilisée par les collectivités pour définir leurs secteurs à enjeux.

La liste des secteurs à enjeux tels qu'ils ont été identifiés dans les PPBE de 1ère et 2è échéance disponibles pour les grandes infrastructures est néanmoins présentée sous forme de tableau en annexe, pour le bruit routier et le bruit ferroviaire. Il a pu être utile de s'y référer pour évaluer la correspondance avec les secteurs dégagés dans le diagnostic métropolitain et rechercher les causes éventuelles de non-concordance.

Les ateliers de travail du séminaire du 2 octobre 2018

Un séminaire de travail organisé par la Métropole du Grand Paris s'est tenu le 2 octobre 2018 à la Maison des acteurs du Paris durable. Près de 70 représentants de collectivités, institutions, gestionnaires d'infrastructures, experts y ont participé à des ateliers thématiques dont le but était de co-construire un diagnostic partagé des enjeux sur le territoire métropolitain et proposer des pistes de solutions et d'innovations que la Métropole du Grand Paris pourrait mettre en place.

Les cinq thématiques abordées étaient les suivantes :

- Atelier N°1 : le bruit ferroviaire
- Atelier N°2 : le bruit du trafic aérien
- Atelier N°3 : Le bruit des grandes infrastructures routières
- Atelier N°4 : le bruit « urbain »
- Atelier N°5 : aménager des paysages sonores de qualité (urbanisme, aménagement, zones calmes)

Les échanges qui ont eu lieu au cours de cette journée dans chacun des ateliers ont permis de préciser plusieurs éléments de diagnostic :

- Bruit ferroviaire : est apparu comme un élément pouvant être très fortement ressenti dans certaines communes : ainsi Villemomble (TGV Est), Suresnes (tram T2 et Transilien), Aulnay-sous-Bois (trafic du futur CDG express venant s'ajouter à celui existant du RER B).
- Bruit aérien : un enjeu central est la conservation voire l'élargissement et l'amélioration du respect du couvre-feu autour de l'aéroport d'Orly. De manière générale, est apparue la difficulté à impliquer suffisamment les représentants des collectivités dans les commissions consultatives de l'environnement (CCE) des aéroports, et à accompagner les démarches de demande de prise en charge des travaux d'insonorisation des logements des riverains situés à l'intérieur des Plans de Gêne Sonores (PGS).
- Bruit des grandes infrastructures routières : plusieurs secteurs ont été cités avec des propositions d'actions correctrices : ainsi l'autoroute A4 (secteur de Charenton-le-Pont) pour laquelle des solutions de couverture, de transformation en boulevard urbain ou

d'écrans anti-bruit ont été avancés ; le boulevard périphérique et en particulier ses entrées (A1, A3, A4, A6) ; l'A13 au niveau de Marnes-la-Coquette (réduction de la vitesse à 90 km/h) ; ou encore le boulevard circulaire de La Défense. Sur un plan plus stratégique, des pistes de réflexion sur le rééquilibrage des pôles d'emploi à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, qui permettraient de limiter les déplacements pendulaires, ont été lancées.

- Bruit urbain : la promotion des mobilités douces à l'échelle métropolitaine est apparue comme un enjeu central, en s'appuyant par exemple sur le club des villes et territoires cyclables ; de même que la maîtrise des nuisances autour des chantiers, ceux des gares du Grand Paris Express en particulier, et une réponse coordonnée aux nuisances des deux-roues motorisés.
- En matière de zones calmes, une dénomination et une ambition communes doivent être trouvées pour avancer sur le sujet, à croiser avec les enjeux de biodiversité en ville, de mobilité active, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, d'accessibilité et de connexion entre elles. Une carence et parfois localement une disparition des espaces potentiellement calmes, du fait de la densification urbaine notamment, ont été relevées.
- En matière d'urbanisme, les objectifs de production de logements et de densification aux abords des transports conduisent à construire aux abords d'axes bruyants, avec en corollaire la question sanitaire et les réponses à donner en termes de protection (isolation phonique des logements, choix programmatiques, formes architecturales) et enfin la nécessité de croiser les solutions acoustiques avec les dispositifs d'aide à la rénovation thermique. La problématique du bruit aux abords des transports en commun, et les nuisances vibratoires qu'ils peuvent générer, doit aussi être traitée.

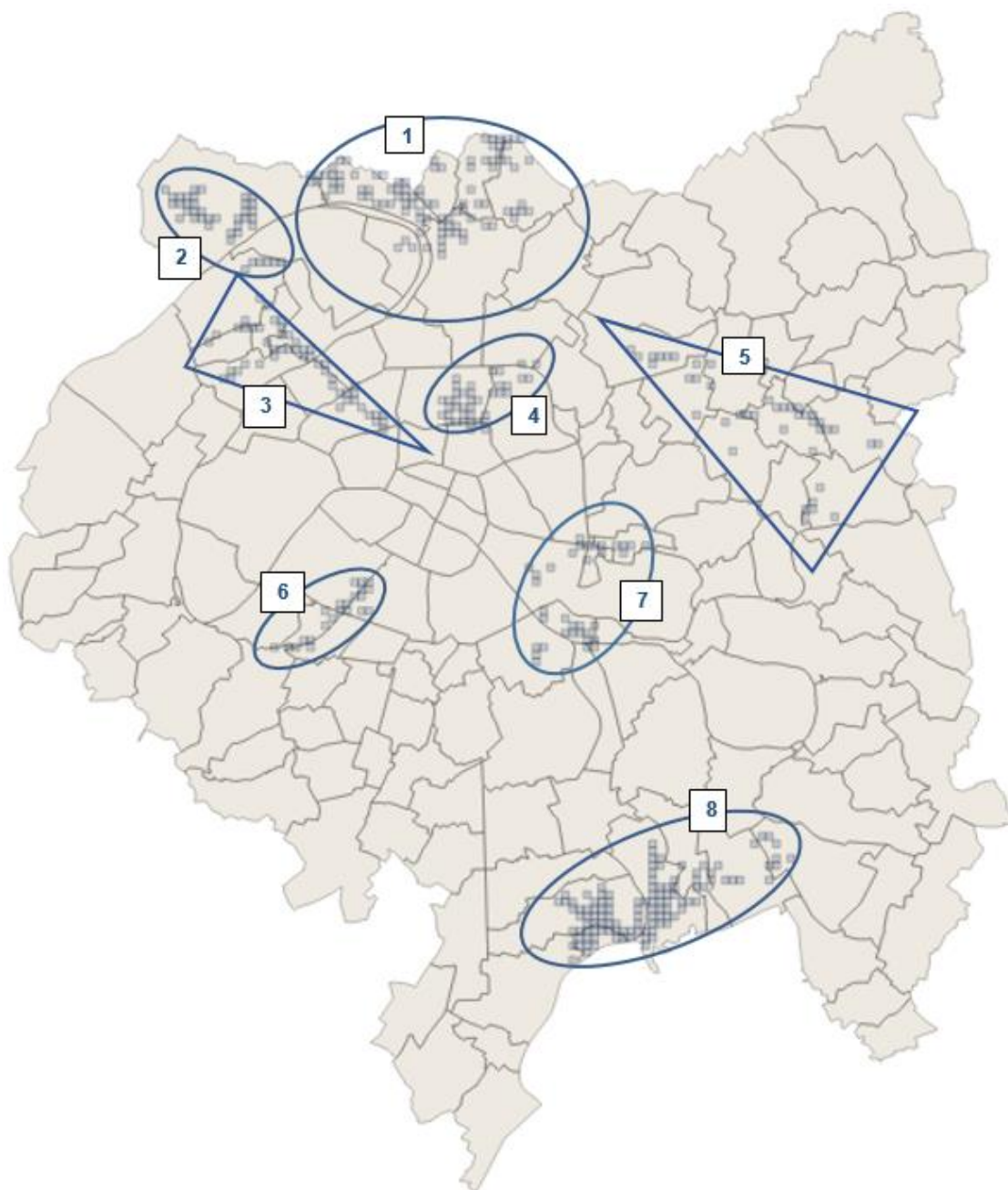
L'ensemble de ces éléments constitue le socle à partir duquel a été élaboré le plan d'actions métropolitain.

4) Synthèse : localisation des zones à enjeux prioritaires

Le diagnostic acoustique métropolitain, dans sa version actualisée en février 2019, a été utilisé pour sélectionner des secteurs à enjeux prioritaires, selon la démarche détaillée ci-dessous. La démarche a privilégié dans un premier temps le cumul des trois sources de bruit, qui permettra une intervention au sein des secteurs concernés par la multi-exposition. Après identification de ces zones multi-exposées prioritaires, il a été vérifié que les mailles les plus fortement impactées par une seule source de bruit, qui peuvent légitimement être considérées comme prioritaires, étaient bien incluses à l'intérieur de ces zones. Si c'était bien le cas pour les mailles les plus fortement exposées au bruit ferroviaire et au bruit aérien, 4 secteurs parmi les plus fortement impactés par le bruit routier (mono-exposition) ont été rajoutés. Enfin, les secteurs qui nous avaient été expressément signalés par les collectivités et qui n'y figuraient pas, ont été regroupés dans une troisième catégorie de secteurs prioritaires.

Étape	Démarche	Résultat
Étape 1	Sélection des mailles (carrées de 250 m de côté) présentant le plus fort score en termes d'impact sanitaire (bruit cumulé, toutes sources)	Carte page 22
Étape 2	Regroupement géographique des mailles contigües ou proches les plus fortement impactées, de manière à identifier des secteurs prioritaires, dans une approche macroscopique	
Étape 3	Catégorisation en 8 secteurs multi-exposés (numérotés de 1 à 8) : identification des communes et des sources de bruit concernées	Tableau page 32
Étape 4	Identification de mailles fortement exposées au bruit routier non incluses dans les secteurs 1 à 8 : catégorisation en 4 secteurs mono-exposés bruit routier (identifiés de A à E)	Tableau et carte page 34
Étape 5	Identification de 6 secteurs signalés par les collectivités et qui n'apparaissent pas dans les deux premières catégories	Tableau et carte page 35

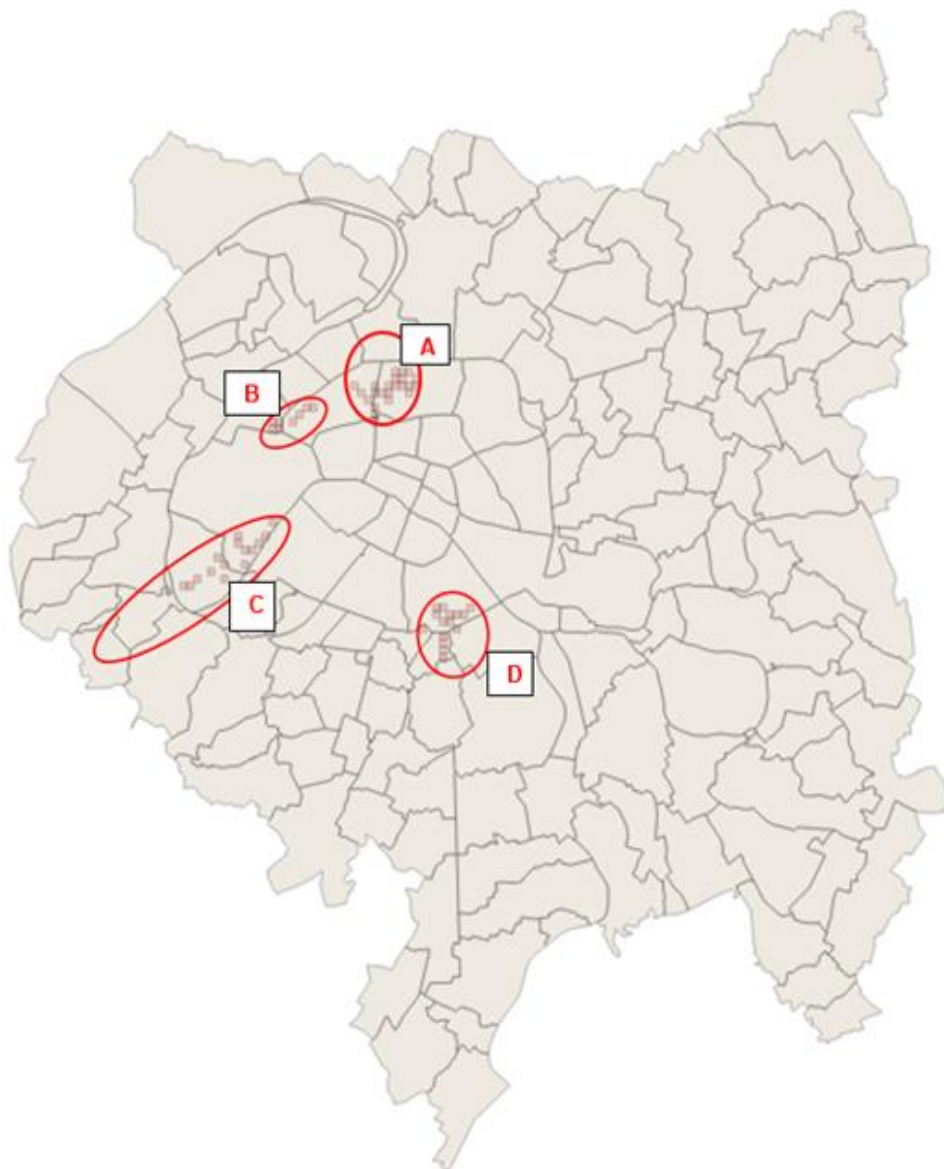
8 secteurs multi-exposés numérotés de 1 à 8 :



N°	Communes / arrondissements	Sources	Nb mailles prioritaires
1 (secteur Nord)	Argenteuil Aubervilliers Epinay-sur-Seine L'Ile-St-Denis La Courneuve Pierrefitte St-Denis Stains Villeneuve-la-Garenne Villetaneuse	R+F+A	101
2 (secteur Argenteuil)	Argenteuil Asnières-sur-Seine Colombes Gennevilliers	R+F+A	40

3 (secteur St-Lazare)	Asnières-sur-Seine Bois-Colombes Clichy Colombes Courbevoie La Garenne-C. Levallois-Perret Paris 8ème Paris 17ème	R+F	50
4 (secteur Paris Nord-Est)	Aubervilliers Pantin Paris 10ème Paris 18ème Paris 19ème	R+F	39
5 (secteur Est)	Bobigny Bondy Gagny Le Raincy Neuilly-Plaisance Neuilly-sur-Marne Noisy-le-Sec Rosny-sous-Bois Villemomble	R+F	41
6 (secteur Montparnasse)	Clamart Issy-les-M. Malakoff, Paris 14ème Paris 15ème Vanves	R+F+A	22
7 (secteur Vincennes-Charenton)	Alfortville, Charenton-le-Pont Fontenay-sous-Bois Ivry-sur-Seine Maisons-Alfort Montreuil Paris 12ème Paris 20ème St-Mandé St-Maurice Vincennes	R+F	35
8 (secteur Villeneuve)	Ablon-sur-Seine Athis-Mons Boissy-St-Léger Limeil-Brévannes Valenton Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges	R+F+A	114

4 secteurs fortement impactés par une ou plusieurs infrastructures routières (A à D) :



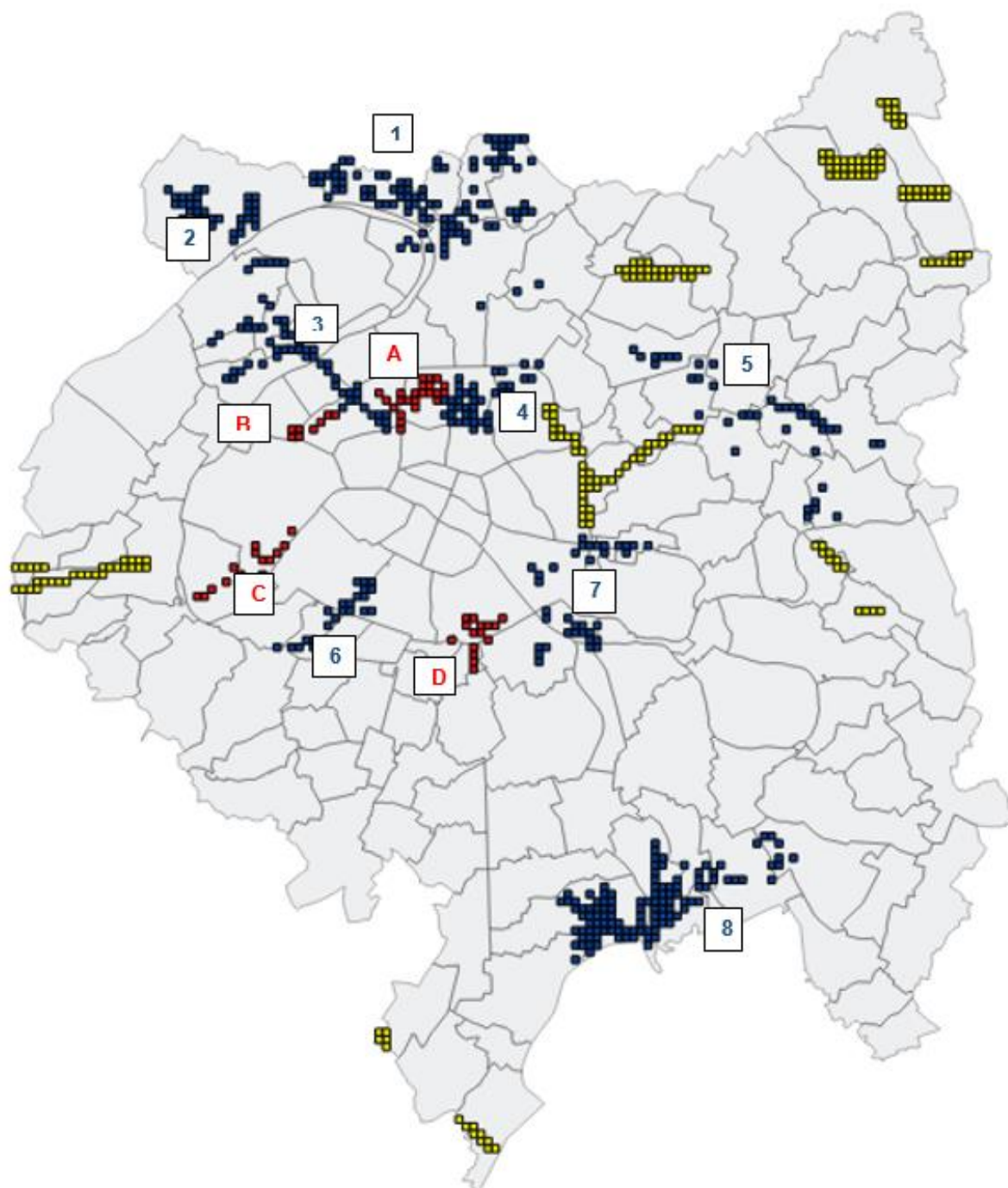
N°	Communes / arrondissements	Sources	Nb mailles prioritaires
A (secteur Paris-Nord-Ouest)	Paris 8ème Paris 9ème Paris 17ème Paris 18ème Saint-Ouen-sur-Seine	R	23
B (secteur Maillot-Champerret)	Neuilly-sur-Seine Paris 17ème	R	8
C (secteur Seine-Boulogne)	Boulogne-Billancourt Chaville Paris 15ème Paris 16ème Sèvres	R	15
D (secteur Porte d'Italie)	Gentilly Ivry-sur-Seine Le Kremlin-Bicêtre Paris 13ème Villejuif	R	15

13 secteurs signalés par les collectivités et qui n'apparaissent pas dans les deux premières catégories :



Collectivités	Infrastructures	Sources	Nb de mailles
Communes de Vaucresson, Garches, St-Cloud, Marnes-la-C.	A 13	R	25
EPT Est Ensemble	A3	R	19
EPT Est Ensemble	Boulevard périphérique	R	30
EPT Paris Terres d'Envol	Aéroports CDG et Le Bourget	A	52
EPT Paris Terres d'Envol	Gare de triage Le Bourget-Drancy	F	25
Vaucresson	D 907	R	5
Viry-Châtillon	A 6	R	9
Bry-sur-Marne	RER A	F	8
Morangis	A 6 + Aéroport d'Orly	R + A	5
Vaujours	Ex-RN3, D 44	R	9
Villiers-sur-Marne	D 203	R	4

Une carte de synthèse des secteurs à enjeux est présentée ci-dessous :



Un zoom sur chacun des secteurs identifiés sera réalisé.

Y seront détaillés, pour chacun d'entre eux :

- quelles sont les infrastructures les plus impactantes en termes de bruit et qui en est le gestionnaire,
- pour chaque infrastructure identifiée, quelles communes du secteur sont concernées,
- sur la base des éléments transmis par les gestionnaires et le contenu des PPBE disponibles, si des actions ont été programmées ou réalisées par le gestionnaire sur l'infrastructure en question.

Ce travail sera présenté dans la partie 4 « Sélection des secteurs à traiter » de ce document.

5) Localisation des zones calmes à préserver

Définition

La définition retenue dans le code de l'environnement (article L.572-6) pour une zone calme est celle d'un « espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ».

Au-delà du faible degré de précision de cette définition, les critères de détermination à utiliser ne sont pas davantage détaillés dans les textes réglementaires. Il faut y voir, probablement, la volonté des législateurs de laisser à l'autorité en charge de l'élaboration du PPBE un degré de latitude élevé pour utiliser une définition et des critères de sélection qui lui sembleraient les plus pertinents pour son territoire.

Il en découle qu'une multitude d'approches est possible, et que le préalable indispensable est que l'ensemble des acteurs puisse se mettre d'accord autour de critères de détermination des zones calmes qui soient partagés.

A minima, les zones calmes seront à définir non seulement selon un critère acoustique, à déterminer, mais en prenant en compte l'usage qui en est fait ou projeté ou tout autre critère de choix, parmi lesquels on peut citer par exemple l'accessibilité. Il en sera de même pour les actions de préservation, au sujet desquelles il est demandé à l'autorité compétente de réfléchir.

Une réflexion aboutie et collégiale n'a pu être menée dans le cadre de l'élaboration du PPBE métropolitain. Des éléments de réflexion pertinents ont toutefois été dégagés lors du séminaire bruit :

- le constat d'une insuffisance, voire d'un recul, dans certains secteurs, d'aires pouvant répondre à cette définition,
- le croisement de cette notion avec de nombreux enjeux, comme la mobilité, la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur urbains,
- l'opportunité dans le cadre métropolitain de promouvoir un réseau de zones calmes connectées entre elles.
- A ce stade de réflexion, et en fonction des outils disponibles, deux pistes de travail ont été dégagées pour préfigurer la mise en route d'une démarche autour de la notion de zone calme, qui pourra constituer par elle-même une action à inclure dans le PPBE métropolitain :
- s'appuyer sur les approches des collectivités ayant traité cette question dans leurs PPBE de 1ère et 2è échéance,

- s'appuyer sur certains éléments du diagnostic acoustique pouvant être rattachés au concept de zone calme, en se concentrant donc sur le critère de niveau sonore peu élevé.

Synthèse des zones calmes identifiées dans les PPBE existants

La question des zones calmes avait été abordée, et plus ou moins aboutie, dans chacun des PPBE réalisés dans le cadre des deux premières échéances. Selon les cas, la démarche avait pu être poussée jusqu'à la production d'une liste des zones calmes identifiées sur le territoire en question, et d'actions à mettre en place pour les protéger et les valoriser.

Dans d'autres cas, la réflexion avait simplement été initiée et des pistes de travail à approfondir.

Ci-dessous, est présenté un tableau synthétique du travail d'identification des zones calmes mené par les collectivités dans le cadre de l'élaboration de leurs PPBE pour les deux premières échéances :

Territoire	PPBE	ZC identifiées	Détails
Paris	Ville de Paris	Non	
Hauts-de-Seine	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Oui	7 Parcs départementaux + 10 autres sites
Hauts-de-Seine	C.A. G.P.S.O.	Oui	Liste de zones à valoriser
Hauts-de-Seine	C.A. Hauts-de-Bièvre	Oui	32 parcs, squares, jardins, bois, quartiers
Hauts-de-Seine	C.A. Mont Valérien	Oui	Zones calmes, zones d'intérêt et cheminements calmes
Hauts-de-Seine	C.A. Sud de Seine	Oui	18 zones sélectionnées
Hauts-de-Seine	Commune de Clichy-la-Garenne	Oui	29 espaces verts
Hauts-de-Seine	Commune de Colombes	Oui	7 espaces verts publics
Hauts-de-Seine	Commune de Montrouge	Oui	7 squares et parcs + cimetière de Montrouge
Hauts-de-Seine	Commune de Neuilly-sur-Seine	Oui	8 zones calmes et 9 zones à valoriser
Hauts-de-Seine	Commune de Puteaux	Oui	7
Seine-St-Denis	Conseil départemental de Seine-St-Denis	Non	
Seine-St-Denis	C.A. Est Ensemble	Oui	Zones calmes (critère acoustique) et zones apaisées (critères fonctionnel)
Seine-St-Denis	C.A. Plaine Commune	Non	Pistes de réflexion
Seine-St-Denis	Commune d'Aulnay-sous-Bois	Oui	Ensemble des parcs et jardins de la commune
Seine-St-Denis	Commune de Clichy-sous-Bois	Non	
Seine-St-Denis	Commune de Montfermeil	Oui	4 (arboretum, parc Jousseaume, bois des Ormes et forêt de Bondy)
Val-de-Marne	Conseil départemental du Val-de-Marne	Oui	4 parcs départementaux + 24 sites potentiels dont 17 parcs départementaux

Val-de-Marne	C.A. Haut Val de Marne	Oui	Coeurs de ville, espaces boisés et agricoles, chemins, parcs urbains, espaces communs de l'îlot, terrains sports et loisirs
Val-de-Marne	C.A. Val de Bièvre	Oui	55 espaces publics
Val-de-Marne	C.C. Charenton-St-Maurice	Non	
Val-de-Marne	Commune d'Ivry-sur-Seine	Oui	Création des 8 espaces verts publics
Val-de-Marne	Commune de Joinville-le-Pont	Oui	2 (Ile de Fanac et parc du Parangon)
Val-de-Marne	Commune de Maisons-Alfort	Oui	Zones calmes publiques et privées et zones à valoriser
Val-de-Marne	Commune du Perreux-sur-Marne	Oui	8
Val-de-Marne	Commune de Rungis	Oui	7 zones publiques potentiellement calmes
Val-de-Marne	Commune de Vincennes	Oui	10 squares, 8 jardins, 9 espaces piétons
Essonne	Conseil départemental de l'Essonne	Oui	1 (Côteau des Vignes, Athis-Mons)
Essonne	C.A. Lacs de l'Essonne	Oui	2 (Côteau des lacs et parc Leblanc à Viry-Châtillon)
Val d'Oise	Conseil départemental du Val d'Oise	Non	

Secteurs préservés des bruits des transports

Dans le cadre du diagnostic acoustique métropolitain approuvé en juin 2018, la carte présentée ci-dessous avait été produite. Y apparaissent en vert, en quelque sorte « en négatif », tous les secteurs géographiques du territoire métropolitain exposés à moins de 55 dB(A) en Lden. Cette approche, dite des « zones de moindre bruit », a été adoptée par plusieurs collectivités. Il convient de préciser que l'indicateur utilisé ici est l'indicateur dit de « Miedema » (du nom du chercheur ayant établi les courbes dose-réponse en vigueur au moment de la réalisation de cette étude), est construit pour représenter la gêne cumulée occasionnée par les trois sources de bruit de transports (route, fer, air) en tenant compte des différences de ressenti entre ces sources de bruit pour un même niveau d'exposition. Le critère utilisé n'est donc pas un niveau de bruit absolu mais tient compte dans une certaine mesure de la perception. Le niveau de référence retenu ici (55 dB(A)) correspond à un taux de personnes hautement gênées inférieur à 7%.

La répartition des secteurs épargnés par le bruit des transports y apparait très peu homogène à l'échelle métropolitaine. Si certains secteurs apparaissent bien pourvus (extrême ouest des Hauts-de-Seine, frange est de Grand Paris Grand Est, nord-est et sud de Grand Paris Sud Est Avenir) des territoires comme Boucle nord de Seine et Grand Orly Seine Bièvre sont au contraire clairement carencés. Surtout, l'indicateur retenu discrimine nettement les secteurs impactés par les survols, au nord et au sud de la métropole.

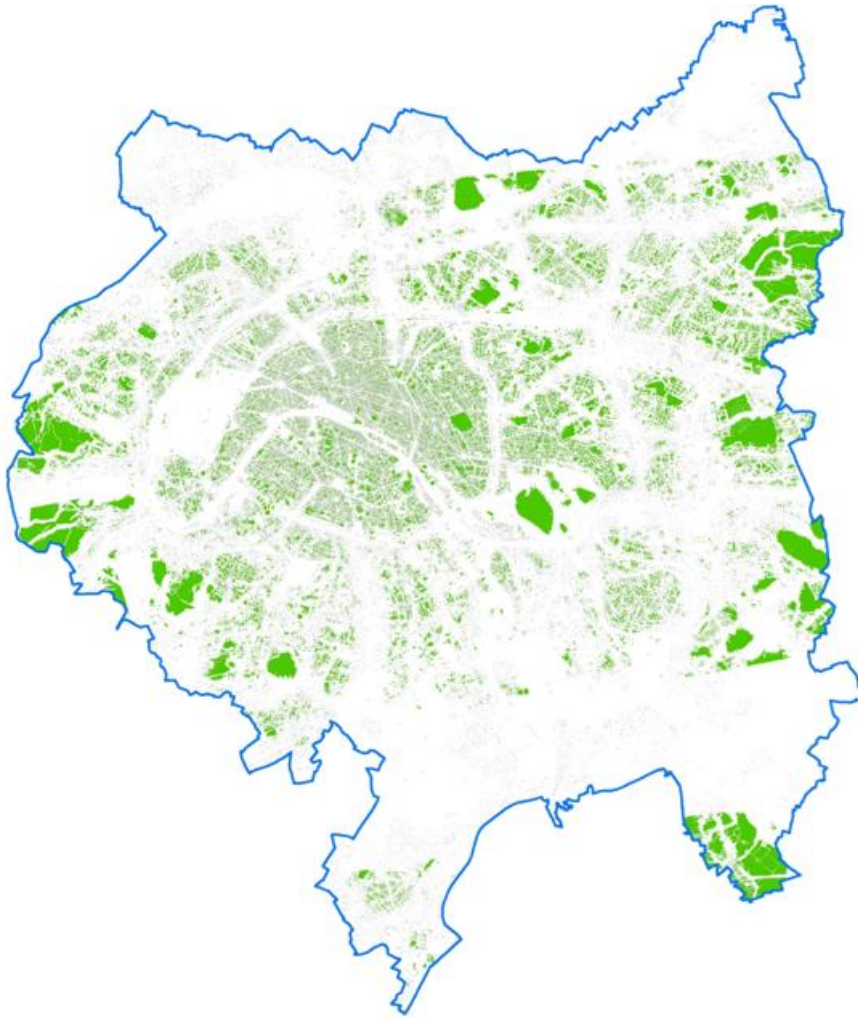


Figure 9 : cartes des secteurs exposés à moins de 55 dB(A) en bruit cumulé des transports en Lden

Au total, l'une et l'autre approche amènent au constat que le territoire métropolitain apparaît très inégalement pourvu en zones calmes, que l'on parle de zones calmes « identifiées » par les autorités à partir de critères qui leur sont propres et correspondent à leur perception, ou « potentielles », en priorisant le niveau acoustique.

Toutefois le travail accompli constitue une base de départ appréciable pour progresser de manière collégiale vers une définition partagée de ce qu'est une zone calme, qui puisse déboucher sur une identification des secteurs y répondant sur le territoire métropolitain. C'est une des actions à mener dans le cadre de ce PPBE.

PARTIE 3

Inventaire des actions réalisées et programmées

1) Rappel : les grands types d'actions possibles contre le bruit des transports

Comme l'a rappelé le diagnostic acoustique, c'est bien le transport routier qui apparaît comme l'enjeu prioritaire sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, responsable à lui seul de plus de 60% des impacts sanitaires liés au bruit, évalué par la méthode des années de vie en bonne santé de l'OMS.

Pour diminuer cet impact, au-delà des actions ponctuelles et ciblées qui peuvent être mises en place dans une approche classique de « résorption des points noirs de bruit », et qui peuvent s'appliquer de la même manière au bruit ferré voire aérien, d'autres volets d'actions existent, qui se rattachent de manière plus large aux politiques de transport et de mobilité.

Pour une autorité comme la Métropole du Grand Paris qui n'est pas gestionnaire de voirie, les leviers d'actions se trouvent probablement en premier lieu en lien avec des enjeux comme le développement des mobilités douces ou décarbonées, le report modal ou la réduction de la place du véhicule motorisé individuel dans l'espace public. La mise en place d'actions concrètes qui permettront d'atteindre ces grands objectifs a déjà commencé.

La mise en place progressive de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à accélérer d'une part, le remplacement des véhicules polluants par des véhicules propres et d'autre part, la transition vers des mobilités alternatives à l'autosolisme, aura pour effet la diminution à la source du bruit du transport routier. Des travaux sont menés dans ce cadre avec Bruiparif pour essayer d'en évaluer les effets.

En préambule, nous proposons ici un rappel des principales actions, « ciblées » ou « systémiques », qui figurent dans les plans d'actions des autorités compétentes, et ce par source de bruit.

Bruit routier

Interventions lourdes menées sur la voirie : couverture ou semi-couverture de voies ; requalification ou réaménagement de voirie ; création de roades de contournement ou de tunnels de désengorgement.

Limitations de la propagation du bruit aux alentours de la voie : pose de murs anti-bruit ou d'écrans acoustiques ; réalisation de merlons ou buttes de terre.

Actions de limitation du bruit à la source :

- actions sur le revêtement de chaussée : mise en place d'enrobés phoniques, remplacement de pavés par un revêtement bitumeux, lutte contre l'orniérage,
- actions visant à limiter la vitesse : réduction de vitesse réglementaire ; déploiement de dispositifs permettant de limiter la vitesse des véhicules (ralentisseurs, coussins berlinois, chicanes...) ; actions de sensibilisation (radars pédagogiques, messages de sensibilisation aux conducteurs) ou de verbalisation,
- actions visant à fluidifier le trafic : suppression des carrefours à feux tricolores, système de fluidification du trafic centralisé ou local (onde verte modérante),
- promotion du report modal et des modes de transport alternatifs : promotion des transports en commun (création de nouvelles lignes ; prolongations de lignes ; mise en site propre de lignes existantes) ; promotion des modes de transport doux (création ou amélioration du réseau cyclable ; déploiement de flottes de vélos en libre-service ; aide à l'achat de vélos électriques ; piétonisation de voies ou quartiers ; création de zones de rencontre ; amélioration des cheminements piétons),
- actions sur la composition du trafic : promotion des véhicules électriques (mise en place de système d'autopartage, déploiement de bornes de recharge, renouvellement de la flotte de véhicules des collectivités) ; actions visant à limiter la circulation des véhicules les plus bruyants (arrêtés limitant ou interdisant la circulation des poids lourds).

Actions de protection des logements : isolation de façade (commune à toutes les sources de bruit).

Bruit ferroviaire

Interventions lourdes sur les infrastructures : abaissement, enterrement, couverture de ligne (actions techniquement difficiles, effectivement réalisables dans un très petit nombre de cas) ; remplacement de tabliers métalliques de ponts.

Actions de limitations de la propagation du bruit aux alentours des voies : pose d'écrans anti-bruit ; réalisation de merlons ou buttes de terre.

Actions de limitation du bruit à la source : renouvellement de voies et ballast, meulage des voies, pose d'absorbeur sur rails ; action sur le matériel roulant : mise en service de nouvelles rames plus silencieuses ; remplacement des semelles de frein (composite).

Actions d'isolation acoustique des façades.

Bruit aérien

Mise en place de procédures permettant de diminuer l'exposition au bruit des riverains : répartition de l'utilisation des pistes en fonction des configurations ; modification des trajectoires ; relèvement des procédures d'approche ; généralisation de la descente continue.

Accélération du renouvellement de la flotte au profit d'aéronefs moins bruyants ; contraintes accrues pour les aéronefs les plus bruyants (restrictions horaires, taxes financières).

Mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'isolation des riverains situés à l'intérieur des Plans de Gêne Sonore (PGS), financés par la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA).

Maitrise de l'urbanisation autour des aéroports : réexamen des Plans d'Exposition au Bruit (PEB).

2) Inventaire des actions des gestionnaires des grandes infrastructures de transport terrestres

Nous disposons de deux sources d'informations principales de la part des gestionnaires.

En premier lieu, des contributions émises spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du PPBE métropolitain. Ce sont les sources à la fois les plus récentes et les plus détaillées pour connaître le détail des actions d'ores et déjà programmées. Pour rappel, SNCF Réseau, la DiRIF, et les Conseils départementaux du Val-de-Marne et du Val d'Oise ont fait parvenir chacun leur contribution.

L'intégralité de ces contributions figure en annexe. Ci-dessous, un tableau synthétique en reprend les principaux éléments :

Contributeur	Type de contribution / date	Synthèse du contenu
SNCF Réseau	Note / 15/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> Rappel du contexte et de l'intervention de SNCF Réseau Liste des actions de réduction du bruit ferroviaire sur l'infrastructure et le matériel roulant Liste des actions spécifiques sur la Métropole du Grand Paris Liste des actions, travaux et études réalisées sur les 10 dernières années Liste des travaux, études et mesures en cours ou prévues dans les 5 prochaines années
Direction des routes d'Ile-de-France (DiRIF)	Recueil des actions menées et à venir (stades études et travaux) auprès des U.D. dans le cadre de l'élaboration des PPBE GITT (courrier) / 28/11/2018	<p><u>Actions réalisées (hors études) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A13 (St-Cloud, Boulogne-B.) : réfection du viaduc de St-Cloud et pose d'écrans acoustiques (fin 2017) A86/A14 (Nanterre) : enfouissement de la bretelle B5 (en cours) A3 (Noisy-le-Sec) : enrobés phoniques sur 0,9 m km (octobre 2018) A4 (Champigny-sur-M.) : écrans anti-bruit (2010 ; 2012) A4 (Charenton-le-P., Joinville-le-P., St-Maurice) : revêtements acoustiques (2017,2018) A4 / A86 (1ère tranche, St-Maurice, Maisons-A., Créteil) : écrans acoustiques et isolation de façade. A6 (Arcueil, Gentilly, Le Kremlin B.) : couverture (2012) : damiers phoniques A6 (Chevilly-L., L'Haÿ-les-R.) : revêtements acoustiques (2017) A6 (Arcueil, Cachan, Villejuif) : revêtements acoustiques (2018) A6 (Savigny-sur-Orge) : mise en place d'écrans acoustiques (2,2 km), de butte de terre (100m) d'isolations de façades (90 logements) (2008-2009) RN 19 : déviation de Boissy-St-Léger : création d'une butte de terre et d'écrans acoustiques (nord) ; couverture (sud) RN 486 (pont de Nogent) : écran acoustique le long de la bretelle d'accès à l'A4 <p><u>Actions programmées (hors études) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A13 (Marnes-la-C., St-Cloud) : enrobés phoniques sur 2,6 km (2019) A3 (Bagnole) : enrobés phoniques sur 1,2 km (2019) A4/A86 (2ème tranche, St-Maurice, Maisons-A., Créteil) : écrans acoustiques et isolation de façade

- A15 (Argenteuil) : pose de revêtements anti-bruit sur 2 km (fin juillet 2019)
- RN 486 (pont de Nogent, phase 2) : écran acoustique sur le pont et de part et d'autre de l'A4
- RN 19 : déviation de Boissy-St-Léger (fin)

Axes concernés par des diagnostics acoustiques ou des études d'opportunité programmés : RN 118 (Sèvres, Meudon ; 2019) ; A 86 (Colombes) ; A 13 (Boulogne-B., St-Cloud, 2019) ; A1 (La Courneuve, Le Bourget) ; A 104 (Villepinte) ; RN 486 (Nogent-sur-M.).

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Note / 29/03/2019	<p><u>Isolation de façades dans les secteurs prioritaires (dépassement de seuil de nuit), en partenariat avec l'ADEME :</u> 700 logements traités à ce jour, 300 supplémentaires d'ici 2020, accent porté sur le logement social</p> <p><u>Interventions dans des équipements départementaux</u> : « Opération anti-bruit » (isolation) pour 4 collèges, diagnostics acoustiques</p> <p><u>Interventions sur la voirie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • développement des TC (Tram T5 sur la RD 931 à Pierrefitte) • promotion des modes de transport actif : 30 km de réseau cyclable créés depuis 2 ans sur les 130 km totaux • aménagement de voirie : RD 27 (Bobigny), RD 914 (St-Denis) • pose d'enrobés phoniques (RD 933 à Vaujours, avec abaissement de la vitesse limite) • dispositif de régulation des flux Gerfaut <p><u>Actions d'information et de sensibilisation</u> : mise à jour du classement sonore, partenariat avec le CIDB et Bruitparif</p> <p><u>Maintien et développement des espaces de ressourcement en ville</u></p>
Conseil départemental du Val de Marne	Courrier du Président à la Métropole du Grand Paris / 26/11/2018	<p><u>Point d'avancement des mesures incluses dans le PPBE départemental adopté le 15/12/2014 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • barreau TGV Massy-Valenton : réalisation de 3 murs anti-bruit sur 4. • élaboration du plan de déplacement (PDVM), pour une mobilité durable • programme d'aménagement routier et d'entretien du réseau : environ 350 opérations menées entre 2009 et 2018, avec évaluation de l'impact sur le bruit par l'implantation de 12 stations de mesure de Bruitparif. • lancement de la démarche HQE Infrastructure en octobre 2015, applicable sur tous les nouveaux projets départementaux (ex : collèges) • suivi des grands projets (gares du GPE, Altival...) et poursuite du travail autour du pôle d'Orly. • qualification de 3 parcs départementaux en zones calmes
Conseil départemental du Val d'Oise	Courrier du directeur général adjoint à la MGP / 16/10/2018	<p><u>Actions réalisées et programmées sur les voies départementales de la commune d'Argenteuil</u> : réfection de couches de roulement, plateaux surélevés, réalisation d'un itinéraire cyclable</p>

Ces contributions permettent d'avoir une vision assez complète des actions concernant les grandes infrastructures de transport terrestre (réseau routier national et réseau ferroviaire SNCF), les PPBE de 3^e échéance n'étant pas tous disponibles.

En second lieu, le contenu des PPBE des grandes infrastructures et des agglomérations disponibles. Une partie de ces contenus recoupe la période prise en compte par le PPBE métropolitain (2008-2018 pour les actions réalisées et 2019-2023 pour les actions

programmées). Outre le fait de ne pas exactement coïncider avec ces limites temporelles, les actions listées manquent parfois de précisions quant à leur localisation ; et, en l'absence de plus amples renseignements délivrés par le gestionnaire, la réalisation effective des actions planifiées n'est pas certaine et demanderait à être vérifiée. Il s'agit néanmoins d'un complément d'information pour la voirie départementale pour laquelle nous n'avons pas reçu de contributions, ainsi que pour le réseau RATP.

Une synthèse de ces actions figure en annexe 7.

3) Inventaire des actions des communes et intercommunalités

Une sélection des actions notables issues des PPBE publiés par les collectivités, sur la période 2009-2024, est présentée en annexe 9.

4) Inventaire des premières actions soutenues par la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est compétente dans la lutte contre les nuisances sonores depuis le 1^{er} janvier 2017, mais s'est engagée dès sa création avec le soutien à des premières actions de résorption du bruit dès 2017 dans le cadre de son Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte Métropolitain d'Innovation :

- traitement des PNB ferroviaires de Vanves-Malakoff : subvention de 300 k€ à GPSO et Vallée Sud Grand Paris dans le cadre du FIM,
- traitement des PNB routiers de Bagnolet (écrans acoustiques) : subvention de 300 k€ à Est Ensemble,
- traitement des PNB ferroviaires à Saint-Denis (cité Paul Eluard, 300 logements) : attribution de 300 k€ dans le cadre du FIM et réservation de 866,2 k€ de crédits FSIL au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation.

La Métropole du Grand Paris est venue ensuite en substitution des communes dans le financement des Points Noirs du Bruit, sur les opérations suivantes :

- études et travaux de résorption de bruit ferroviaire sur Vanves-Malakoff (3 millions d'euros),

- études et travaux de résorption du bruit ferroviaire à Saint-Denis / Paul Eluard (1,6 millions d'euros),
- études et travaux de résorption du bruit ferroviaire du RER A sur les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois » (1,25 millions d'euros),
- études de traitement acoustique et d'intégration urbaine et paysagère sur l'autoroute A4, au niveau de Charenton-le-Pont (80 000 euros).

Aussi, elle participe aux instances de suivi et de surveillance du bruit aérien (Commissions Consultatives de l'Environnement : Roissy-CDG ; Paris-Orly ; Le Bourget ; Paris – Issy-les-Moulineaux).

PARTIE 4

Sélection des secteurs à traiter

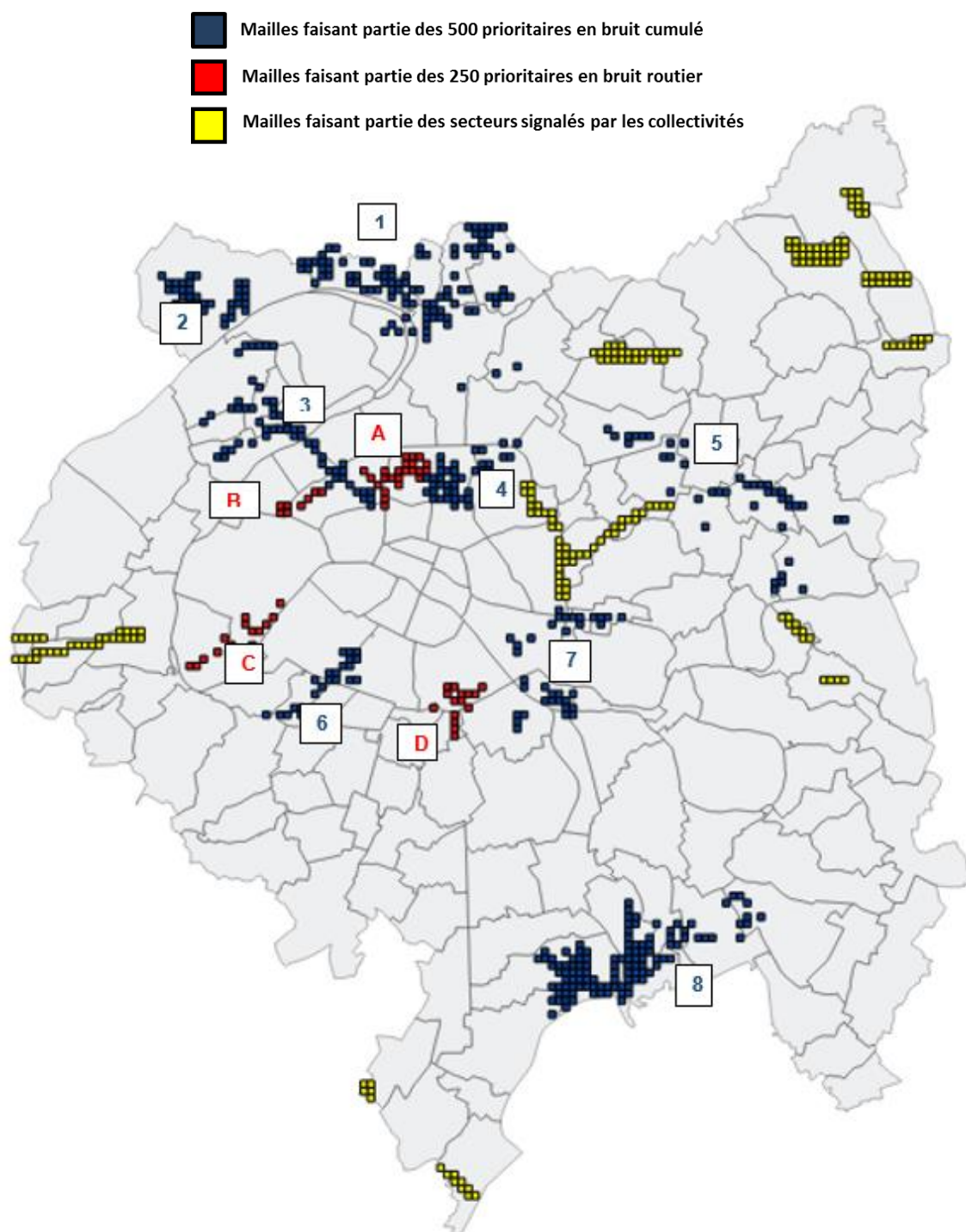



Figure 9 : cartes d'ensemble des secteurs à enjeux identifiés

1) Clés de lecture des enjeux par secteurs


Un zoom ciblé sur chacun des secteurs identifiés est proposé ici.

Y seront détaillés, pour chacun d'entre eux :

- quelles sont les infrastructures les plus impactantes en termes de bruit et qui en est le gestionnaire
- pour chaque infrastructure identifiée, quelles communes du secteur sont concernées
- sur la base des éléments transmis par les gestionnaires et le contenu des PPBE disponibles, si des actions ont été programmées ou réalisées par le gestionnaire sur l'infrastructure en question. Pour une lecture facile, un renvoi avec un code couleur en dégradé de verts figure dans les tableaux :

 → Une action ciblée a été programmée ou réalisée par le gestionnaire sur cette infrastructure et sur ce secteur ; seront prises en compte les actions opérationnelles permettant une réduction effective des niveaux d'exposition des riverains et non les études préalables et diagnostics acoustiques réalisés par exemple par les gestionnaires, première étape dans les programmes de résorption des points noirs de bruit. Lorsque ces actions ne concerneront qu'une partie du secteur identifié, la mention « partiel » sera portée.

Remarque : les actions réalisées antérieurement au diagnostic acoustique territorial métropolitain ne seront pas reprises.

 → Aucune action ciblée n'a été identifiée mais des actions plus générales mises en place par le gestionnaire ou d'autres acteurs (par exemple la création ou le prolongement de lignes de transport en commun, de nature à favoriser le report modal) sont de nature à améliorer partiellement la situation vis-à-vis du bruit sur cette infrastructure et sur ce secteur.

 → Aucune action de la part du gestionnaire sur cette infrastructure et sur ce secteur.

- en fonction de la problématique locale telle qu'elle a été identifiée, quelles actions proposées par la Métropole du Grand Paris pourront améliorer partiellement la situation vis-à-vis du bruit sur cette infrastructure et sur ce secteur. Les numéros indiqués dans cette dernière colonne renvoient au tableau des actions élaborées par la Métropole du Grand Paris et présentées dans la dernière partie du document.

2) Huit secteurs multi-exposés

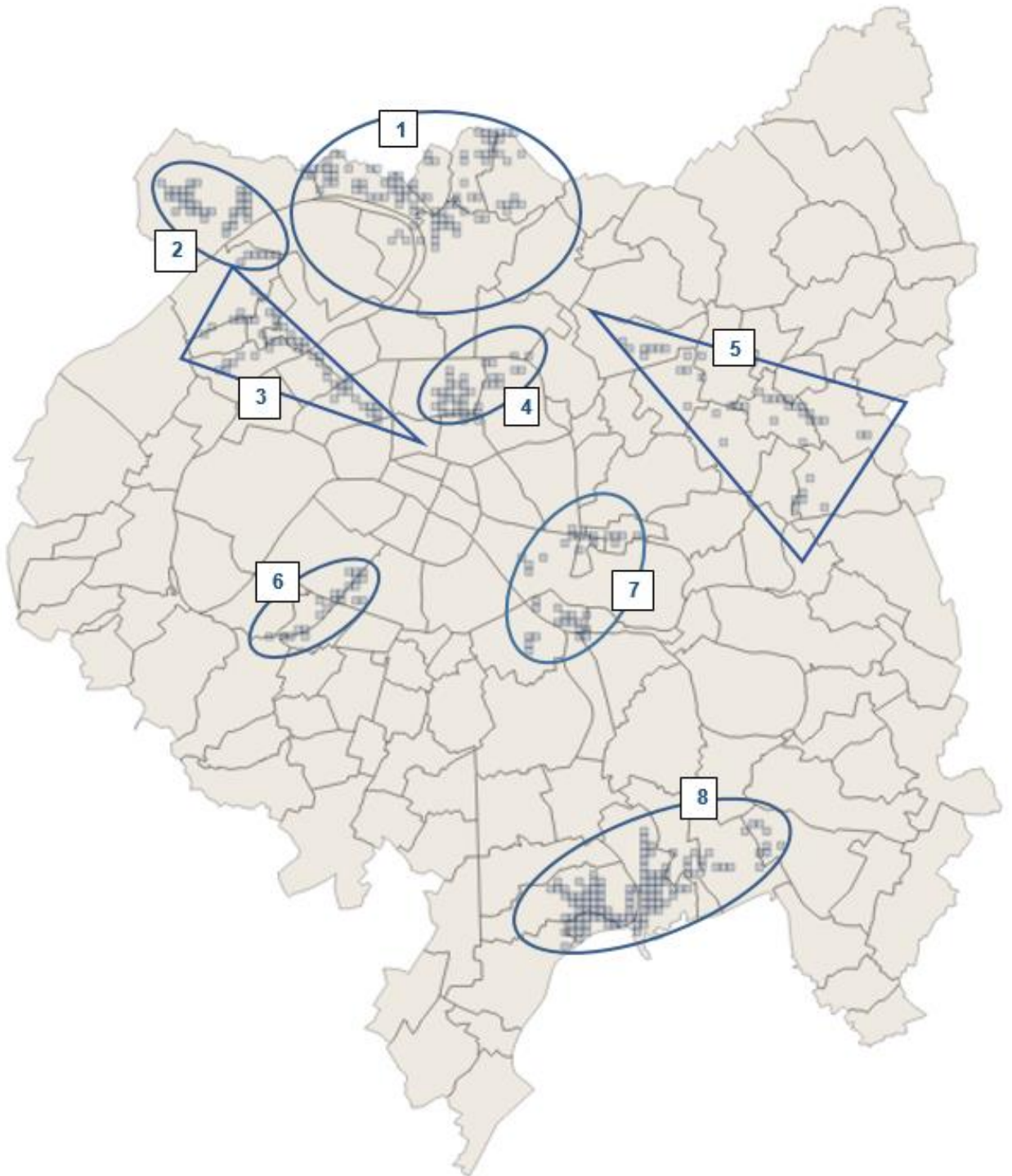


Figure 10 : cartes des huit secteurs multi-exposés numérotés de 1 à 8

TABLEAU RECAPITULATIF DES HUIT SECTEURS MULTI-EXPOSES

N°	Communes/arrondissements	Sources R : routier F : ferré A : aérien	Nombre de mailles prioritaires
1 secteur Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Argenteuil • Aubervilliers • Epinay-sur-Seine • L'Ile-St-Denis • La Courneuve • Pierrefitte • St-Denis • Stains • Villeneuve-la-Garenne • Villetaneuse 	R+F+A	101
2 secteur Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> • Argenteuil • Asnières-sur-Seine • Colombes • Gennevilliers 	R+F+A	40
3 secteur St-Lazare	<ul style="list-style-type: none"> • Asnières-sur-Seine • Bois-Colombes • Clichy • Colombes • Courbevoie • La Garenne-C. • Levallois-Perret • Paris 8^{ème} • Paris 17^{ème} 	R+F	50
4 secteur Paris Nord-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Aubervilliers • Pantin • Paris 10^{ème} • Paris 18^{ème} • Paris 19^{ème} 	R+F	39
5 secteur Est	<ul style="list-style-type: none"> • Bobigny • Bondy • Gagny • Le Raincy • Neuilly-Plaisance • Neuilly-sur-Marne • Noisy-le-Sec • Rosny-sous-Bois • Villemomble 	R+F	41
6 secteur Montparnasse	<ul style="list-style-type: none"> • Clamart • Issy-les-M. • Malakoff, • Paris 14^{ème} • Paris 15^{ème} • Vanves 	R+F+A	22
7 secteur Vincennes- Charenton	<ul style="list-style-type: none"> • Alfortville, • Charenton-le-Pont • Fontenay-sous-Bois • Ivry-sur-Seine • Maisons-Alfort • Montreuil • Paris 12^{ème} • Paris 20^{ème} 	R+F	35

	<ul style="list-style-type: none"> • St-Mandé • St-Maurice • Vincennes 		
8	<ul style="list-style-type: none"> • Ablon-sur-Seine • Athis-Mons • Boissy-St-Léger • Limeil-Brévannes • Valenton • Villeneuve-le-Roi, • Villeneuve-St-Georges 	R+F+A	114
secteur Villeneuve			

1 SECTEUR NORD



Caractéristique : multiexposition route-fer-aérien

EPT : Boucle Nord de Seine (T5), Plaine Commune (T6)

Communes concernées : Argenteuil, Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Ile-St-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, St-Denis, Stains, Villeneuve-la-G., Villetaneuse

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
A1	DIRIF	La Courneuve, St-Denis	(14)	
RN 186 (échangeur Lamaze)		St-Denis		Suppression ou enfouissement du stade de France jusqu'au parc G. Valbon (Plaine Commune), sous réserve d'études techniques
A 86	DIRIF	L'Ile St-Denis, St-Denis, Villeneuve-la-G.	(15)	Réalisation de murs anti-bruit (Plaine commune)
Ex-RN 14	CD 93	Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, St-Denis, L'Ile-St-Denis	(4)(6)	
RD 23 bis	CD 93	Epinay-sur-Seine	(4)	
Ex-RN 328	CD 93	Epinay-sur-Seine, Villetaneuse	(1)	
Ex-RN 214	CD 93	Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, St-Denis,	(4)(6)	
RD 310, RD 311	CD 93	Epinay-sur-Seine	(6)	
Av J. Jaurès	Plaine Commune	Villetaneuse	(6)	
Rue E. Vaillant	Plaine Commune	Villetaneuse	(6)	
RD 24	CD 93	St-Denis	(2)(6)	
Ex-RN 1	CD 93	Pierrefitte	(3)(6)(7)	
Ex-RN 301	CD 93	Pierrefitte, Stains	(4)(7)	Dispositif de réduction de vitesse, densification de la végétation (Plaine Commune)

				Réaménagement en boulevard urbain avec pistes cyclable en centre-ville de Stains (Plaine commune) Poursuite du programme d'isolation phonique des logements (Plaine commune, Stains)
D 25	CD 93	Pierrefitte	(4)(6)	
D 29	CD 93	Stains		Dispositif de réduction de vitesse, densification de la végétation, aide à l'isolation phonique des logements (Plaine Commune) Aménagement visant à la mise en service d'un transport public (BHNS ou tramway) pour report modal (Plaine commune)
D 27	CD 93	Aubervilliers		Projeter et mettre en œuvre des actions pour protéger la population (Plaine commune)
D 998	CD 92	Villeneuve-la-G.		
D 9	CD 92	Villeneuve-la-G.		
RD 311	CD 95	Argenteuil	(5)	
Bd Carnot	Plaine Commune (GITT)	St-Denis	(6)	
Bd Félix-Faure	Plaine Commune (GITT)	St-Denis	(12)(6)	
Bd Marcel-Sembat	Plaine Commune (GITT)	St-Denis	(13)(6)	
Rue Parmentier	Plaine Commune (GITT)	Pierrefitte, Stains	(4)(6)(11)	Aide à l'isolation phonique des logements (Plaine Commune)
Transilien H	SNCF Réseau	Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, St-Denis, L'Ile-St-Denis	(8)	
RER D	SNCF Réseau	Epinay-sur-Seine, Stains, St-Denis, L'Ile-St-Denis, Pierrefitte	(8)(9)	Murs anti-bruit le long du RER E et du T11 (Stains) Remplacement de la protection phonique rue M. Bokanovski à Pierrefitte (Plaine commune)
RER B	SNCF Réseau	Aubervilliers, La Courneuve	(16)	Réévaluer l'exposition des logements du quartier Pressencé (Plaine commune) Mettre en œuvre des actions, en particulier traiter les 3 ponts métalliques pour lesquels les solutions ont été chiffrées en 2013 (Plaine commune)
Grande ceinture	SNCF Réseau	Epinay, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse		Protections acoustiques complémentaires le long du T11 express à Epinay (Plaine Commune)
LBG	ADP	Epinay, L'Ile-St-Denis,	(10)	Mesures de gestion du

		Pierrefitte, St-Denis, Stains, Villeneuve-la-G.		trafic (Plaine commune, Stains) : couvre-feu nocturne, interdiction des appareils les plus bruyants Extension du PGS sur la commune de Pierrefitte (Plaine commune)
CDG	ADP	Argenteuil, Epinay, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse	(10)	Avis défavorable de Plaine commune sur le projet de terminal 4 Extension du PGS sur la commune de Pierrefitte (Plaine commune) Mesures de gestion du trafic notamment nocturne (commune de Stains)

- (1) Partiel : isolation de façade à Villetaneuse
- (2) Partiel : isolation de façade à St-Denis
- (3) Requalification de l'ex-RN 1 et mise en œuvre du dispositif dynamique de régulation des flux Gerfaut II
- (4) Mise en service de la ligne de tramway T11 Epinay-Le Bourget (report modal) : juillet 2017.
- (5) Réfection de la couche de roulement
- (6) Mise en œuvre du Plan Vélo de Plaine Commune
- (7) Programme d'isolations de façade CD 93 – ADEME (210 logements à Stains en cours, ex-RN1 d'ici 2020)
- (8) St-Denis : construction d'un mur anti-bruit et isolation de façades (2020-2021)
- (9) Remplacement du matériel roulant (Regio 2N) à partir de 2021.
- (10) Actions figurant dans les PPBE des grands aéroports franciliens : maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports (PEB), mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'insonorisation (PGS), mise en place des procédures permettant de réduire le bruit (descente continue, relèvement des altitudes d'approche...), suivi de l'évolution des niveaux de bruit, actions de concertation.
- (11) Requalification et apaisement de la voirie par implantation de plateaux surélevés (source : Plaine commune)
- (12) Modification de voirie suite à la mise en service du tramway T8 (2X2voies + piste cyclable) (source : Plaine commune)
- (13) Modification de voirie suite à la mise en service du tramway T8 (2X1voie) (source : Plaine commune)
- (14) A1 : étude acoustique autour de la cite des 4000 à La Courneuve
- (15) Etude acoustique réalisée en mai 2017 en vue de l'implantation du futur village olympique à St-Denis ; démarrage prévisionnel des travaux en 2020 (source : contribution DiRIF)
- (16) Renouvellement voies ballast sur 2,9 km (sans précision de localisation)

2 SECTEUR ARGENTEUIL



Caractéristique : multiexposition route-fer-air

EPT : Boucle Nord de Seine (T5)

Communes concernées : Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
A 86	DIRIF	Asnières, Colombes, Gennevilliers	(1)	
RD 13	CD 92	Colombes		
RD 909	CD 92, CD 95	Argenteuil, Colombes	(2)	
RD 48	CD 95	Argenteuil	(3)	
RD 122	CD 95	Argenteuil	(4)	
Boulevard Héloïse	Commune d'Argenteuil (GITT)	Argenteuil	(5)	
Bd de la Résistance	Commune d'Argenteuil	Argenteuil	(6)(7)	
Transilien J	SNCF Réseau	Argenteuil, Colombes	(8)(9)(10)	Traitement complémentaire du bruit et des vibrations (isolation de façade par ex) dans le secteur de la gare d'Argenteuil (commune d'Argenteuil)
Fret (projet ligne Serqueux-Gisors)	SNCF Réseau	Argenteuil		Réalisation d'études acoustiques complémentaires en lien avec l'augmentation du trafic prévue (commune d'Argenteuil)
Atelier de maintenance	SNCF Mobilités	Argenteuil (Impasse du Prunet)		Construction du mur anti-bruit prévu dans le cadre

ferroviaire VND				du prolongement du T11 express et étude de l'impact du projet d'agrandissement de l'atelier (commune d'Argenteuil)
CDG	ADP	Argenteuil, Asnières, Colombes, Gennevilliers	(11)	
LBG	ADP	Argenteuil, Asnières, Colombes, Gennevilliers	(11)	

- (1) Étude programmée (diagnostic acoustique)
- (2) Aménagement de modération de vitesse au niveau de la rue Léon Feix (Argenteuil)
- (3) Réfection de la couche de roulement
- (4) Réfection de la couche de roulement programmée en 2021
- (5) Programme de travaux sur plusieurs tronçons entre 2020 et 2022 : réfection de voiries, reconfiguration des voies avec création de pistes cyclables, réduction de la vitesse
- (6) Réfection de voirie sur un tronçon
- (7) Interdiction de circulation des poids lourds (depuis 2017)
- (8) Ligne 334900 : renouvellement de voie et de ballast
- (9) Remplacement progressif du matériel roulant de la ligne J (RER 2N NG)
- (10) Commune de Colombes incluse dans le programme 2017-2020 de résorption des PNB ferroviaires par isolation
- (11) Actions figurant dans les PPBE des grands aéroports franciliens : maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports (PEB), mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'insonorisation (PGS), mise en place des procédures permettant de réduire le bruit (descente continue, relèvement des altitudes d'approche...), suivi de l'évolution des niveaux de bruit, actions de concertation.

3 SECTEUR ST-LAZARE



Caractéristique : multiexposition route-fer

EPT : Paris (T1), Paris Ouest La Défense (T4), Boucle Nord de Seine (T5)

Communes concernées : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Paris.

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Paris 17ème	(1)	
RD 909	CD 92	Levallois-P., Asnières, Clichy	(7)(8)	
RD 11	CD 92	Bois-C, Asnières	(7)(8)	
RD 13	CD 92	Bois-C.	(7)(8)	
RD 106	CD 92	Colombes, Bois-C.	(7)(8)	
D908	CD 92	Courbevoie, La Garenne-C.	(7)(8)	
Bd de la Paix	Commune (GITT)	Courbevoie		
RD 7	CD 92	Courbevoie, Asnières	(5)	
RD 9	CD 92	Courbevoie, Asnières	(7)(8)	
RD 992	CD 92	La Garenne-C.	(6)	
RD 1	CD 92	Levallois-P., Clichy	(7)(9)	Pose d'enrobés phoniques (ville de Clichy)
RD 911	CD 92	Clichy	(15)	
RD 19	CD 92	Clichy	(15)	
RD 17	CD 92	Clichy	(7)(8)	
RD 110	CD 92	Clichy	(7)(8)	
Rue du Pdt Wilson	Commune (GITT)	Levallois-P.		
Rue Galliéni- rue Bokanovski	Commune (GITT)	Asnières		
Rue de Clichy, Bd des Batignolles, rue	Ville de Paris	Paris 8ème, Paris 9ème, Paris 17ème	(10)(11)	

de Rome, rue de St-Petersbourg				
Faisceau St-Lazare	SNCF réseau	Paris 8, Paris 9, Levallois-P., Asnières	(2)(12)(13)	Solutions techniques permettant la mise en conformité vis à vis des seuils réglementaires pour les bâtiments identifiés en dépassement avenue V. Hugo (projet de PPBE Levallois-P.)
Transilien L	SNCF réseau	Colombes, Bois-Colombes, La Garenne-C.	(3)(13)(14)	
Transilien J	SNCF réseau	Bois-Colombes	(4)(12)(14)	
Métro ligne 13	RATP	Clichy		Prise en compte des nuisances liées à la partie aérienne de la ligne (ville de Clichy)

- (1) Pose d'enrobés phoniques programmée sur ce secteur (2018-2019)
- (2) Partiel : écran anti-bruit (rue du Bois) et isolation de façade à Asnières
- (3) Isolation de façades à La Garenne-Colombes (2018) + changement de semelles de frein
- (4) Ligne 334900 : renouvellement de voie et de ballast
- (5) Réaménagement de la RD 7
- (6) Réaménagement de la RD 992 dans le cadre du tramway T2
- (7) Voies départementales : extension du système de régulation du trafic SITER
- (8) Voies départementales : pose d'enrobés phoniques prévue sur une centaine de tronçons (sans localisation précise)
- (9) Aménagement en boulevard urbain
- (10) Programme de création des zones 30 (A CONFIRMER)
- (11) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service
- (12) Remplacement progressif du matériel roulant de la ligne J (RER 2N NG)
- (13) Remplacement progressif du matériel roulant de la ligne L3 (Paris-St-Lazare-Cergy-le-Haut : rames Francilien NAT Z50000)
- (14) Communes de Bois-Colombes et Colombes incluses dans le programme 2017-2020 de résorption des PNB ferroviaire par isolation de façade
- (15) Aménagement de la place des Nations Unies (2018-2019)

4 SECTEUR PARIS NORD-EST



Caractéristique : multiexposition route-fer

EPT : Paris (T1), Plaine Commune (T6), Est Ensemble (T8)

Communes concernées : Aubervilliers, Pantin, Paris

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Paris 18ème, Paris 19ème, Aubervilliers, Pantin	(1)	Intégration de mesures répondant à la problématique des nuisances sonores (Plaine commune)
Rue d'Aubervilliers	Ville de Paris	Paris 18ème	(2)(3)	
Rue de la Chapelle, rue Marx Dormoy, Bd Barbès, rue Ordener	Ville de Paris	Paris 18ème	(2)(3)	
Bd de la Chapelle, Bd Magenta, rue du Fbg St-Denis	Ville de Paris	Paris 10ème	(2)(3)	
Bd de la Villette, Place Stalingrad	Ville de Paris	Paris 19ème	(2)(3)	
RD 932	CD 93	Aubervilliers, Pantin	(4)	Intégration de mesures répondant à la problématique des nuisances sonores (Plaine commune)
RD 20	CD 93	Aubervilliers, Pantin		Projeter et mettre en œuvre des actions pour protéger la population

				(Plaine commune)
RD 901	CD 93	Aubervilliers	(5)	Intégration de mesures répondant à la problématique des nuisances sonores (Plaine commune)
Faisceau Paris-Est	SNCF Réseau	Paris 18ème, Paris 19ème	(6)	
Faisceau Paris-Nord	SNCF Réseau	Paris 18ème, Paris 10ème	(7)	
Métro L2	RATP	Paris 19ème, Paris 18ème, Paris 10ème		

(1) Pose d'enrobés phoniques programmée sur le secteur de la porte d'Aubervilliers (2018-2019)

Projet de réaménagement de la porte de la Villette incluant le giratoire et les bretelles d'accès au BP

(2) Programme de création des zones 30 (A CONFIRMER)

(3) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service

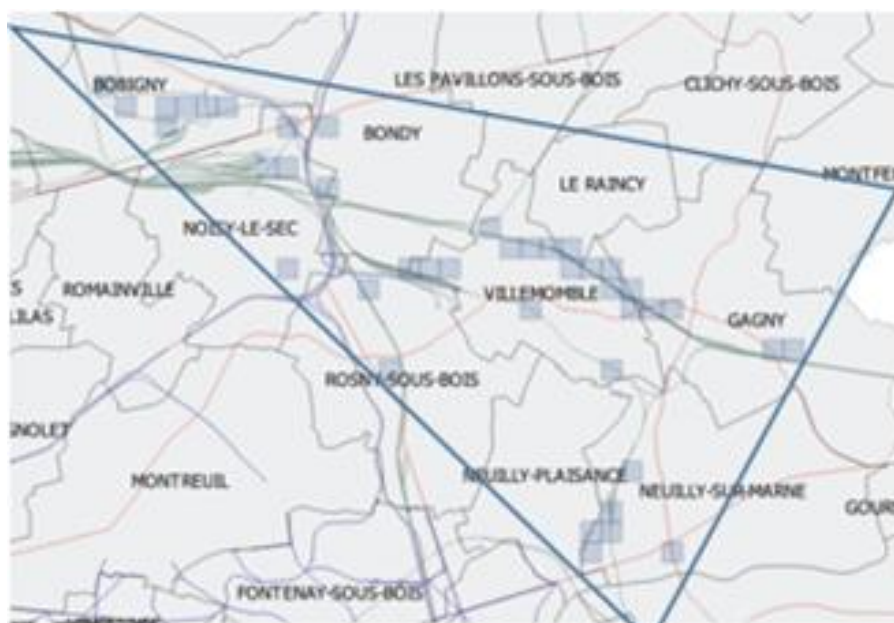
(4) Projet d'aménagement RD 932

(5) RD 901 : projet d'aménagement après livraison des nouvelles stations de la ligne 12

(6) Renouvellement du matériel roulant RER E (REN NG 6 caisses)

(7) Remplacement du matériel roulant (Regio 2N) à partir de 2021 (RER D)

5 SECTEUR EST



Caractéristique : multiexposition route-fer

EPT : Est Ensemble (T8), Grand Paris Grand Est (T9)

Communes concernées : Bobigny, Bondy, Gagny, Le Raincy, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Villemomble

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
A 86	DIRIF	Bondy, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-B.	(1)	
N 186	DIRIF	Bobigny, Rosny-sous-Bois	(2)	
A 3	DIRIF	Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec	(3)	EE : poursuivre les actions de réduction de nuisances (secteur en voie de densification) : enrobés phoniques, murs anti-bruit + rénovation et entretien nécessaires des murs anti-bruit en place (murs dégradés ne jouant pas leur rôle et dangereux)
Ex-RN 3	CD 93	Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec	(4)	
RD 27	CD 93	Bobigny	(5)	
RD 40	CD 93	Bobigny		
RD 10 – RD 41	CD 93	Bondy		
RD 117	CD 93	Noisy-le-Sec		
Ex-RN 302	CD 93	Gagny, Rosny-sous-B., Villemomble		Commune de Villemomble : pose de revêtements silencieux
Ex-N370	CD 93	Neuilly-sur-Marne		

Ex N34	CD 93	Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance		
Bretelle A3-D116	DiRIF	Rosny-sous-B., Villemomble		
Faisceau Paris-Est	SNCF Réseau	Bondy, Bobigny, Gagny, Le Raincy, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-B., Villemomble	(6)(7)(8)	Commune de Villemomble : réduction de vitesse (TGV) et/ou écrans anti-bruit
Grande ceinture	SNCF Réseau	Bobigny, Neuilly-sur-M.		

(1) Partiel : protection phonique des secteurs les plus exposés notamment au niveau de Bobigny et Noisy-le-Sec (source : DiRIF)

(2) Jugé non prépondérant au regard des d'autres sources de bruit (source : DiRIF)

(3) Partiel : mise en place d'enrobés phoniques sur 0,9 km sur la commune de Noisy-le-Sec (2018)

(4) Requalification de l'ex-RN 3 avec programme expérimental de protections de façade sur Bondy et mise en œuvre du dispositif dynamique de régulation des flux Gerfaut II

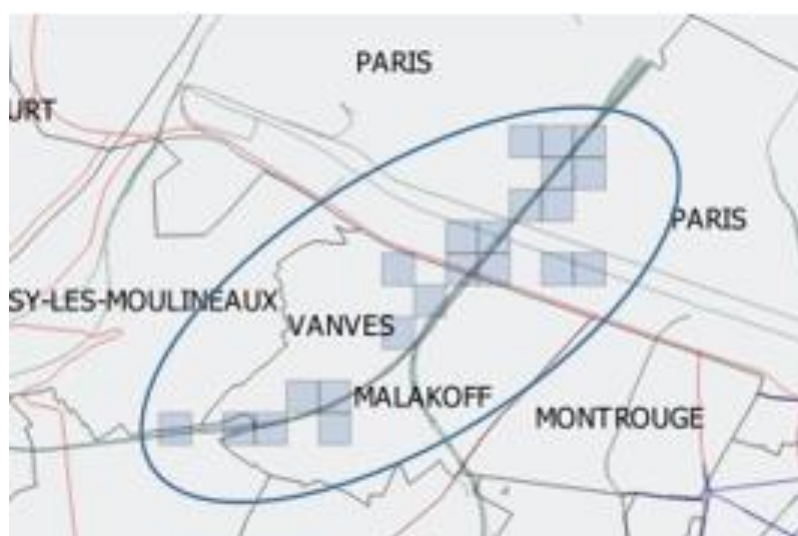
(5) Aménagement de voirie

(6) Partiel : pose de 12 écrans anti-bruit et isolation acoustique de 214 logements en 2014-2015 (communes de Bondy et Noisy-le Sec)

(7) Renouvellement du matériel roulant RER E (REN NG 6 caisses)

(8) Communes de Rosny-sous-Bois et Villemomble incluses dans le programme 2017-2020 de résorption des PNB ferroviaires par isolation de façade (néanmoins signalé par maire de Villemomble)

6 SECTEUR MONTPARNASSE



Caractéristique : multiexposition route-fer-aérien

EPT : Paris, Vallée Sud Grand Paris (T2), Grand Paris Seine Ouest (T3)

Communes concernées : Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Paris, Vanves

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Paris 14, Paris 15	(1)	
Place de la Catalogne, rue d'Alésia	Ville de Paris	Paris 14	(2)(3)	
Rue de Vouillé	Ville de Paris	Paris 15	(2)(3)	
D 150	CD 92	Vanves, Malakoff	(5)(6)	
D 72	CD 92	Vanves, Malakoff	(5)(6)	
D 130	CD 92	Vanves	(4)(5)(6)	
D 71	CD 92	Issy-les-M., Vanves	(5)(6)	
Rue Avaulée	Commune (GITT)	Malakoff	(7)	
Faisceau Montparnasse	SNCF Réseau	Paris, Vanves, Malakoff	(9)	
Transilien N	SNCF Réseau	Clamart, Malakoff, Vanves	(8)(9)	
Voies d'accès au technicentre de Chatillon	SNCF Réseau	Malakoff	(10)	
Métro ligne 13	RATP	Malakoff		
Héliport d'Issy-les-Moulineaux	ADP	Paris, Issy-les-Moulineaux, Vanves	(11)	

(1) Pose d'enrobés phoniques réalisée (porte de Vanves – porte de Châtillon)

- (2) Programme de création des zones 30 (*A CONFIRMER*)
- (3) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service
- (4) Mise en service de la ligne de bus 59 (Gare de Clamart-Place d'Italie) : avril 2019.
- (5) Voies départementales : extension du système de régulation du trafic SITER
- (6) Voies départementales : pose d'enrobés phoniques prévue sur une centaine de tronçons (sans localisation précise)
- (7) Projet de réaménagement de voirie avec sens unique partiel
- (8) Traitement PNB ferrés Vanves-Malakoff avec Fonds d'intervention métropolitain : démarrage de la phase opérationnelle en 2019 : 1 km d'écrans acoustiques + protections de façade.
- (9) Renouvellement du matériel roulant de la ligne Transilien N (Régio 2N) entre 2019 et 2021
- (10) Correction dans les procédures pour éviter l'arrêt au signal 503
- (11) Mesures générales

7 SECTEUR VINCENNES-CHARENTON



Caractéristique : multiexposition route-fer

EPT : Paris (T1), Est Ensemble (T8), Paris Est Marne et Bois (T10), Grand Paris Sud Est Avenir (T11)

Communes concernées : Alfortville, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Montreuil, Paris, St-Mandé, St-Maurice, Vincennes

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
A 4	DIRIF	Charenton-le-Pont, St-Maurice	(1)(2)	
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Charenton-le-Pont, Montreuil, Paris 12 ^{ème} , St-Mandé, Vincennes	(3)(4)(5)	
D 120	CD 94	Vincennes, St-Mandé	(6)	
D 19	CD 94	Alfortville, Maisons-Alfort		
D 6	CD 94	Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, St-Maurice		
Rue de Seine	Commune (GITT)	Alfortville		
Rue P. Vaillant-Couturier	Commune (GITT)	Alfortville		
Av. de Gravelle	Commune (GITT)	Saint-Maurice	(7)	
Bd de Brandebourg – Place de l'Insurrection	Commune (GITT)	Ivry-sur-Seine	(8)	
Rue Saint-Just	Commune (GITT)	Ivry-sur-Seine	(8)	
RER A	RATP	Fontenay-sous-Bois, St-Mandé, Vincennes	(9)	Traitement du secteur aérien (PPBE commune de St-Mandé)

RER C	SNCF Réseau	Ivry-sur-Seine	(10)(11)
Faisceau Paris-Lyon	SNCF Réseau	Alfortville, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, Paris	(12)

(1) Hausse d'écrans anti-bruit et isolation de façade à St-Maurice ; pose d'enrobés phoniques au niveau de Charenton et St-Maurice (2018)

(2) Étude de faisabilité de protections phoniques complémentaires

(3) Pose d'enrobés phoniques réalisée porte de Vincennes (jusqu'à l'avenue Daumesnil), programmée porte de Charenton

(4) Écran anti-bruit Bd de Guyane à St-Mandé

(5) Isolations de façade porte de Vincennes

(6) Projet d'aménagement des espaces publics (« projet de ville », Vincennes)

(7) Création de zones 30 (À CONFIRMER)

(8) Généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville (hors grands axes de transit) et du double sens cyclable

(9) Projet de résorption des nuisances sonores du RER A (convention RATP-État-Région-MGP-communes de Fontenay-sous-Bois et Vincennes)

(10) Mise en place de murs anti-bruit végétalisés et de bâtiments-écrans dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Gagarine-Truillot

(11) Rénovation du parc roulant à l'horizon 2023

(12) Remplacement du matériel roulant (Regio 2N) à partir de 2019.

8 SECTEUR VILLENEUVE



Caractéristique : multiexposition route-fer- aérien

EPT : Grand Paris Sud Est Avenir (T11), Grand Orly Seine Bièvre (T12)

Communes concernées : Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Boissy-St-Léger, Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
RN 6	DiRIF	Villeneuve-St-Georges	(1)	
RD 136	CD 94	Villeneuve-le-Roi	(2)	
RD 229	CD 94	Villeneuve-St-Georges, Valenton, Limeil-B.	(4)	
RD 102	CD 94	Villeneuve-St-Georges, Valenton	(4)	
RD 110	CD 94	Villeneuve-St-Georges, Valenton	(4)	
RN 19	DiRIF	Boissy-St-Léger	(5)	
RER C	SNCF Réseau	Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine	(3)	Pose de murs anti-bruit (commune d'Ablon-sur-Seine)
Faisceau Paris-Lyon	SNCF Réseau	Villeneuve-St-Georges, Villeneuve-le-Roi	(6)	
RER A	RATP	Boissy-St-Léger		
Aéroport d'Orly	ADP	Villeneuve-St-Georges, Valenton, Limeil-B., Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine, Boissy-St-Léger	(7)(8)	Allongement du couvre-feu d'1h, plafonnement à 200 000 mouvements annuels, allongement de la piste 3, procédures de vol de moindre bruit, accélération du renouvellement de la flotte (contribution de Villeneuve-le-Roi)

- (1) Pose de nouveaux enrobés, modération de la vitesse, création d'un carrefour
- (2) Requalification de voirie
- (3) Partiel : commune d'Ablon-sur-Seine incluse dans le programme 2017-2020 de résorption des PNB ferroviaire par isolation de façade
- (4) Mise en service du Téléval (report modal)
- (5) Déviation
- (6) Renouvellement du matériel roulant : nouvelles rames Régio 2N sur le RER D et le transilien ligne R en 2019
- (7) Actions figurant dans les PPBE des grands aéroports franciliens : maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports (PEB), mise en oeuvre des dispositifs d'aide à l'insonorisation (PGS), mise en place des procédures permettant de réduire le bruit (descente continue, relèvement des altitudes d'approche...), suivi de l'évolution des niveaux de bruit, actions de concertation.
- (8) Actions propres à l'aéroport d'Orly : couvre-feu nocturne (récemment confirmé dans la loi PACTE, article 50) ; plafonnement à 250 000 mouvements/an avec objectif de 200 000 (loi PACTE) ; allongement de la piste 3 pour augmenter l'altitude de survol des zones urbaines à l'est de la plateforme (mesure prévue au Contrat de Régulation Economique 2012-2025 d'ADP)

3) Quatre secteurs fortement impactés par une ou plusieurs infrastructures routières (A à D)

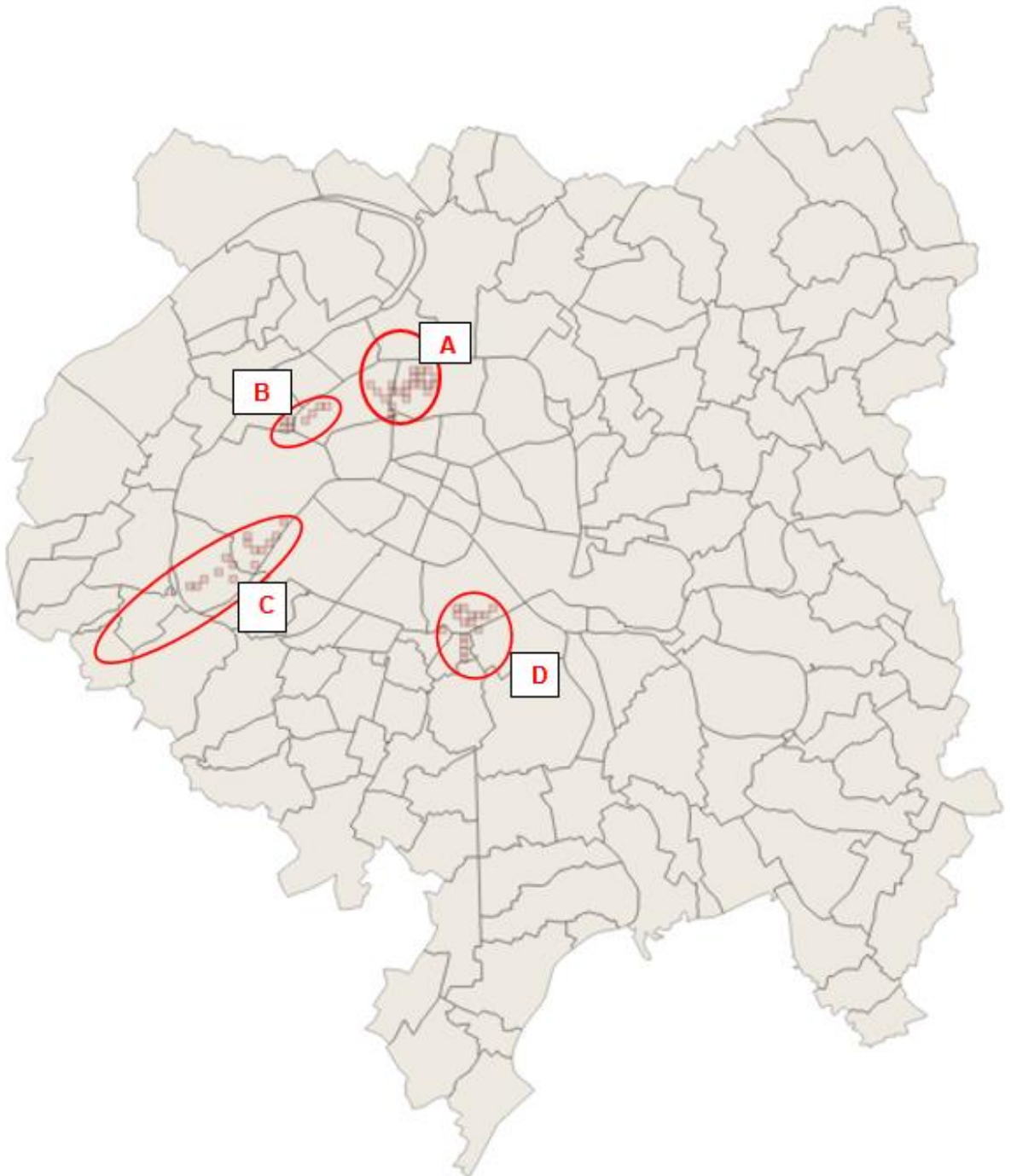
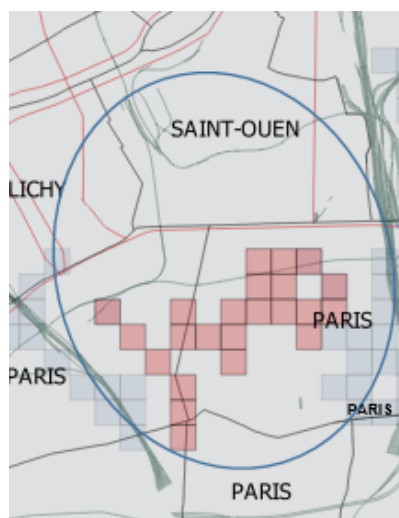


Figure 11 : cartes des quatre secteurs fortement impactés par une ou plusieurs infrastructures routières, notés de A à D

**TABLEAU RECAPITULATIF DES QUATRE SECTEURS FORTEMENT IMPACTÉS
PAR UNE OU PLUSIEURS INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

N°	Communes/arrondissements	Nombre de mailles prioritaires
A secteur Paris-Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Paris 8ème • Paris 9ème • Paris 17ème • Paris 18^{ème} • Saint-Ouen-sur-Seine 	23
B secteur Maillot-Champerret	<ul style="list-style-type: none"> • Levallois-Perret • Neuilly-sur-Seine • Paris 17ème 	8
C secteur Seine-Boulogne	<ul style="list-style-type: none"> • Boulogne-Billancourt • Chaville • Paris 15ème • Paris 16ème • Sèvres 	15
D secteur Porte d'Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Gentilly • Ivry-sur-Seine • Le Kremlin-Bicêtre • Paris 13ème • Villejuif 	15

A SECTEUR PARIS-NORD-OUEST



Infrastructures principales : Av de Clichy, Av de St-Ouen, Bd Ney (Paris), RD 1, RD 111, RD 410 (St-Ouen-sur-Seine)

Autres sources secondaires : autres voies Paris intra muros

EPT : Paris (T1)

Communes concernées : Paris, Saint-Ouen-sur-Seine

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard Ney	Ville de Paris	Paris 18ème	(1)	
Av de Clichy	Ville de Paris	Paris 17, Paris 18	(2)	
Av de St-Ouen	Ville de Paris	Paris 17, Paris 18	(3)(4)	
Rue Ordener	Ville de Paris	Paris 18ème	(3)(4)	
Rue Lamarck	Ville de Paris	Paris 18ème	(3)(4)	
Boulevard Ornano	Ville de Paris	Paris 18ème	(3)(4)	
Bd de Clichy	Ville de Paris	Paris 9è, Paris 18ème	(3)(4)	
Rue de Clichy	Ville de Paris	Paris 8è, Paris 9è	(3)(4)	
RD 1	CD 93	St-Ouen-sur-Seine	(5)	Aménagements pour limiter le bruit routier (Plaine commune)
RD 111	CD 93	St-Ouen-sur-Seine		Aménagements pour limiter le bruit routier (Plaine commune)
RD 410	CD 93	St-Ouen-sur-Seine	(6)	Aménagements pour limiter le bruit routier (Plaine commune)

(1) Mise en service de la ligne de tramway T3b

(2) Réaménagement de voirie

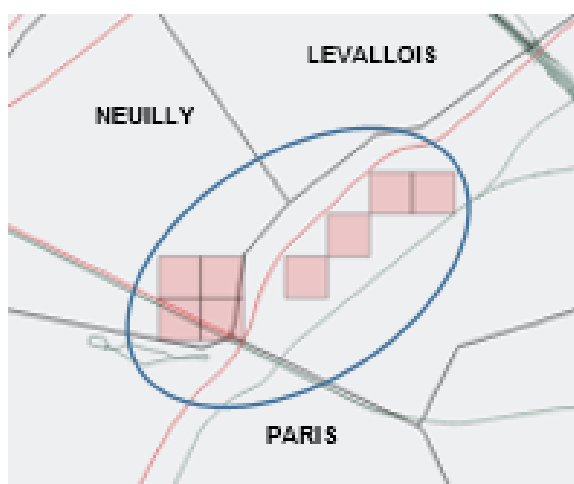
(3) Programme de création des zones 30 (A CONFIRMER)

(4) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service

(5) Projet de requalification urbaine en accompagnement des JOP 2024, horizon 2012-2023.

(6) Etude en cours en accompagnement de l'ouverture des stations de la ligne 14

B SECTEUR MAILLOT-CHAMPERRET



Infrastructure principale : Boulevard périphérique

Autres sources secondaires : RN 13, Bd des Maréchaux, voies communales et départementales dans Neuilly-sur-Seine

EPT : Paris (T1), Paris Ouest La Défense (T4)

Communes concernées : Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Paris

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Bd périphérique	Ville de Paris	Paris 17 ^e	(1)	
RN 13	DIRIF / commune de Neuilly-sur-S.	Neuilly-sur-Seine	(2)	
Bd Gouvion St-Cyr, Bd Pershing	Ville de Paris	Paris 17 ^e	(3)	
D 908	CD 92	Neuilly-sur-Seine	(4)	
Av. Du Roule – Av A. Peretti	Commune (GITT)	Neuilly-sur-Seine	(4)(5)	
Rue de Chartres	Commune (GITT)	Neuilly-sur-Seine	(4)	

(1) Pose d'enrobés phoniques

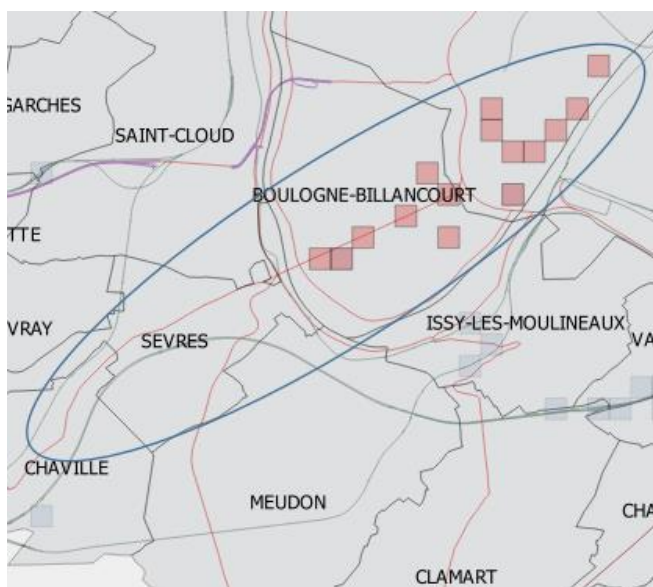
(2) Réaménagement de l'Avenue Charles de Gaulle (RN 13) et de ses contre-allées

(3) Prolongement du Tramway 3b

(4) Actions de pacification de la circulation (zones 30, promotion des circulations douces)

(5) Renouvellement des enrobés

C SECTEUR SEINE-BOULOGNE



Infrastructure principale : boulevard périphérique

Autres sources : RD 910, autres voies départementales et communales dans Boulogne-Billancourt, voies sur berges parisiennes.

EPT : Paris (T1), Grand Paris Seine Ouest (T3)

Communes concernées : Boulogne-Billancourt, Chaville, Paris, Sèvres

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Paris 16ème	(1)	
Voies sur berges	Ville de Paris	Paris 15ème, Paris 16ème	(2)	
Bd Exelmans	Ville de Paris	Paris 16ème	(2)	
Av de Versailles	Ville de Paris	Paris 16ème	(2)	
RD 910	CD 92	Boulogne-B., Chaville, Sèvres		
(3)(4)(5)				
RD 907	CD 92	Boulogne-B.	(3)(4)	
RD 150	CD 92	Boulogne-B.	(3)(4)	
Bd d'Auteuil	Commune (GITT)	Boulogne-B.		
Rue Galliéni	Commune (GITT)	Boulogne-B.		
N 118	DiRIF	Sèvres	(6)	

(1) Pose d'enrobés phoniques programmée sur le secteur de la porte de St-Cloud

(2) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service

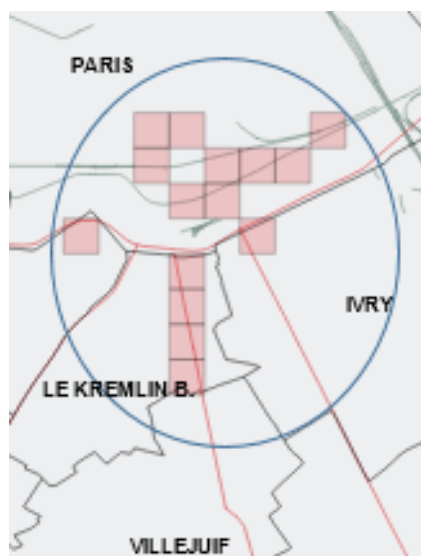
(3) Voies départementales : extension du système de régulation du trafic SITER

(4) Voies départementales : pose d'enrobés phoniques prévue sur une centaine de tronçons (sans localisation précise)

(5) Projet d'aménagement de la voie royale (RD910) en boulevard urbain sur les communes de Chaville et Sèvres (enquête publique prévue en 2018 ; budget 50 M€)

(6) Etude d'opportunité prévue en 2019

D SECTEUR PORTE D'ITALIE



Infrastructure principale : boulevard périphérique

Autres sources secondaires : autoroute A6b, Bd Masséna, Av de la Porte d'Italie (Paris), voies départementales (CD 94)

EPT : Paris (T1), Grand Orly Seine Bièvre (T12)

Communes concernées : Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Paris, Villejuif

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
Boulevard périphérique	Ville de Paris	Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Paris	(1)	Couverture autour de la porte d'Italie (commune du Kremlin-B.)
Bd Masséna	Ville de Paris	Paris	(2)	
Av de la Porte d'Italie	Ville de Paris	Paris	(2)	
RD 7	CD 94	Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif	(3)	Pose d'enrobés phoniques (commune du Kremlin-B.)
RD 5	CD 94	Ivry-sur-Seine	(3)(5)(6)	
RD 54	CD 94	Ivry-sur-Seine	(4)	
RD 150	CD 94	Le Kremlin-Bicêtre	(3)	Meilleure sécurisation des carrefours (notamment autour de l'école J.Zay et de la crèche ; mise en place d'un radar pédagogique et d'une signalétique forte ; pose d'enrobés phoniques (commune du Kremlin-B.)
RD 154	CD 94	Le Kremlin-Bicêtre		Requalification de voirie avec pose d'enrobés phoniques et aménagements de sécurité (commune du Kremlin-B.)
RD 126	CD 94	Le Kremlin-Bicêtre		Traitement de la sortie du tunnel de l'A6b en direction de la porte d'Italie

				(revêtement, isolation triple vitrage des logements, correction de la réverbération du bruit (commune du Kremlin-B.))
Rue du Général Leclerc	Commune (GITT)	Le Kremlin-Bicêtre		

(1) Pose d'enrobés phoniques

(2) Véhicules électriques en autopartage et 2-roues en libre-service

(3) Requalification de voirie

(4) Généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville (hors grands axes de transit) et du double sens cyclable

(5) Mis en service Tram T9 (horizon 2020)

(6) Plan d'aménagement et cahier de prescriptions et recommandations environnementales appliqués dès la conception des opérations d'urbanisme (ZAC du Plateau)

4) Treize secteurs signalés par les collectivités et qui n'apparaissent pas dans les deux premières catégories :



Figure 12 : cartes des treize secteurs signalés par les collectivités en dehors des secteurs 1 à 8 et A à D

**TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX (EPT)
AYANT SIGNALÉ DES SECTEURS SUPPLÉMENTAIRES**

Collectivités signalantes	Infrastructures	Sources	Nombre de mailles
Communes de Vaucresson, Garches, St-Cloud, Marnes-la-C.	• A13	R	25
EPT Est Ensemble	• A3	R	19
EPT Est Ensemble	• Boulevard périphérique	R	30
EPT Paris Terres d'Envol	• Aéroports CDG • Aéroport Le Bourget • RD40	A + R	28
EPT Paris Terres d'Envol	• Aéroports CDG • Aéroport Le Bourget	A	10
EPT Paris Terres d'Envol	• Aéroports CDG • Aéroport Le Bourget	A	14
EPT Paris Terres d'Envol	• Gare de triage Le Bourget-Drancy	F	25
Vaucresson	• D907	R	5
Viry-Châtillon	• A6	R	9
Bry-sur-Marne	• RER A	F	8
Morangis	• A6 • Aéroport d'Orly	R + A	5
Vaujours	• Ex-RN3, D44	R	9
Villiers-sur-Marne	• D203	R	4

Infrastructures impactantes	Gestionnaire	Communes	Actions prévues par le gestionnaire	Actions complémentaires souhaitées par la collectivité
A13	DIRIF	Garches, Marnes-la-C., St-Cloud, Vaucresson	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • enrobés phoniques • réduction de la vitesse en sortie du tunnel de St-Cloud (Paris-province)
A3	DIRIF	Bagnole, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville	(1)(2)	Poursuite de la mise en place de dispositifs de protection phonique : <ul style="list-style-type: none"> • remplacement des écrans défaillants • traitement PNB porte de Bagnole (cf FIM 2017) • couverture secteur Villiers-Barbusse (Montreuil-Romainville)
Bd périphérique	Ville de Paris	Bagnole, Le Pré-St-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Pantin, Paris	(3)(4)	

Gare de triage du Bourget	SNCF Réseau	Drancy, le Bourget, le Blanc-Mesnil	(8)	
Aéroport du Bourget	ADP	Villepinte	(9)	Accompagnement des riverains des quartiers de la haie Bertrand et Marie-Laurencin situés en limite de PGS
Aéroports du Bourget et Ch. De Gaulle	ADP	Tremblay-en-F.	(9)	Prise en compte de l'exposition aux survols des 2 aéroports des quartiers des Cottages et du vieux pays
RD 40	CD 93	Villepinte		Protection des riverains du quartier Marie-Laurencin dans un contexte de multi-exposition
D907	CD 92	Vaucresson	(5)	
Ex-RN3 et D 44	CD 93	Vaujours	(6)	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement en boulevard urbain Merlon pour protéger le secteur du Pré des Saules
D203	CD 94	Villiers-sur-Marne	(7)	Aménagement de voirie pour limiter le bruit routier sur les tronçons de compétence départementale
A6	DIRIF	Viry-Châtillon	(9)	<ul style="list-style-type: none"> Écrans anti-bruit (quartier des coteaux de l'Orge)
RER A	RATP	Bry-sur-Marne		<ul style="list-style-type: none"> Écrans anti-bruit
A6	DIRIF	Morangis	(9)	<ul style="list-style-type: none"> Écrans anti-bruit
Aéroport d'Orly	ADP	Morangis	(10)	

(*) Pose d'enrobés phoniques sur les communes de St-Cloud et Marnes-la-Coquette (2,8 km) en mars et avril 2019. Opération d'isolation de façade en cours de programmation sur St-Cloud ; les trois autres communes sont considérées comme non prioritaires en absence de PNB (source : contribution DIRIF)

(1) Partiel : subvention ADEME pour l'isolation phonique de logements (Bagnole, Romainville)

(2) Partiel : mise en place d'enrobés phoniques sur 1,2 km au niveau de Noisy-le-Sec (automne 2018) et Bagnole (avril 2019)

(3) Pose d'enrobés phoniques (secteurs Pré-St-Gervais, Bagnole, Montreuil)

(4) Projet urbain "les portes du 20ème" (ville de Paris)

(5) Aménagement partiel de la voie en 2017

(6) Projet de zone expérimentale de réduction de vitesse (de 110 km/h à 90) et pose d'enrobés phoniques sur l'ex-RN3 ; persistance de situations de dépassement potentiel des seuils toutefois.

(7) Création d'une zone de rencontre après rétrocession à la commune du tronçon entre le rond-point et la rue Claude Trostin

(8) Expérimentation du dispositif ELPA pour limiter les bruits de crissement

(9) Opération d'isolation de façades en cours de programmation (source : DIRIF)

(10) Actions figurant dans les PPBE des grands aéroports franciliens : maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports (PEB), mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'insonorisation (PGS), mise en place des procédures permettant de réduire le bruit (descente continue, relèvement des altitudes d'approche...), suivi de l'évolution des niveaux de bruit, actions de concertation.

PARTIE 5

Plan d'action de la Métropole du Grand Paris

Les actions de la Métropole sont issues pour l'essentiel du séminaire bruit d'octobre 2018 et sont complémentaires de celles des gestionnaires d'infrastructures.

Elles sont organisées selon 3 axes et 13 thématiques prioritaires présentées ci-dessous. Une description plus complète en est faite ensuite.

MIEUX AGIR POUR REDUIRE L'EXPOSITION AU BRUIT

- 1. Supprimer des points noirs du bruit :**
co-financement avec les gestionnaires d'infrastructures
- 2. Apaiser l'espace public :**
co-financement d'aménagements avec les communes via le FIM*
- 3. Protéger les équipements accueillant des personnes sensibles :**
co-financement via le FIM*
- 4. Études d'approfondissement des connaissances**

MIEUX COORDONNER ET MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

- 5. Aérien :**
peser et plaider pour une meilleure intégration au territoire de la Métropole
- 6. Logement :**
intégrer le confort acoustique dans la rénovation de l'habitat
- 7. Urbanisme :**
amplifier la prise en compte du sonore via le SCOT*, les PLUi* et les PCAE*
- 8. Deux-roues motorisés :**
réduire le bruit des 2RM
- 9. Chantiers, livraisons et équipements :**
généraliser les activités à moindres nuisances
- 10. Concertation :**
créer une instance métropolitaine de dialogue sur le bruit

MIEUX PARTAGER L'INFORMATION SUR LE BRUIT AVEC LES CITOYENS

11. Actions :

communiquer sur les actions menées par tous les acteurs du bruit

12. Risques :

sensibiliser sur les impacts sanitaires du bruit dans l'environnement

13. Plaintes :

cartographier les plaintes pour prioriser l'action

Abbréviations :

FIM : Fonds d'Investissement Métropolitain

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PCAÉ : Plan Climat Air Energie

1) MIEUX AGIR POUR REDUIRE L'EXPOSITION AU BRUIT

Cet axe a pour but de proposer aux gestionnaires d'infrastructure et aux communes des financements permettant aux projets de prévention ou de réduction du bruit d'être mené à bien.

1. Supprimer des points noirs du bruit : co-financement avec les gestionnaires d'infrastructures

Un point noir bruit (PNB) dû au bruit des transports terrestres est un bâtiment d'habitation ou un établissement d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale qui respecte simultanément les deux critères suivants :

- critère acoustique : le bâtiment est situé dans une zone bruyante où un seuil de niveau sonore réglementaire est dépassé (seuil jour, seuil nuit ou seuil jour et nuit)
- critère d'antériorité : le bâtiment doit avoir été construit avant 1979 (pour une habitation) ou bien avoir été construit avant que la réglementation n'impose l'isolation acoustique.

Aussi bien les infrastructures routières que ferroviaires peuvent présenter des PNB à leurs abords. Le plan bruit ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui a permis de financer en 10 ans la protection de quelques milliers de logements, s'arrête en 2020. L'ADEME conseille désormais de traiter les PNB via la rénovation énergétique des logements, la planification territoriale et l'aménagement urbain.

Comme elle l'a déjà fait sur Vanves-Malakoff, Bagnolet et Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris se propose de participer aux côtés des gestionnaires pour permettre de boucler l'enveloppe budgétaire des dossiers de résorption de PNB en attente.

La Métropole cofinancera en priorité des projets situés dans les secteurs à enjeux identifiés dans le diagnostic mais elle accompagnera des études de diagnostic approfondi sur des zones potentiellement critiques situées en dehors de ces secteurs. De plus, pour des raisons de continuité, la Métropole pourra traiter des points gris bruit (PGB) qui sont des bâtiments contigus à des zones où des PNB sont en voie de résorption.

Un effort pour mieux coordonner le financement de la résorption des points noirs bruit des collectivités locales sera entrepris. Il s'agira de simplifier cette procédure pour en améliorer le rendement et la lisibilité au bénéfice de toutes les parties prenantes.

La Métropole pourra participer, avec des gestionnaires d'infrastructures, à la recherche de financements tiers (Région, État, Europe, etc.) pour les grandes infrastructures de protection acoustique comme les couvertures ou les grands écrans antibruit. Elle négociera des financements dans le nouveau contrat de plan Etat-Région Ile-de-France. La liste des opérations concernées sera établie dans l'instance métropolitaine de coordination dédiée au bruit.

2. Apaiser l'espace public : co-financement d'aménagements avec les communes et les établissements publics territoriaux via le FIM*

L'espace public est principalement constitué des voies de circulation, des trottoirs, des places et des espaces verts de nos communes. Toutes ces zones de vie sont accessibles librement aux habitants et se doivent de leur apporter un confort d'usage aussi sécurisant et sain que possible.

L'apaisement de l'espace public s'obtient par la diminution des sources de nuisances, notamment sonores, et par l'accroissement des aménités environnementales, c'est-à-dire tout aspect de l'environnement appréciable et agréable pour les habitants et les usagers. Cette transformation et ce partage de la route sont nécessaires pour apaiser la circulation et favoriser les usages alternatifs à la voiture individuelle.

La Métropole s'engage à aider les communes et les établissements publics territoriaux qui ont des projets d'aménagement allant dans ce sens à financer une partie des travaux. Cela peut concerner l'installation de protections phoniques liées au bruit des transports terrestres, le développement de zones 30, de zones piétonnes ou de pistes cyclables, la transformation d'une voie rapide en boulevard urbain, la création de zones calmes, etc.

3. Protéger les équipements accueillant des personnes sensibles : co-financement via le FIM*

La réglementation sur le bruit dans l'environnement prévoit d'inventorier les établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit au-delà des valeurs limites réglementaires. En effet, il est reconnu que le bruit peut provoquer des troubles de l'apprentissage chez les élèves et des effets sanitaires (gêne, stress, troubles du sommeil, problèmes cardiovasculaires) particulièrement dommageables chez des personnes fragilisées par la maladie.

Hors plans de gêne sonore des aéroports (PGS), la Métropole souhaite accompagner financièrement, sur des travaux de protection acoustique, les communes désireuses d'isoler du bruit des transports leurs établissements sensibles les plus exposés. Cet accompagnement pourra notamment se faire à l'occasion de travaux de rénovation thermique.

Dans les zones de PGS, la Métropole jouera un rôle d'information et d'accompagnement pour que les communes concernées puissent bénéficier rapidement pour ces établissements des aides à l'insonorisation prévues.

4. Études d'approfondissement des connaissances

Une étude complète sur les points noirs du bruit de la métropole sera conduite. En s'inspirant des bonnes pratiques des observatoires du bruit de l'État, un travail d'identification plus précis des PNB et des solutions de résorption les plus adaptées sera entrepris en collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures, les préfets de département, les communes et les établissements publics territoriaux. Ces études permettront de définir un programme pluriannuel d'intervention en lien avec tous les acteurs concernés.

Sur le même principe que le devenir des autoroutes, une consultation internationale sera lancée pour auditer et proposer des pistes d'actions sur le devenir des grands aéroports franciliens. Ce regard indépendant et extérieur semble intéressant pour objectiver au mieux les atouts et les faiblesses de notre modèle actuel.

Une grande étude sur les impacts sanitaires du bruit dans la Métropole sera également lancée afin d'évaluer plus précisément les risques encourus par les habitants en raison de leur exposition au bruit. Très en amont, la Métropole se rapprochera de tous ses partenaires pour élaborer le programme de cette étude d'impact santé.

2) MIEUX COORDONNER ET MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

Cet axe a pour but de permettre une meilleure coordination des organisations dont l'activité contribue à façonner l'environnement sonore métropolitain.

5. Aérien : peser et plaider pour une meilleure intégration au territoire de la Métropole

La Métropole prône et proposera aux acteurs de l'aviation civile de prendre des mesures fortes en matière de restrictions opérationnelles ou de limitation du bruit des aéroports, héliports et hélistations.

Sur l'aéroport d'Orly elle demandera un couvre-feu à partir de 23h au lieu de 23h30, un plafonnement complémentaire, une interdiction des avions « chapitre 3 » les plus bruyants, des décollages vers les zones moins peuplées, un contrôle plus strict des infractions, une tarification modulaire selon l'aéronef et l'horaire, etc.

Un couvre-feu sera également demandé sur les plateformes aéroportuaires du Bourget et de Roissy-Charles de Gaulle.

Concernant le sujet particulier du nouveau terminal 4 de l'aéroport Roissy – Charles de Gaulle, la Métropole demandera au groupe Aéroport de Paris (ADP) de réaliser une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) approfondie dont les recommandations devront figurer dans l'enquête publique. Santé Publique France indique des délais de réalisation allant de 6 mois à 1 an pour ce type d'EIS complète.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS) encourage le suivi de ce type de démarche innovante en santé publique. L'EIS est en effet *« un outil d'aide à la décision situé en amont d'un projet qui à partir de recommandations concrètes, a pour finalité d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur la santé et en minimisant les impacts potentiels négatifs »*.

Une EIS pouvant servir d'exemple a été publiée en octobre 2016 dans le cadre du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de l'aéroport de Genève-Cointrin (GA) en Suisse.

La Métropole du Grand Paris co-pilotera cette EIS.

La Métropole proposera également à ADP de limiter le recours aux avions gros porteurs (horaires, nombre par jour, pondération en fonction du type d'avion...). L'objectif étant d'éviter une dégradation de l'environnement sonore, que ne garantit pas la seule limitation du nombre de vols.

Le renforcement du comité permanent de la commission consultative de l'environnement (CCE) est également une piste à suivre pour améliorer les échanges entre tous les acteurs de l'aérien. Il s'agira aussi de faire évoluer la désignation des représentants métropolitains

pour permettre une participation des élus locaux concernés qui ne serait pas eux-mêmes conseillers métropolitains.

Un corridor de prévention du bruit sera demandé le long du trajet du futur CDG Express.

6. Logement : intégrer le confort acoustique dans la rénovation de l'habitat

Depuis quelques années, à la faveur de la croissance des rénovations énergétiques, la notion de travaux « embarqués » monte en puissance. L'idée est simple, il s'agit de profiter de gros travaux sur un bâtiment pour effectuer simultanément des travaux d'un autre type tout aussi nécessaires. La réglementation le prescrit par exemple dans le cas des ravalements de façade. Ainsi le décret 2017-919 impose « la mise en œuvre d'isolation thermique en cas de travaux de ravalement important ». De même le décret 2016-798 précise les travaux d'isolation acoustique à mener en cas de travaux de rénovation importants (énergétique, ravalement, etc.).

L'ADEME a d'ailleurs bien compris l'intérêt de ce principe de réaliser tous les travaux importants en une fois puisque sa politique de traitement des points noirs bruit reposera désormais essentiellement sur ce principe d'action conjointe à l'occasion des programmes d'isolation thermiques des logements.

D'où l'enjeu de pour la Métropole de rapprocher les acteurs de l'acoustique et du thermique afin d'intégrer au mieux le confort acoustique dans la rénovation de l'habitat via notamment les ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) et les autres acteurs de la réhabilitation thermique des logements (ANAH, bailleurs sociaux, Qualitel, etc.). Un rapprochement en ce sens s'est par exemple déjà opéré entre le Centre d'information sur le bruit (CidB) et l'Agence parisienne du climat (APC) notamment à l'occasion du Forum de l'éco-rénovation en copropriété.

Cela nécessite un travail de planification important d'autant plus si l'on souhaite anticiper les rénovations de l'habitat avant le démarrage de travaux extérieurs importants (voirie, RATP, etc.) ou si l'on demande la réalisation de diagnostics acoustiques simplifiés (DAS) dans le cadre des rénovations énergétiques.

À proximité des aéroports, dans les zones de bruit des plans de gêne sonore (PGS), il existe un dispositif particulier de financement de l'insonorisation des logements grâce à la taxe sur les nuisances aéroportuaires (TNSA). La Métropole demandera aux parties prenantes que ce mécanisme soit rendu plus simple, plus efficace et davantage porté à connaissance des habitants. L'information sur les logements déjà insonorisés devra être mise à disposition des élus.

La Métropole demandera d'ailleurs à ce que ce dispositif financier soit étendu aux franges des zones de bruit des PGS pour prendre en compte des situations d'exposition au bruit importantes comme celles mises en évidence dans l'étude SURVOL réalisée par Bruitparif et pilotée par la DGAC dans le cadre du troisième plan régional santé environnement.

Dans la construction neuve, la prévention sera le mot d'ordre de la Métropole vis-à-vis des maîtres d'ouvrages, qu'il s'agisse de l'implantation géographique des logements et des

établissements sensibles dans les projets urbains ou de la fourniture de la preuve de la qualité acoustique des constructions (attestation acoustique, certifications).

7. Urbanisme : amplifier la prise en compte du sonore via le SCOT*, les PLUi* et les PCAE*

Promouvoir un urbanisme prenant en compte le paysage sonore consiste à soutenir le développement dans nos communes de modes de déplacements actifs (modes doux, piétons) et la création de voies ou zones réservées au covoiturage, aux pistes cyclables, aux parkings relais, aux aires de livraison, aux piétons. Cela consiste également à favoriser la conception d'aménités environnementales (végétal, eau) et la présence de dispositifs acoustiques pertinents (écrans bas antibruit, sources sonores agréables). La Métropole encouragera cette prise en compte de la dimension sonore dans ses appels à projet.

Mais l'approche la plus décisive consiste à ce que le SCOT et les PLUi contiennent des prescriptions contraignantes et opposables qui permettent de prévenir des expositions de logements ou d'établissements sensible trop risquées. Des mesures en ce sens ont donc été proposées dans la phase d'élaboration du SCOT.

Ces mesures s'appuient essentiellement sur quatre principes simples décrits par quatre verbes dans le guide « PLU et bruit – La boîte à outils de l'aménageur » : éloigner, orienter, protéger, isoler. La solution de l'isolement étant la dernière à envisager. L'enjeu est en effet de permettre aux habitants de vivre autant que faire se peut fenêtre ouverte, notamment la nuit dans la chambre à coucher pour rafraîchir la pièce durant les périodes chaudes et favoriser ainsi un sommeil de qualité.

Dans les grands projets d'aménagement de son territoire, la Métropole incitera les pétitionnaires à produire des simulations d'exposition au bruit des futurs habitants afin qu'ils en tiennent compte très en amont dans le dessin de leur projet. Il devrait en être ainsi dans le secteur Pleyel – Anatole France à Saint-Denis, dans les projets Inventons la Métropole du Grand Paris comme Marne Europe à Villiers-sur-Marne, dans les quartiers autour des gares du Grand Paris Express, etc.

En tant que de besoin, des ateliers de coordination seront montés avec les gestionnaires et les communes pour évaluer et suivre les grands projets d'aménagement et les nouvelles lignes de transport sur le plan acoustique.

La Métropole entend également favoriser l'organisation de formations à l'acoustique urbaine à l'attention des institutions, des maîtres d'ouvrage, des urbanistes, etc.

Concernant les zones calmes, une dénomination, une définition et une ambition communes seront recherchées. Le terme de zones de ressourcement est une des pistes à explorer car une telle zone doit posséder des aménités environnementales allant au-delà d'un simple environnement sonore apaisé. La détermination et la préservation de zones calmes est prévue par le Code de l'environnement.

8. Deux-roues motorisés : réduire le bruit des 2RM

La Métropole souhaite se doter d'une stratégie pour réduire le bruit des deux-roues motorisés.

La transition des motorisations thermiques bruyantes vers des motorisations électriques silencieuses est nécessaire et demandée par les citoyens pour qui les 2RM sont la source n°1 de bruit en ville. Dans le cadre de la zone à faibles émissions (ZFE), la Métropole poursuivra et améliorera le dispositif « Métropole Roule Propre ! » d'incitation au remplacement des deux-roues motorisés anciens par des deux-roues motorisés électriques car ces véhicules réduisent les nuisances sonores et sont particulièrement adaptés aux courts trajets urbains.

En complément d'actions pédagogiques, la Métropole plaidera auprès de la Préfecture de Police et des polices municipales pour que les contrôles routiers liés aux émissions sonores trop élevées des 2RM se poursuivent voire s'amplifient. L'adoption de comportements plus vertueux est en effet une solution indispensable pour réduire une partie de ces bruits intempestifs.

La Métropole portera également un plaidoyer auprès du ministère de la transition écologique pour inciter à abaisser les niveaux sonores à l'émission des 2RM dans les règlements internationaux.

La Métropole souhaite expérimenter des radars bruit capables de détecter les véhicules trop bruyants. Ce dispositif innovant reste à tester d'un point de vue technique. Un couplage avec un système d'information des conducteurs ayant un véhicule particulièrement bruyant est envisageable. En ville, ce système détectera essentiellement des deux-roues motorisés à moteur thermique.

Les cartes stratégiques de bruit sont actuellement limitées à certaines sources sonores (automobiles, poids-lourds, avions, trains, industries). À l'avenir, il serait souhaitable, d'en ajouter de nouvelles afin de mettre en évidence des situations de multi exposition particulièrement problématiques. Les 2RM devraient dans un premier temps faire leur apparition dans le cadre de la nouvelle méthode de cartographie PlaMADE/CNOSSOS.

9. Chantiers, livraisons et équipements : généraliser les activités à moindres nuisances

La combinaison vertueuse entre prise de conscience, technologies silencieuses et organisations préventives a permis ces dernières années de considérablement améliorer l'acceptation d'activités ordinairement bruyantes.

La Métropole souhaite poursuivre dans cette voie et accentuer toutes ces démarches volontaires bénéfiques aux riverains.

Concernant les chantiers, plusieurs livres blancs ont récemment et utilement été publiés : « Silence Chantier » de la Société du Grand Paris et « Construire au juste de bruit ! » du CIdB et de O1dB.

La Métropole encouragera une meilleure intégration du paramètre « bruit » dans les cahiers des charges des chantiers et dans les chartes de chantiers à moindre nuisances en s'inspirant des meilleurs pratiques des communes. Les chantiers à faibles nuisances sonores seront systématisés. Les arrêtés municipaux les plus efficaces sur ces aspects seront promus.

Pour les marchandises, la démarche de livraison nocturne silencieuse Certibruit est intéressante à développer, y compris de jour. Cette certification permet d'assurer des livraisons à faible impact sonore du fait d'équipement et de comportements silencieux de la part des protagonistes de la chaîne de livraison.

Dans le cadre du « pacte pour la logistique », l'harmonisation des règlements de livraison des marchandises des communes est engagé. Elle porte notamment sur les horaires de livraison, afin de favoriser des livraisons aussi peu audibles que possible. Les meilleures pratiques prônées par certaines communes dans leurs marchés publics et les meilleures chartes de livraisons silencieuses seront également mises en valeur et partagées.

L'intégration des équipements municipaux, au tissu urbain doit être respectueuse des riverains. Cela passe notamment par l'emploi systématique de pièges à sons dans les installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC).

Une mobilisation générale des professionnels de la construction sera encouragée à travers la signature d'une charte d'engagements en matière de prévention des nuisances sonores.

10. Concertation : créer une instance métropolitaine de dialogue sur le bruit

La Métropole est attendue comme une chambre d'écho influente sur les compétences qu'elle porte pour le compte des communes et des établissements publics territoriaux.

En tant que de besoin, et afin d'offrir un interlocuteur unique aux grands gestionnaires et à l'Etat, la Métropole pourra se faire le porte-parole des communes dont elle aura préalablement recueilli les demandes.

Un comité permanent de dialogue sera créé. Il réunira tous les acteurs concernés, y compris le cas échéant les communautés d'agglomération limitrophes intéressées.

Des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place, par exemple sur les innovations et expérimentations que pourraient mener ensemble les gestionnaires d'infrastructures et les communes, mais aussi sur des thématiques prioritaires.

Les modalités de fonctionnement et le programme de travail pluriannuel seront établis par le Bureau métropolitain, après concertation des communes et des établissements publics territoriaux, à partir des priorités définies dans le PPBE, dont le comité permanent assurera également le rôle d'instance de suivi.

3) MIEUX PARTAGER L'INFORMATION SUR LE BRUIT AVEC LES CITOYENS

Cet axe a pour but de moderniser la relation à l'utilisateur en matière de nuisances sonores.

11. Actions : communiquer sur les actions menées par tous les acteurs du bruit

L'objectif de cette action est de mieux faire connaître aux citoyens les actions des gestionnaires et des communes en cours de déploiement et qui contribuent à améliorer leur environnement sonore.

Cela pourra par exemple passer par la création d'un site web donnant la possibilité aux habitants de secteurs à enjeux de connaître les actions engagées ou prévues pour réduire le bruit.

Dans le même ordre d'idée, un travail spécifique d'ouverture des données sur la source de bruit aérienne pourra être poursuivi via l'information de l'existence d'outil de suivi sur internet des trajectoires des avions et du bruit généré ou encore via l'établissement d'un tableau de bord de suivi des évolutions pouvant bénéficier aux habitants exposés au bruit aérien.

12. Risques : sensibiliser sur les impacts sanitaires du bruit dans l'environnement

La Métropole coréaliserait des campagnes de communication pour informer les usagers et les citoyens sur les risques liés au bruit des infrastructures de transports, voir sur les bruits de voisinage si la demande existe. Elles permettraient aux auteurs de trouble de prendre conscience des conséquences de leurs comportements.

Complexe mais protectrice des victimes de bruit dans bien des cas, la réglementation sur les nuisances sonores mérite d'être davantage portée à connaissance de manière accessible à la population. Des supports digitaux simples et communicants seront mobilisés à cette fin (appli, site web, vidéos, affiches, etc.).

La sensibilisation des jeunes publics via l'enseignement sera également encouragée. L'expérience du Centre d'information sur le bruit (CidB) et de Bruitparif en ce domaine sera mobilisée.

13. Plaintes : cartographier les plaintes pour prioriser l'action

Le but de cette action est faire ressortir les bassins de plaintes à l'échelle métropolitaine en améliorant leur recensement via des remontées communales et éventuellement via un site web dédié, comme cela peut se faire dans la ville de New-York.

Une évaluation des problématiques pourra ainsi y être engagée plus finement afin de déterminer les meilleures voies de progrès. Un croisement avec les données modélisées des cartes de bruit complètera le diagnostic.

PARTIE 6

PPBE « grandes infrastructures » communales

La Directive européenne 2002/49/CE et sa transposition dans le droit français prévoit la réalisation et la mise à jour tous les 5 ans de cartes stratégiques de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour :

- les grandes infrastructures de transport terrestre (routes à plus de 3 millions de véhicules par an et voies ferrées à plus de 30 000 trains par an) et aéroportuaires,
- les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste est établie par l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, et dont fait partie la Métropole du Grand Paris.

Les gestionnaires d'infrastructures routières supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an sont, selon les cas, l'État, les départements ou les communes ou groupements de communes.

Les communes ou territoires faisant partie de la Métropole du Grand Paris restés gestionnaires d'une ou plusieurs de ces voies sont donc concernés par :

- un PPBE d'agglomération, réalisé par la Métropole du Grand Paris,
- un PPBE relatif à leurs grandes infrastructures routières.

Afin d'en simplifier la procédure d'élaboration, dans un contexte de délais contraints, la France étant mise en demeure par la Commission européenne pour retard de mise en œuvre de la directive pour les deux premières échéances, il a été proposé par le Préfet de Région que le PPBE d'agglomération de la Métropole du Grand Paris puisse englober les PPBE « grandes infrastructures » des communes et territoires obligatoires, ceux-ci pouvant néanmoins choisir de le réaliser par eux-mêmes.

La liste des communes et des voies routières concernées a été rappelée lors de la réunion du G142 du 11 avril 2019 ; le classement ayant été réalisé et proposé par le CEREMA sur la base des données de comptage ou de projections de trafic disponibles, leur liste publiée par arrêté préfectoral et notifiée aux communes concernées.

Il a été demandé, dans le cadre de l'élaboration du PPBE métropolitain, de faire remonter la liste des actions réalisées depuis 10 ans ou programmées dans les 5 ans par les communes et territoires sur les axes concernés. En annexe, des tableaux présentent ainsi, par département, la liste des communes concernées, la liste des voies correspondantes et les actions réalisées, programmées ou souhaitées par les communes sur ces voies, quand elles ont été signalées. À part la Ville de Paris, aucune commune n'a manifesté son

intention de remplir son obligation par elle-même. Ces tableaux constitueront la base du PPBE « grandes infrastructures communales » pour le territoire métropolitain.

À cette occasion, plusieurs communes et territoires ont émis des réserves sur les hypothèses de classement retenues, contestant le classement de certains axes en grandes infrastructures, ou en proposant d'autres voies sur leur territoire. La liste de ces voies étant arrêtée et ne pouvant donc évoluer dans le cadre de l'échéance 3 de la Directive européenne, et dans le souci d'une intégration de l'ensemble des retours, il est fait ci-dessous mention des voies dont le classement en grande infrastructure a été mis en doute par les communes concernées, sur la base de données de trafic dont elles disposent. Cette liste aura vocation à alimenter la remise à jour complète de la liste des voies classées en grandes infrastructures routières, prévue par l'État pour la réalisation de la 4ème échéance de la Directive européenne.

- Bois-Colombes (92) : rue Henri Litolff
- Garches (92) : rue de Suresnes
- Levallois-Perret (92) : rue du Pdt Wilson et rue d'Alsace
- Rueil-Malmaison (92) : rue de la Libération et rue de Maurepas
- Pierrefitte-sur-Seine (93) : place du Général Leclerc
- Saint-Denis (93) : rue Gabriel Peri
- Saint-Denis (93) : rue Henri Barbusse (d 28)
- Saint-Ouen (93) : rue Morel
- Stains (93) : rue Salvador Allende
- Charenton (94) : Avenue de Gravelle
- Villejuif (94) : Rue Edouard Vaillant, Rue Griffuelhes et Rue Jules Joffrin

Concernant le cas de la Ville de Paris, celle-ci joue un rôle important de gestionnaire de grandes infrastructures routières. Elle possède et gère un réseau de voirie d'un linéaire de 1 600 km de long. Près de 400 voies, représentant plusieurs centaines de kilomètres, correspondent à la définition de « grande infrastructure routière », c'est-à-dire d'un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules. À ce titre, elle souhaite conserver ses compétences réglementaires directes en matière de lutte contre les nuisances sonore, au même titre que les départements de la petite couronne, et souhaite réaliser un PPBE « grandes infrastructures des collectivités ». Celui-ci continuera à privilégier une approche globale, intégrée aux politiques municipales, en veillant à ce que l'ensemble des politiques sectorielles s'approprient la question de la qualité de l'environnement sonore. Les principaux secteurs concernés sont : l'aménagement et l'entretien de l'espace public, les aides aux mobilités durables, la limitation des véhicules polluants, le réaménagement de secteurs urbains, l'évolution des règles d'urbanisme, la construction et la modernisation des logements.

Une partie des actions contenues dans le PPBE 2015-2020 de la Ville de Paris, qui étaient déjà menées en partenariat avec les différents acteurs du bruit en Île-de-France, ont vocation à être traitées à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. À ce titre, une partie du personnel de la Ville de Paris affecté au PPBE parisien a été transférée à la Métropole, à la suite de l'évaluation réalisée par la Ville à la Métropole par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La délimitation par la Métropole de « secteurs à enjeu », qui recouvrent assez largement le territoire de Paris, sera prise en

compte et la Ville de Paris participera aux plans d'actions spécifiques qui leur seront appliqués.

ANNEXES

ANNEXE 1 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

L'enjeu sanitaire et économique de la pollution sonore

Au même titre que la pollution de l'air, la pollution sonore constitue un enjeu de santé publique et un enjeu économique majeurs. Les autorités sanitaires mondiales, européennes et françaises attribuent au bruit des effets sanitaires: gêne, troubles du sommeil, perturbations de l'apprentissage, stress, problèmes cardiovasculaires. Le coût social du bruit en France, qui additionne le coût des troubles sur la santé, les pertes de productivité et les pertes immobilières, est estimé à 57 milliards d'euros par an dont 20 milliards pour le bruit des transports.

La réglementation française et européenne

Schématiquement, en France, la réglementation sur le bruit se divise en deux : le bruit de voisinage, traité dans le Code de la santé publique, et le bruit dans l'environnement, traité dans le Code de l'environnement.

Depuis la directive européenne de 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement et sa transposition dans le Code de l'environnement français, les agglomérations de plus de 100 000 habitants et les gestionnaires d'infrastructures de transport, sont tenus d'élaborer et de mettre à jour tous les cinq ans, des cartes de bruit et des plans d'action pour prévenir et réduire le bruit dû aux transports routiers, ferroviaires, aériens et à l'industrie.

L'Union européenne travaille selon un calendrier précis, où les plans d'action suivent les cartes de bruit d'un an, et demande aux États membres de lui transmettre une synthèse de ces cartes et de ces plans. La première échéance était en 2007/2008, la deuxième en 2012/2013 et la troisième en 2017/2018. Afin de résorber les retards jusqu'alors constatés au niveau des grandes agglomérations, une diminution du nombre d'autorités compétentes chargées d'élaborer ces documents a été arrêtée en avril 2017 par l'État. C'est ainsi que sur son périmètre géographique, la Métropole du Grand Paris est devenue la seule autorité compétente en lieu et place des communes et des intercommunalités.

Bien que cette simplification constitue un progrès - près de la moitié des plans d'action n'étaient pas réalisés au sein de la métropole – le retard ne sera pas complètement compensé pour cette troisième échéance mais le sera pour la quatrième (2022/2023). Les cartes de bruit métropolitaines, appelées cartes stratégiques de bruit, ont été arrêtées en juin 2018 et le plan d'action, appelé en France Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le sera fin 2019.

Précision juridique utile : le PPBE, de réalisation obligatoire, constitue un inventaire des actions prises ou prévues pour améliorer l'environnement sonore sans cependant leur conférer une portée juridique opposable du simple fait de leur mention dans ce document.

Les ambitions du PPBE métropolitain

Le PPBE élaboré par la Métropole du Grand Paris a vocation à être complémentaire des PPBE réalisés par les gestionnaires des grandes infrastructures de son territoire et arrêtés par les Préfets de département. Il complète également des PPBE et des actions de protection acoustique en cours de mise en œuvre par les communes.

Un séminaire de travail impliquant tous les acteurs de l'environnement sonore ainsi que plusieurs réunions avec les gestionnaires d'infrastructures, les communes et les établissements publics territoriaux (EPT) ont permis de co-construire ce projet de PPBE de manière concertée.

Une approche multi-exposition pour appréhender l'impact des bruits cumulés des transports a été suivie.

De par sa taille et ses compétences, la Métropole se veut un échelon de coordination et d'action décisif. Son objectif volontariste pour ce PPBE et les suivants est d'améliorer de façon perceptible l'environnement sonore des communes de la Métropole du Grand Paris afin d'y accroître la qualité de vie des habitants et de diminuer les impacts du bruit sur leur santé.

Pour se faire, la Métropole du Grand Paris prévoit de déployer des moyens financiers conséquents, d'atteindre un haut niveau de coordination avec toutes les parties prenantes et d'informer très largement le public.

La recherche de co-bénéfices avec les autres plans environnementaux métropolitains, tels que ceux sur le climat ou sur la qualité de l'air, sera privilégiée chaque fois que possible.

Le diagnostic acoustique métropolitain complète les cartes de bruit

Bruitparif, le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France, a réalisé pour le compte de la Métropole du Grand Paris un diagnostic acoustique métropolitain dont le Conseil métropolitain a pris acte le 28 juin 2018.

Ce travail complète les cartes de bruit qui montrent que, pour l'indicateur Lden de gêne sur 24 heures, près de 900 000 personnes sont en dépassement de seuil pour le bruit routier, près de 100 000 personnes en dépassement pour le bruit aérien et plus de 30 000 en dépassement pour le bruit ferré. Concernant l'indicateur Ln de trouble du sommeil, les chiffres de dépassement de la valeur limite réglementaire sont respectivement d'environ 280 000 personnes pour le bruit routier et de plus de 50 000 personnes pour le bruit ferroviaire.

En suivant une méthode de l'organisation mondiale de la Santé (OMS), le diagnostic acoustique consiste à croiser les résultats des cartes de bruit avec des courbes dose-réponse pour les différentes sources de bruit des transports. On obtient alors un nouvel indicateur synthétique représentatif de la dégradation de l'état de santé occasionnée par le bruit : le DALY. Signifiant « Disability Adjusted Life Years » en anglais, il estime le nombre d'années de vie en bonne santé perdue chaque année. Représentant 65 607 DALY, le bruit routier est responsable de 61 % des impacts sanitaires, suivi par le bruit ferré (23 440 DALY, 22 %) et le bruit aérien (18 718, 17 %).

Rapportées à l'individu, les évaluations réalisées donnent une valeur statistique moyenne de 10,1 mois de vie en bonne santé perdus par un habitant de la Métropole du Grand Paris au cours de son existence du fait du bruit cumulé des transports. Il existe bien sûr une variabilité géographique de l'exposition des habitants au bruit selon la proximité d'une ou plusieurs infrastructures de transport.

Une déclinaison de cette méthode à l'échelle de mailles de 250 mètres de côté a permis d'établir une carte des 500 mailles prioritaires pour le bruit cumulé routier, ferroviaire et aérien. Ces mailles ne sont pas équidistantes les unes des autres, elles sont plus ou moins regroupées en « amas » que l'on désigne comme des zones à enjeux et dans lesquelles il s'agira d'agir prioritairement. L'appartenance à ces secteurs n'est cependant qu'indicative et ne préjuge pas d'actions ou de travaux, signalés par les communes, qui pourraient être menés en dehors.

Le PPBE est structuré en deux grandes parties complémentaires

La première partie « Secteurs à enjeux » consiste à définir des zones à enjeux prioritaires et à y inventorier, grâce aux retours des gestionnaires d'infrastructures, des mairies et des établissements publics territoriaux, les actions en cours ou prévues. Ces zones concentrent des niveaux de bruit élevés, généralement en provenance de plusieurs types de sources, et une population exposée importante. Cette partie va permettre de construire un programme de travaux par la suite.

Ce travail permet de s'assurer que des actions sont bien menées dans les zones les plus impactées et, le cas échéant, de mettre en évidence l'absence d'action pour pouvoir y remédier dans le cadre du PPBE métropolitain ou d'un des PPBE des gestionnaires d'infrastructures. Il s'agit là d'actions localisées consistant essentiellement en l'installation de protections acoustiques à la source, à la transmission ou à la réception.

La seconde partie « Plan d'action de la Métropole du Grand Paris » est complémentaire de la précédente en ce qu'elle prévoit de manière plus générale et moins localisée des mécanismes de financement de type « guichet », des mécanismes de coordination des différents acteurs du bruit et des mécanismes de sensibilisation du grand public. Cette partie se structure en trois axes et treize thématiques considérées comme prioritaires :

I.MIEUX AGIR POUR REDUIRE L'EXPOSITION AU BRUIT

1. Supprimer des points noirs du bruit : co-financement avec les gestionnaires d'infrastructures
2. Apaiser l'espace public : co-financement d'aménagements avec les communes via le FIM*
3. Protéger les équipements accueillant des personnes sensibles : co-financement via le FIM*
4. Études d'approfondissement des connaissances

II.MIEUX COORDONNER ET MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

5. Aérien : peser et plaider pour une meilleure intégration au territoire de la Métropole du Grand Paris
6. Logement : intégrer le confort acoustique dans la rénovation de l'habitat
7. Urbanisme : amplifier la prise en compte du sonore via le SCOT*, les PLUi* et les PCAE*
8. Deux-roues motorisés : réduire le bruit des 2RM
9. Chantiers, livraisons et équipements : généraliser les activités à moindres nuisances
10. Concertation : créer une instance métropolitaine de dialogue sur le bruit

III.MIEUX PARTAGER L'INFORMATION SUR LE BRUIT AVEC LES CITOYENS

11. Actions : communiquer sur les actions menées par tous les acteurs du bruit
12. Risques : sensibiliser sur les impacts sanitaires du bruit dans l'environnement
13. Plaintes : cartographier les plaintes pour prioriser l'action

FIM* : Fonds d'investissement de la Métropole

SCOT* : Schéma de COhérence Territoriale

PLUi* : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PCAE* : Plan Climat Air Énergie

ANNEXE 2 – GLOSSAIRE, ACRONYMES & ABBREVIATIONS

- **2RM** : deux-roues motorisés
- **ACNUSA** : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires
- **ADP** : Aéroports De Paris
- **APC** : Agence Parisienne du Climat
- **BBTM** : Béton Bitumineux Très Mince. Il s'agit d'un revêtement de chaussée acoustique constitué de granulats fins liés par du bitume et déposé en couche mince
- **BP** : Boulevard Périphérique
- **CA** : Communauté d'Agglomération
- **CCE** : Commission Consultative de l'Environnement
- **CD** : Conseil Départemental
- **CEREMA** : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- **CidB** : Centre d'Information sur le Bruit
- **CLECT** : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- **CNOSSOS** : Common NOise aSSessment methods en anglais ou méthodes communes d'évaluation du bruit en français
- **CSB** ou **CBS** : Cartes Stratégiques de Bruit
- **dB (A)** : décibel pondéré A ; tient compte de la sensibilité particulière de l'oreille humaine selon les fréquences du son
- **DALY** : Disability-Adjusted Life Years en anglais ou années de vie en bonne santé perdues en français. Il s'agit d'un indicateur quantitatif synthétique permettant d'évaluer la charge de morbidité associée aux principaux impacts sanitaires reconnus
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DGAC** : Direction Générale de l'Aviation Civile

- **DiRIF** : Direction Régionale des Routes d'Île-de-France
- **DRIEA** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
- **DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **EPNdb** : Effective Perceived Noise Decibel en anglais. Il s'agit de l'unité de base permettant d'exprimer le niveau effectif de bruit perçu. Il est utilisé pour la certification des avions à réaction (source ACNUSA)
- **EPT** : Établissement public territorial
- **FIM** : Fonds d'investissement de la Métropole
- **G142** : format de réunions techniques d'information et d'échanges réunissant des représentants des 131 communes et des 11 établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris
- **GITT** : Grandes Infrastructures de Transports Terrestres
- **GPSO** : Grand Paris Seine Ouest
- **ICPE A** : Installation Classée pour l'Environnement soumise à Autorisation
- **LAeq** : niveau sonore équivalent sur une durée T
- **Lden** : niveau sonore moyen pondéré sur 24h (les niveaux sur la période de nuit (22h-6h) sont augmentés de 10 dB(A) et ceux de la période du soir (18h-22h) de 5dB(A) pour tenir compte de la gêne ressentie) et moyenné sur une année de référence)
- **Ln** : niveau sonore moyen pour la période de nuit (22h-6h)
- **MAPTAM** : loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- **MGP** : Métropole du Grand Paris
- **NOTRE** : loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé en français (WHO : World Health Organization en anglais)
- **PACTE** : loi du 22 mai 2019 relative à la Croissance et la Transformation des Entreprises

- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- **PCAE** : Plan Climat Air Énergie
- **PEB** : Plan d'Exposition au Bruit
- **PGS** : Plan de Gêne Sonore
- **PlaMADE** : Plate-forme Mutualisée d'Aide au Diagnostic Environnemental
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PNB** : Point Noir du Bruit ou Point Noir de Bruit. Il s'agit d'un bâtiment sensible respectant le critère d'antériorité et localisé dans une zone de bruit critique (ZBC) dont les niveaux sonores en façade, résultant de l'exposition au bruit issu des infrastructures de transport terrestres du réseau routier ou ferroviaire dépassent ou risquent de dépasser au moins une des valeurs limites réglementaires
- **POLD** : Paris Ouest La Défense
- **PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- **SITER** : Système Informatisé de Télésurveillance Et de Régulation du trafic
- **TCSP** : Transport en Commun en Site Propre
- **TNSA** : Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes
- **UTEA** : Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement au sein de la DRIEA
- **ZFE** : Zone à Faibles Émissions

ANNEXE 3 - CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le rapport de présentation des cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris est consultable à l'adresse web suivante :

https://www.metropolegrandparis.fr/sites/default/files/2019-01/Cartes_bruit_MGP.pdf-compressed%20%281%29.pdf



ANNEXE 4 - RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES GESTIONNAIRES

Gestionnaire	Type de contribution	Date	Synthèse
SNCF Réseau	Contribution écrite	11/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du contexte et de l'intervention de SNCF Réseau • Liste des actions de réduction du bruit ferroviaire sur l'infrastructure et le matériel roulant • Liste des actions spécifiques sur la Métropole du Grand Paris • Liste des actions, travaux et études réalisées sur les 10 dernières années • Liste des travaux, études et mesures en cours ou prévues dans les 5 prochaines années
DIRIF	Copie des courriers envoyés aux unités départementales (UD) dans le cadre de l'élaboration des PPBE GITT (actions menées et à venir : stades études et travaux)	28/11/2018	<p>Actions réalisées (hors études) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A13 (St-Cloud, Boulogne-B.) : réfection du viaduc de St-Cloud et pose d'écrans acoustiques (fin 2017) • A86/A14 (Nanterre) : enfouissement de la bretelle B5 (en cours) • A3 (Noisy-le-sec) : enrobés phoniques sur 0,9 m km (octobre 2018) • A4 (Champigny-sur-M.) : écrans anti-bruit (2010 ; 2012) • A4 (Charenton-le-P., Joinville-le-P., St-Maurice) : revêtements acoustiques (2017,2018) • A4 / A86 (1ère tranche, St-Maurice, Maisons-A., Créteil) : écrans acoustiques et isolation de façade. • A6 (Arcueil, Gentilly, Le Kremlin B.) : couverture (2012) : damiers phoniques • A6 (Chevilly-L., L'Haÿ-les-R.) : revêtements acoustiques (2017) • A6 (Savigny-sur-Orge) : mise en place d'écrans acoustiques (2,2 km), de butte de terre (100m) d'isolations de façades (90 logements) (2008-2009) • RN 19 : déviation de Boissy-St-Léger : création d'une butte de terre et d'écrans acoustiques (nord) ; couverture (sud) • RN 486 (pont de Nogent) : écran acoustique le long de la bretelle d'accès à l'A4 <p>Actions programmées (hors études, et sous réserve des arbitrages budgétaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A 3 (Bagnolet) : enrobés phoniques sur 1,2 km (2019) • A 4 (Champigny) : protections de façade ponctuelles • A4/A86 (2ème tranche, St-Maurice, Maisons-A., Créteil) : écrans acoustiques et isolation de façade • A 86 (St-Denis) : démarrage opérationnel de la construction d'écrans acoustiques prévu en 2020 • RN 486 (pont de Nogent, phase 2) : écran acoustique sur le pont et de part et d'autre de l'A4 • RN 19 : déviation de Boissy-St-Léger (fin) <p>Axes concernés par des diagnostics acoustiques ou des études d'opportunité programmés : RN 118 (Sèvres, Meudon, 2019), A 86 (Colombes), A 13 (Boulogne-B., St-Cloud, 2019), A 1 (La Courneuve, Le Bourget), A 104 (Villepinte), RN 486 (Nogent-sur-Marne).</p>

CD 93	Contribution écrite	29/03/2019	<p>Liste des actions menées dans le cadre du PPBE des voies départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions sur l'habitat dans les secteurs surexposés au bruit nocturne • Interventions dans les établissements départementaux surexposés (collèges en particulier) • Amélioration de l'ambiance sonore et du cadre de vie dans le cadre de requalifications de voirie • Sensibilisation et information des acteurs de l'aménagement du territoire • Développement et protection des espaces de ressourcement en ville
CD 94	Courrier du Président à la Métropole du Grand Paris	26/11/2018	<p>Point d'avancement des mesures incluses dans le PPBE départemental adopté le 15/12/2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • barreau TGV Massy-Valenton : réalisation de 3 murs anti-bruit sur 4. • élaboration du plan de déplacement (PDVM), pour une mobilité durable • programme d'aménagement routier et d'entretien du réseau : environ 350 opérations menées entre 2009 et 2018, avec évaluation de l'impact sur le bruit par l'implantation de 12 stations de mesure de Bruitparif. • lancement de la démarche Haute Qualité Environnementale Infrastructure en octobre 2015, applicable sur tous les nouveaux projets départementaux (ex : collèges) • suivi des grands projets (gares du GPE, Altival...) et poursuite du travail autour du pôle d'Orly. • qualification de 3 parcs départementaux en zones calmes
CD 95	Courrier du DGA à la Métropole du Grand Paris	16/10/2018	<p>Actions réalisées et programmées sur les voies départementales de la commune d'Argenteuil : réfection de couches de roulement, plateaux surélevés, réalisation d'un itinéraire cyclable</p>

ANNEXE 5 - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX SECTEURS À ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LES PPBE DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES (GITT) DE 1ÈRE ET 2È ÉCHÉANCE

Bruit routier

Il est proposé ci-dessous une sélection des secteurs (par infrastructures et communes) identifiés comme zones à enjeux dans les PPBE d'infrastructures et/ou d'agglomération, dans lesquels un nombre significatifs d'habitants étaient potentiellement exposés au-delà des seuils réglementaires, et pour lesquels aucune action de traitement n'avait pas été programmée au moment de la rédaction du PPBE (les études acoustiques préliminaires, mentionnées notamment dans les PPBE de l'Etat, ne sont pas ici considérées comme des actions opérationnelles).

Cette sélection ne prétend donc pas à l'exhaustivité et repose uniquement sur les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des PPBE des deux premières échéances, qui parfois, peuvent ne pas être concordants : ainsi un axe routier ou un secteur sélectionné comme bruyant par une commune peut ne pas l'avoir été par le gestionnaire appliquant les critères stricts de définition des Points Noirs de Bruit.

Les infrastructures routières en cause sont en grande majorité des voies de compétence nationale ou départementale, et identifiées dans les PPBE correspondants. Ne sont mentionnées à partir des PPBE des collectivités, qui reprennent pourtant ces axes, que le réseau secondaire identifié comme impactant.

À noter : aucun secteur identifié ici (sur la base de l'examen des PPBE finalisés) ne concerne la Ville de Paris, celle-ci ayant mis en avant, dans son PPBE publié le 30 septembre 2015, de privilégier une approche globale de la problématique sur son territoire, tout en prenant en compte la spécificité de certains axes comme le boulevard périphérique.

BRUIT ROUTIER

Gestionnaire / opérateur	Dpt	Infrastructure	Commune / Localisation
État	91	A6	Viry-Châtillon (plateau)
	92	N13	Courbevoie, Puteaux
		N13	Neuilly-sur-Seine
		Boulevard circulaire	Puteaux
	93	A1	St-Denis - secteur porte de la Chapelle
		A1	St-Denis - échangeur ex RN401
		A1	La Courneuve
		A1	Le Bourget (secteur rue de l'Égalité)
		A3	Aulnay-sous-Bois / Le Blanc-Mesnil
		A3	Bondy
		A3	Bagnolet, Montreuil
		A86	La Courneuve
		A86	Rosny-sous-Bois, Montreuil
		A86	Bobigny, Noisy-le-Sec
		A186	Romainville, Montreuil
	94	A4	Charenton
		A4	Joinville-le-Pont
		A4	St-Maurice
		A6	Arcueil, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif
		A86	Choisy-le-Roi
		A86	Nogent-sur-Marne
		A86	Fresnes, Thiais
		N19	Villecresnes
95	A15	Argenteuil	
CD 91	91	N20	Paray-Vieille-Poste
		RD118	Athis-Mons, Morangis, Paray-Vieille-Poste
		RD25	Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge
		RD445	Viry-Châtillon
CD 92	92	RD67	Antony, Sceaux
		RD60	Le Plessis-Robinson, Sceaux
		D906	Malakoff, Montrouge, Bagneux
		D128, D68	Bagneux

**CD 92 / Commune de
Montrouge**
CD 93

92

93

D62	Montrouge
D50	Montrouge
RD181	Meudon
RD50	Boulogne, Issy
D913	Puteaux
D39	Rueil, Suresnes
D991	Nanterre, Rueil
D985	Suresnes
D39	Suresnes
D5	Suresnes
D23	Suresnes
D908	Neuilly
RD7	Asnières, Courbevoie
RD9	Asnières, Courbevoie
D101	Issy
D106	Colombes, Courbevoie
D110	Clichy
D909	Asnières, Bois-Colombes, Levallois
D912	Clichy
D986	Antony, Asnières, Colombes
D989	Issy
D991	Rueil
Av de la République (D63)	Montrouge
ex RN1	Pierrefitte, St-Denis
ex RN2	Aubervilliers, La Courneuve, Pantin
ex RN301	Aubervilliers, Stains, La Courneuve
ex RN186	Aubervilliers
ex RN186	Bondy, Noisy-le-Sec
ex RN14	Epinay-sur-Seine
ex RN302	Montreuil, Noisy-le-Sec
RD14	St-Ouen
D115	Bobigny, Pantin
D20	Pantin, Le Pré St-Gervais
D20 bis	Bagnolet
D37	Bagnolet, Montreuil

		D43	Montreuil
CD 94	94	D4	Joinville-le-Pont
		D6	Charenton, Maisons-Alfort
		D7	Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif
		D23	St-Maurice, Joinville-le-P.
		D50	Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre
		D87	Thiais
		D107	Villejuif
		D118	St-Maur-des-F.
		D120	St-Mandé, Vincennes, Nogent-sur-M.
		D143	St-Mandé, Vincennes
		D154	Le Kremlin-Bicêtre
		D155	Vitry
		D158	Charenton, St-Mandé
		D160	Choisy-le-Roi
		D213	Charenton
		D214	Joinville-le-Pont
		D220	Vincennes
		D233	Champigny
		D237	St-Mandé
		D245	Nogent-sur-M.
		D259	Arcueil
		D271	Choisy-le-Roi
		D280	Vincennes
		D285	Villejuif
		D286	Villejuif
		D290	Fontenay-sous-Bois
		D920	Cachan
POLD	92	Rue de Verdun	Suresnes
Plaine Commune	93	Bd M. Sembat	St-Denis
Ville de Paris	93	Bd périphérique	Bagnolet, Les Lilas, Le Pré St-Gervais, Montreuil
Ville de Paris	94	Bd périphérique	Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly

Bruit ferroviaire

Le même exercice de sélection des secteurs à enjeux pour le bruit ferroviaire est proposé ici sur la base de l'examen des PPBE des grandes infrastructures ferroviaires réalisés par les services de l'État et les PPBE des agglomérations. Les limites énoncées pour le bruit routier s'appliquent également ici.

BRUIT FERROVIAIRE

Gestionnaire	Dpt	Infrastructure	Commune / Localisation
RATP	75	RER B	Paris 14 ^e : Av R. Coty / rue de l'Empereur
	92	Tram T2	Issy-les-M. (zone du dépôt)
	94	RER B	Arcueil, Gentilly, Cachan
		RER A2	Vincennes, Fontenay-ss-B., St-Maur
		RER A4	Bry-sur-M.
SNCF Réseau	75	Faisceau Est / voie 1000	Non précisé
		Faisceau Nord / voie 272000	Non précisé
		Faisceau Montparnasse / voies 420000 et 431000	Non précisé
		Faisceau Lyon / voie 830000	Non précisé
		Faisceau St-Lazare / voies 334000 et 340000	Non précisé
	91	RER D	Viry-Châtillon (gare)
	92	Voies 431000 et 420000	Vanves, Malakoff (dont trafic TGV)
		Voie 340000	Bois-Colombes, Colombes, La Garenne-C.
		Voie 973000	Courbevoie,
		Voie 973000	St-Cloud
		Transilien ligne L (Paris St Lazare - Versailles RD)	Chaville
		Transilien ligne N (Paris Montparnasse - Versailles Ch.)	Meudon, Chaville, Sèvres
	93	Voie 1000	Pantin
		Voie 1000	Noisy-le Grand
		Voie 70000	Gagny, Villemomble
		Voie 76000	Sevran
		Voie 229000	Aulnay-sous-Bois, St-Denis
		Voie 229000	Drancy
		Voie 229000	La Courneuve, le Blanc-Mesnil
		Voie 229000	Sevran, Tremblay-en-France
Voie 330000		Épinay-sur-Seine	
Voie 330000	Saint-Denis		

	Voie 957000	Bondy, Noisy-le-Sec, Villemomble
	Voie 957000	Neuilly-sur-Marne
	Voie 990000	Noisy-le-Sec
94	Voie 570000 (Paris-Bordeaux)	Non précisé
	Voie 1000 (Paris-Bâle)	Non précisé
	Voie 830000 (Paris-Marseille)	Non précisé
	Lignes de grande ceinture (957000 et 990000)	Non précisé
	RER C (lignes 570000 et 985000)	Non précisé
	RER D (ligne 830000)	Non précisé
	RER E4	Non précisé

ANNEXE 6 - ACTIONS RÉALISÉES ET PROGRAMMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES FIGURANT DANS LES PPBE

BRUIT ROUTIER

Gestionnaire / opérateur	Localisation	Actions (réalisées, en cours de réalisation ou programmées)	Infrastructure
Ville de Paris	Tronçon Porte Brancion - porte de Vanves	Couverture du boulevard périphérique	Boulevard périphérique
	Ensemble de l'infrastructure	Limitation de la vitesse de circulation à 70 km/h sur le boulevard périphérique	Boulevard périphérique
	Ville de Paris - BP	Pose de revêtements acoustiques	Boulevard périphérique
État	Villepinte	Diagnostic acoustique	A104
	Le Bourget	Diagnostic acoustique	A1
SANEF	Noisy-le-Grand	Isolation de façade sur quatre PNB	A4
État	Romainville	Couverture d'infrastructure	A3
	St-Cloud, Boulogne-Bill. (viaduc de St-Cloud)	Écrans acoustiques et protections de façades	A13
	Colombes	Diagnostic acoustique	A86
	Neuilly-sur-Seine	Étude préliminaire - requalification de voirie	N13
	Sèvres	Étude d'opportunité	N118
	St-Maurice, Maisons-Alfort	Écrans Acoustiques	A4
	Champigny-sur-Marne	Pose d'écrans acoustiques complémentaires	A4
	Charenton, Joinville-le-Pont	Pose d'enrobés acoustiques	A4
	Poterne des Peupliers-->A6B	Requalification de la couverture acoustique	A6
	L'Haÿ-les-Roses	Pose d'enrobés acoustiques	A6
	Maisons-Alfort, Créteil	Remplacement d'écrans phoniques	A86
	Entre l'échangeur de l'A4 et le carrefour Pompadour	Pose d'écran couplée à des isolations de façades	A86
	Créteil, Valenton (du carrefour Pompadour au TGV)	Requalification RN6 en boulevard urbain	RN6
	Boissy-St-Léger (nord)	Déviation - réalisation d'un ouvrage d'art	RN19
	Boissy-St-Léger (sud)	Pose d'enrobés acoustiques et d'écrans	RN19
	Savigny-sur-Orge	Construction d'écrans acoustiques	A6
	CD 91	Athis-Mons	Butte acoustique lors de la réalisation du contournement sud d'Orly
CD 92	<i>non précisé</i>	Pose d'enrobés phoniques	Une centaine de tronçons

Issy-les-Moulineaux, Meudon	Requalification de voirie	RD 7
Commune du Plessis-Robinson et de Chatenay-M.	Création de demi-diffuseurs	RD986 - A86
Commune d'Antony	Mise en service du système d'optimisation de la circulation SITER (Système informatisé de télésurveillance et de régulation du trafic des Hauts-de-Seine)	RD920
<i>non précisé</i>	Extension du système SITER	<i>non précisé</i>
Multiplés	Réaménagement de voiries départementales impliquant des études acoustiques	RD920, RD7, RD1, RD67a, RD906, RD914, RD910
Montrouge	Requalification de voirie	RD920
Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine	Réaménagement RD 920 (avec enrobés phoniques)	RD920
Sèvres, Issy, Meudon	Mise en œuvre d'enrobés phoniques	RD7 - Vallée rive gauche
Courbevoie, La Garenne-Colombes, Colombes	Réaménagement de la RD 992 dans le cadre du tramway T2	RD992
Asnières, Gennevilliers, Villeneuve-la-G.	Réaménagement de la RD 986 dans le cadre du tramway T1	RD986
Châtillon, Clamart	Réaménagement de la RD 906 dans le cadre du tramway T6	RD906
Asnières	Réaménagement de la RD 19	RD19
Asnières	Réaménagement de la RD 7	RD7
Vaucresson	Réaménagement de la RD 907	RD907
Boulogne-B.	Réaménagement rond-point Rhin et Danube	RD907
Boulogne-B.	Tunnel de désengorgement (place M. Sembat)	RD910
Chaville	Réaménagement de voirie	RD181
Issy-les-M., Meudon, Sèvres	Requalification de voie (vallée rive gauche)	RD7
Issy-les-M.	Requalification en blvd urbain	RD76
Meudon, Sèvres	Mur anti-bruit	RN118
Sèvres	Aménagements de voirie (Av. de l'Europe)	RD910
Vanves	Aménagements de voirie (Av A.Fratacci)	RD50
Ville d'Avray	Aménagements de voirie	RD407
Une trentaine d'établissements	Isolation phonique de collèges	-
Clichy, Levallois	Requalification de la RD1	RD1
Boulogne-B.	Requalification de la RD 1 en boulevard urbain	RD1
Clamart	Réaménagement de voie avec création de pistes cyclables	RD906
Neuilly-sur-Seine	Rénovation de voirie avec création de pistes cyclables	RD908
Vanves	Mur anti-bruit partiel	Boulevard périphérique
Tremblay-en-France	Isolation de façade	RD40
Bondy, Les Pavillons-ss-B., Livry-Gargan	Isolation de façade	ex RN3

CD 93

	Villetaneuse	Isolation de façade	RD28
	St-Denis	Isolation de façade	RD24
	Aulnay-sous-Bois	Requalification ex-RN2 avec pose d'enrobés phonique et régulation des flux	ex-RN2
	Pierrefitte	Requalification urbaine ex-RN1	ex RN1
	Bondy, Pantin	Requalification ex RN3	ex RN3
	<i>non précisé</i>	Système de régulation des flux routiers Gerfaut (test)	<i>non précisé</i>
CD 94	Parc des Hautes-Bruyères, Villejuif	Aménagements dans les parcs départementaux : merlons, création de zones encaissées	A6
	<i>non précisé</i>	Financement complémentaire d'opération de résorption de PNB ferroviaires (isolation de façade)	Liaison TGV Massy-Valenton
	St-Mandé - Bd de Guyane	Ecran anti-bruit	Boulevard périphérique
	Orly	Merlon anti-bruit paysager	RD136
	Ensemble du département	Révision du schéma départemental des itinéraires cyclables	
	Villejuif	Requalification de voirie	RD7
	Ivry-sur-Seine	Réaménagement de voirie	RD224
	De la RD86 à la gare RER de Sucy	TCSP Sucy-Pompadour	RD 86, RD10, RD111
	Champigny-sur-Marne	Requalification de voirie	RD4, RD145
	Chevilly-Larue	Requalification de voirie	RD160, RD208
	Fontenay-ss-Bois	Requalification de voirie	RD86, RD240
	Le Kremlin-B., Villejuif	Requalification de voirie	RD7
	Arcueil, Gentilly, Le Kremlin-B.	Requalification de voirie	RD126
	Thiais	Requalification de voirie	RD86
	Thiais	Requalification de voirie	RD160, RD208
	Villeneuve-le-Roi	Requalification de voirie	RD5, RD136
CD 95	Non détaillée	Ecrans, merlons, enrobés phoniques, isolations de façades	<i>non précisé</i>

BRUIT FERROVIAIRE

Gestionnaire / opérateur	Localisation	Actions (réalisées, en cours de réalisation ou programmées)	Infrastructure
SNCF Réseau	ZAC Austerlitz-Tolbiac-Masséna	Couverture des voies Paris-Austerlitz	Faisceau ferroviaire Paris-Austerlitz
	Territoires T1, T6, T9, T10	Déploiement de nouveau matériel roulant (Regio N2) à partir de 2019	RER D
	Territoires T1, T8, T7, T10, T11, T12	Déploiement de nouveau matériel roulant (REN NG) d'ici 2024	RER E
	Territoires T1, T6	Renouvellement progressif du matériel roulant (2009-2016)	Transilien ligne H
	Territoires T1, T3, T4, T5	Renouvellement progressif du matériel roulant entre 2014 et 2019	Transilien ligne L
	Territoires T1, T4, T5, T6, T7, T8	Mise en service des rames NAT (Z50000)	Transilien lignes J et K
	Territoires T1, T10, T11, T12	Renouvellement du matériel roulant (rames Regio 2N) depuis 2017	Transilien ligne R
	Territoires T1, T2, T3	Déploiement de nouveau matériel roulant (Regio N2) entre 2019 et 2021	Transilien ligne N
		Remplacement des semelles de frein (matériaux composites)	RER C, RER D
	Ensemble des territoires	Renouvellement de voies et ballast, meulage des voies, pose d'absorbeurs sur rails	Multiples
	Communes de Vanves et Malakoff	Pose d'écrans acoustiques (démarrage en 2019)	Ligne Paris Versailles
	Commune de St-Denis	Pose d'écrans acoustiques	Cité P. Sénard
	Commune d'Asnières (rue du Bois)	Pose d'écrans acoustiques (2014)	Ligne N° 973000
	Communes de Bondy et Noisy-le-Sec	Pose d'écrans acoustiques et traitement de façades	RER E
	Commune de St-Denis	Remplacement de tablier métallique	Pont ferroviaire
	Commune d'Orly	Pose d'écrans acoustiques (2016)	Ligne N° 985000
	Commune de St-Denis	Pose d'écrans acoustiques (2011)	Ligne N° 272000
	Commune de Villeneuve-le-Roi	Pose d'écrans acoustiques (2013, en cours)	Ligne N° 985000
	Territoires T3, T4, T5, T9, T10, T11, T12 (16 communes)	Programme de résorption de PNB ferroviaires par isolation de façades	Multiples
	RATP	ZAC Austerlitz-Tolbiac-Masséna	Couverture des voies Paris-Austerlitz
Territoires T1, T6, T9, T10		Déploiement de nouveau matériel roulant (Regio N2) à partir de 2019	RER D
Communes de St-Maur-des-Fossés et Bry-sur-Marne		Isolation de façade	RER A
Communes d'Arcueil et Cachan		Isolation de façade	RER B
Paris - Rues Empereur Julien et Av René Coty		Résorption PNB 14è arr. (traitement façades)	RER B
Paris - Quai de la Râpée		Résorption PNB 12è arr. (remplacement du matériel roulant)	Ligne 5
Fontenay-sous-Bois, Vincennes		Réalisation de murs anti-bruit et traitement de façades	RER A
Gentilly, Arcueil		Réalisation d'écrans anti-bruit et traitement de façades	RER B
Commune de Viry-Châtillon		Écrans acoustiques	Tram-train Massy-Évry
CD 94		<i>non précisé</i>	Financement complémentaire d'opération de résorption de PNB ferroviaires (isolation de façade)

ANNEXE 7 – LISTE DES VOIES EN GESTION COMMUNALES DÉPASSANT LE SEUIL DE 3 MILLIONS DE VÉHICULES PAR AN

Tableau des communes ayant au moins une voie à plus de 3 M veh/an

75	91	92	93	94	95
Paris	Athis-Mons	Antony	Aubervilliers	Alfortville	Argenteuil
	Juvisy-sur-Orge	Asnières-sur-Seine	Bobigny	Arcueil	
	Paray-Vieille-Poste	Bois-Colombes	Drancy	Bonneuil-sur-Marne	
	Viry-Châtillon	Boulogne-Billancourt	Gournay-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	
		Châtenay-Malabry	Le Blanc-Mesnil	Charenton-le-Pont	
		Châtillon	Le Raincy	Cheilly-Larue	
		Clamart	Les Lilas	Créteil	
		Colombes	Montfermeil	Fontenay-sous-Bois	
		Courbevoie	Montreuil	Fresnes	
		Garches	Noisy-le-Grand	Ivry-sur-Seine	
		Gennevilliers	Pierrefitte-sur-Seine	Joinville-le-Pont	
		Issy-les-Moulineaux	Romainville	Le Kremlin-Bicêtre	
		Levallois-Perret	Rosny-sous-Bois	L'Haÿ-les-Roses	
		Malakoff	Saint-Denis	Maisons-Alfort	
		Meudon	Saint-Ouen	Saint-Maur-des-Fossés	
		Nanterre	Stains	Saint-Maurice	
		Neuilly-sur-Seine	Tremblay-en-France	Thiais	
		Puteaux		Valenton	
		Rueil-Malmaison		Villejuif	
		Saint-Cloud		Villiers-sur-Marne	
		Sèvres		Vitry-sur-Seine	
		Suresnes			

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département de Paris (75) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (liste non arrêtée préfectoralement)

- Avenue Bosquet
- Avenue Bugeaud
- Avenue Carnot
- Avenue Claude Vellefaux
- Avenue Corentin Cariou
- Avenue Daumesnil
- Avenue de Breteuil
- Avenue de Choisy
- Avenue de Clichy
- Avenue de Flandre
- Avenue de Friedland
- Avenue de la Bourdonnais
- Avenue de la Grande Armée
- Avenue de la Motte-Picquet
- Avenue de la Porte d'Asnières
- Avenue de la Porte d'Aubervilliers
- Avenue de la Porte de Bagnolet
- Avenue de la Porte de Châtillon
- Avenue de la Porte de Clichy
- Avenue de la Porte de Clignancourt
- Avenue de la Porte de la Chapelle
- Avenue de la Porte de la Plaine
- Avenue de la Porte de la Villette
- Avenue de la Porte de Saint-Ouen
- Avenue de la Porte de Sèvres
- Avenue de la Porte de Vincennes
- Avenue de la Porte des Lilas
- Avenue de la Porte des Poissonniers
- Avenue de la Porte des Ternes
- Avenue de la Porte d'Italie
- Avenue de la Porte d'Orléans
- Avenue de la République
- Avenue de l'Observatoire
- Avenue de l'Opéra
- Avenue de Lowendal
- Avenue de Malakoff
- Avenue de Marigny
- Avenue de New York
- Avenue de Saint-Cloud
- Avenue de Saint-Ouen
- Avenue de Ségur
- Avenue de Suffren
- Avenue de Versailles
- Avenue de Villiers
- Avenue de Wagram
- Avenue Délcassé
- Avenue Denfert-Rochereau
- Avenue des Champs Élysées
- Avenue des Gobelins
- Avenue des Ternes
- Avenue du Docteur Arnold Netter
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue du Général Lemonnier
- Avenue du Général Michel Bizot
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Gallieni
- Avenue du Président Kennedy
- Avenue du Président Wilson
- Avenue du Trône
- Avenue Duquesne
- Avenue Emile Zola
- Avenue Ernest Renan
- Avenue Félix Faure
- Avenue Foch
- Avenue Franklin D. Roosevelt
- Avenue Gambetta
- Avenue Georges Mandel
- Avenue Henri Martin
- Avenue Hoche
- Avenue Ingres
- Avenue Jean Jaurès
- Avenue Jean Moulin
- Avenue Kléber
- Avenue Ledru-Rollin
- Avenue Mac Mahon
- Avenue Marceau
- Avenue Mathurin Moreau
- Avenue Matignon
- Avenue Montaigne
- Avenue Mozart
- Avenue Myron Herrick
- Avenue Niel
- Avenue Parmentier
- Avenue Paul Adam
- Avenue Paul Doumer
- Avenue Percier
- Avenue Philippe-Auguste
- Avenue Pierre 1er de Serbie
- Avenue Prudhon
- Avenue Raphaël
- Avenue Rapp
- Avenue Raymond Poincaré
- Avenue René Coty
- Avenue Secrétan
- Avenue Simon Bolivar
- Avenue Théophile Gautier
- Avenue Victor Hugo
- Avenue Victoria
- Boulevard Arago
- Boulevard Auguste Blanqui
- Boulevard Barbès
- Boulevard Beaumarchais
- Boulevard Berthier
- Boulevard Bessières
- Boulevard Bourdon
- Boulevard Brune
- Boulevard d'Algérie
- Boulevard d'Indochine
- Boulevard Davout
- Boulevard de Belleville
- Boulevard de Bercy
- Boulevard de Bonne Nouvelle
- Boulevard de Charonne
- Boulevard de Clichy
- Boulevard de Courcelles
- Boulevard de Grenelle
- Boulevard de la Bastille
- Boulevard de la Chapelle
- Boulevard de la Madeleine
- Boulevard de la Tour Maubourg
- Boulevard de la Villette
- Boulevard de l'Amiral Bruix
- Boulevard de l'Hôpital
- Boulevard de Magenta
- Boulevard de Ménilmontant
- Boulevard de Port-Royal
- Boulevard de Reuilly
- Boulevard de Rochechouart
- Boulevard de Sébastopol
- Boulevard de Strasbourg
- Boulevard Delessert
- Boulevard des Batignolles
- Boulevard des Capucines
- Boulevard des Filles du Calvaire
- Boulevard des Invalides
- Boulevard des Italiens
- Boulevard Diderot
- Boulevard du Général Jean Simon
- Boulevard du Général Martial Valin
- Boulevard du Montparnasse
- Boulevard du Palais
- Boulevard du Temple
- Boulevard Exelmans
- Boulevard Garibaldi
- Boulevard Gouvion-Saint-Cyr
- Boulevard Haussmann
- Boulevard Henri IV
- Boulevard Jourdan
- Boulevard Kellermann
- Boulevard Lannes
- Boulevard Lefebvre
- Boulevard Macdonald
- Boulevard Malesherbes
- Boulevard Masséna
- Boulevard Montmartre
- Boulevard Morland
- Boulevard Mortier
- Boulevard Murat
- Boulevard Ney
- Boulevard Ornano

- Boulevard Pasteur
- Boulevard Périphérique
- Boulevard Pershing
- Boulevard Poissonnière
- Boulevard Poniatowski
- Boulevard Raspail
- Boulevard Richard Lenoir
- Boulevard Saint-Denis
- Boulevard Saint-Germain
- Boulevard Saint-Jacques
- Boulevard Saint-Marcel
- Boulevard Saint-Martin
- Boulevard Saint-Michel
- Boulevard Sérurier
- Boulevard Soult
- Boulevard Suchet
- Boulevard Victor
- Boulevard Vincent Auriol
- Boulevard Voltaire
- Cours Albert 1er
- Cours de Vincennes
- Cours la Reine
- Place Auguste Métyvier
- Place Balard
- Place Cambronne
- Place de Clichy
- Place de Colombie
- Place de la Bastille
- Place de la Bataille de Stalingrad
- Place de la Bourse
- Place de la Catalogne
- Place de la Concorde
- Place de la Madeleine
- Place de la Nation
- Place de la Porte d'Auteuil
- Place de la Porte de Champerret
- Place de la Porte de Saint-Cloud
- Place de la Porte de Vanves
- Place de la République
- Place de l'Alma
- Place de l'Opéra
- Place de Roubaix
- Place de Wagram
- Place Denfert-Rochereau
- Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
- Place des Pyramides
- Place des Ternes
- Place d'Estienne d'Orves
- Place d'Iéna
- Place d'Italie
- Place du Brésil
- Place du Châtelet
- Place du Colonel Fabien
- Place du Dix-Huit Juin 1940
- Place du Général Catroux
- Place du Général Koenig
- Place du Havre
- Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Place du Maréchal Juin
- Place du Petit Pont
- Place du Trocadéro et du Onze Novembre
- Place du Vingt-Cinq août 1944
- Place Édouard Renard
- Place Félix Éboué
- Place Gabriel Péri
- Place Gambetta
- Place Henry de Montherlant
- Place Kossuth
- Place Lachambeaudie
- Place Léon Blum
- Place Prosper Goubaux
- Place Saint-Augustin
- Place Saint-Michel
- Place Tattegrain
- Place Vendôme
- Place Victor et Hélène Basch
- Place Victor Hugo
- Pont au Change
- Pont Charles de Gaulle
- Pont d'Austerlitz
- Pont de Bercy
- Pont de Bir-Hakeim
- Pont de Grenelle - Cadets de Saumur
- Pont de la Concorde
- Pont de l'Alma
- Pont de Sully
- Pont de Tolbiac
- Pont des Invalides
- Pont d'Iéna
- Pont du Garigliano
- Pont Mirabeau
- Pont Morland
- Pont National
- Pont Notre-Dame
- Pont Royal
- Pont Saint-Michel
- Porte Maillot
- Quai Aimé Césaire
- Quai Anatole France
- Quai André Citroën
- Quai Branly
- Quai d'Austerlitz
- Quai de Bercy
- Quai de Conti
- Quai de Gesvres
- Quai de Grenelle
- Quai de la Gare
- Quai de la Mégisserie
- Quai de la Rapée
- Quai de la Tournelle
- Quai de l'Hôtel de Ville
- Quai de Montebello
- Quai des Célestins
- Quai des Grands Augustins
- Quai des Tuileries
- Quai d'Issy-les-Moulineaux
- Quai d'Orsay
- Quai du Louvre
- Quai François Mauriac
- Quai François Mitterrand
- Quai Henri IV
- Quai Malaquais
- Quai Saint-Bernard
- Quai Saint-Exupéry
- Quai Saint-Michel
- Quai Voltaire
- Rond-point des Champs Élysées - Marcel Dassault
- Route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot
- Rue Armand Carrel
- Rue Auber
- Rue Balard
- Rue Beaubourg
- Rue Belgrand
- Rue Cambronne
- Rue Cardinet
- Rue Caulaincourt
- Rue Claude Bernard
- Rue d'Alésia
- Rue Damrémont
- Rue d'Amsterdam
- Rue d'Aubervilliers
- Rue de Bagnole
- Rue de Belleville
- Rue de Boulainvilliers
- Rue de Bretagne
- Rue de Castiglione
- Rue de Châteaudun
- Rue de Clichy
- Rue de Constantinople
- Rue de Constantinople
- Rue de Courcelles
- Rue de Dijon
- Rue de Dunkerque
- Rue de la Chapelle
- Rue de la Cité
- Rue de la Convention
- Rue de la Coutellerie
- Rue de la Pépinière
- Rue de l'Amiral Cloué
- Rue de Londres
- Rue de Lyon
- Rue de Maubeuge
- Rue de Passy
- Rue de Presbourg
- Rue de Rennes
- Rue de Richelieu
- Rue de Rivoli
- Rue de Rohan
- Rue de Rome
- Rue de Saint-Pétersbourg

- Rue de Tilsitt
- Rue de Tolbiac
- Rue de Turbigo
- Rue de Vaugirard
- Rue de Vouillé
- Rue des Archives
- Rue des Écoles
- Rue des Poissonniers
- Rue des Pyramides
- Rue des Pyrénées
- Rue Didot
- Rue du Caporal Peugeot
- Rue du Commandant René Mouchotte
- Rue du Faubourg Montmartre
- Rue du Faubourg Poissonnière
- Rue du Faubourg Saint-Antoine
- Rue du Faubourg Saint-Denis
- Rue du Faubourg Saint-Jacques
- Rue du Faubourg Saint-Martin
- Rue du Huit Mai 1945
- Rue du Louvre
- Rue du Maine
- Rue du Petit Pont
- Rue du Quatre Septembre
- Rue du Renard
- Rue du Temple
- Rue Etienne Marcel
- Rue Faidherbe
- Rue François 1er
- Rue Frémicourt
- Rue Froidevaux
- Rue Gay-Lussac
- Rue Joseph Kessel
- Rue Julia Bartet
- Rue la Boétie
- Rue la Fayette
- Rue La Feuillade
- Rue Lecourbe
- Rue Manin
- Rue Mirabeau
- Rue Molitor
- Rue Monge
- Rue Neuve Tolbiac
- Rue Ordener
- Rue Pierre Charron
- Rue Pouchet
- Rue Proudhon
- Rue Raynouard
- Rue Réaumur
- Rue Royale
- Rue Saint-Antoine
- Rue Saint-Denis
- Rue Saint-Jacques
- Rue Saint-Lazare
- Rue Saint-Martin
- Rue Taine
- Rue Tronchet
- Rue Vercingétorix
- Square de Châtillon

BOIS DE VINCENNES :

- Avenue Daumesnil
- Avenue de Gravelle
- Avenue de la Pépinière
- Avenue de Nogent
- avenue de Saint-Maurice
- Avenue du Tremblay
- Route de Ceinture du Lac Daumesnil
- Route de la Ferme
- Route de la Pyramide
- Route de la Tourelle
- Route du Champ de Manœuvre
- Route du Parc

BOIS DE BOULOGNE :

- Allée de la Reine Marguerite
- Allée de Longchamp
- Allée du Bord de l'eau
- Avenue de la Porte d'Auteuil
- Avenue du Mahatma Gandhi
- Pont de Suresnes
- Route de la Muette à Neuilly
- Route de la Porte Dauphine à la Porte des Sablons
- Route de Sèvres à Neuilly
- Route de Suresnes
- Route des Tribunes

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département des Hauts-de-Seine (92) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris

Antony	<ul style="list-style-type: none"> • AV. SULLY PRUD'HOMME_Antony (D67) • R. AUGUSTE MOUNIE_Antony • R. MAURICE LABROUSSE_Antony
Asnières-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> • R. EMILE ZOLA_Asnieres-sur-Seine • R. GALLIENI-RUE BOKANOWSKI_Asnieres-sur-Seine
Boulogne-Billancourt	<ul style="list-style-type: none"> • AV. VICTOR HUGO_Boulogne-Billancourt • BD ANATOLE FRANCE_Boulogne-Billancourt • BD D'AUTEUIL_Boulogne-Billancourt • QUAI DU POINT DU JOUR_Boulogne-Billancourt • R. DE SEVRES_Boulogne-Billancourt • R. DE SILLY_Boulogne-Billancourt • R. GALLIENI_Boulogne-Billancourt • R. YVES KERMEN_Boulogne-Billancourt
Châtillon	<ul style="list-style-type: none"> • AV. DE LA REPUBLIQUE_Chatillon
Clamart	<ul style="list-style-type: none"> • AV. DE VILLACOUBLAY_Clamart • R. DE LA PORTE DE TRIVAUX_Clamart
Colombes	<ul style="list-style-type: none"> • R. DES RENOUILLERS-AV DE L'EUROPE_Colombes • R. DU PT SALVADOR ALLENDE_Colombes • R. HENRI LITOLFF_Colombes
Courbevoie	<ul style="list-style-type: none"> • BD ARISTIDE BRIAND_Courbevoie • BD DE LA PAIX_Courbevoie
Issy-les-Moulineaux	<ul style="list-style-type: none"> • R. DU DOCTEUR LOMBARD_Issy-les-Moulineaux • R. VAUDETARD_Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret	<ul style="list-style-type: none"> • R. DE VILLIERS_Levallois-Perret
Malakoff	<ul style="list-style-type: none"> • RUE AVAULEE - Malakoff • R. P. VAILLANT COUTURIER_Malakoff
Meudon	<ul style="list-style-type: none"> • AV ROBERT SCHUMANN-ROUTE DU TRONCHET_Meudon • AV. DE VILLACOUBLAY_Meudon • AV. DU GAL DE GAULLE_Meudon • AVENUE LOUVOIS_Meudon
Nanterre	<ul style="list-style-type: none"> • AV. SADI CARNOT_Nanterre • R. DE GARCHES_Nanterre • R. PABLO NERUDA_Nanterre
Neuilly-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> • AV. A. PERETTI_Neuilly-sur-Seine • AV. DU ROULE_Neuilly-sur-Seine • AV. MADRID_Neuilly-sur-Seine • BD DU CHATEAU_Neuilly-sur-Seine • BD DU COMMANDANT CHARCOT_Neuilly-sur-Seine • BD MAURICE BARRES_Neuilly-sur-Seine • BD R. WALLACE_Neuilly-sur-Seine • BD VICTOR HUGO_Neuilly-sur-Seine • R. DE CHARTRES_Neuilly-sur-Seine • R. DE VILLIERS_Neuilly-sur-Seine • R. DU CHATEAU_Neuilly-sur-Seine • R. GARNIER_Neuilly-sur-Seine
Puteaux	<ul style="list-style-type: none"> • R. JEAN JAURES_Puteaux
Rueil-Malmaison	<ul style="list-style-type: none"> • AV. ALBERT 1ER_Rueil-Malmaison • AV. DE FOUILLEUSE_Rueil-Malmaison • AV. VICTOR HUGO_Rueil-Malmaison (D 39) • R. AUGUSTE PERRET_Rueil-Malmaison • R. DANTON (FORT/ GUYNEMER)_Rueil-Malmaison • R. DU LT COLONEL DE MONTBRISON_Rueil-Malmaison • R. EUGENE SUE_Rueil-Malmaison • R. GALLIENI (COTE R. DES GERANIUMS)_Rueil-Malmaison • R. HABY SOMMER_Rueil-Malmaison
Sèvres	<ul style="list-style-type: none"> • R. P. MIDRIN-RUE DU 8 MAI_Sèvres
Saint-Cloud	<ul style="list-style-type: none"> • AV. DE FOUILLEUSE_Saint-Cloud • AV. F. CHAVETON_Saint-Cloud

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département de Seine-Saint-Denis (93) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris

Bobigny		<ul style="list-style-type: none"> R ANATOLE FRANCE_Bobigny
Drancy		<ul style="list-style-type: none"> AV DE LA DIVISION LECLERC_Drancy R ANATOLE FRANCE_Drancy
Gournay-sur-M.		<ul style="list-style-type: none"> PL DES PYRAMIDES_Gournay-sur-Marne
Le Blanc Mesnil		<ul style="list-style-type: none"> AV HENRI BARBUSSE_Drancy (D 115)
Le Raincy		<ul style="list-style-type: none"> PL DU GENERAL DE GAULLE_Le Raincy RPT THIERS_Le Raincy
Les Lilas		<ul style="list-style-type: none"> BD DE LA LIBERTE_Les Lilas BD GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE_Les Lilas
Montfermeil		<ul style="list-style-type: none"> PL JEAN MERMOZ_Montfermeil R DU GENERAL LECLERC_Montfermeil
Montreuil		<ul style="list-style-type: none"> AV DU PRESIDENT WILSON_Montreuil R DE ROSNY_Montreuil R DU CAPITAINE DREYFUS_Montreuil R FRANKLIN
Noisy-le-G.		<ul style="list-style-type: none"> AV AUGUSTE RODIN_Noisy-le-Grand AV GABRIEL PERI_Noisy-le-Grand PL DU 8 MAI 1945_Noisy-le-Grand R DE L'UNIVERSITE_Noisy-le-Grand R DES HAUTS CHATEAUX_Noisy-le-Grand R DU MARECHAL JUIN_Noisy-le-Grand R DU MARNOIS_Noisy-le-Grand R PIERRE BROSSOLETTE_Noisy-le-Grand RTE DE GOURNAY_Noisy-le-Grand
Pierrefitte-sur-S.	Plaine Commune	<ul style="list-style-type: none"> R PARMENTIER_Pierrefitte-sur-Seine
Romainville		<ul style="list-style-type: none"> AV DE VERDUN_Romainville BD GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE_Romainville R DE LA REPUBLIQUE_Romainville
Rosny-sous-B.		<ul style="list-style-type: none"> R DU 4EME ZOUAVE_Rosny-sous-Bois
Saint-Denis	Plaine Commune	<ul style="list-style-type: none"> BD CARNOT_Saint-Denis BD DE LA COMMUNE DE PARIS_Saint-Denis BD FELIX FAURE_Saint-Denis BD JULES GUESDE_Saint-Denis BD MARCEL SEMBAT_Saint-Denis R DE STRASBOURG_Saint-Denis
Saint-Ouen-sur-S.		<ul style="list-style-type: none"> R MOREL_Saint-Ouen
Stains	Plaine Commune	<ul style="list-style-type: none"> R PARMENTIER_Stains
Tremblay-en-F.		<ul style="list-style-type: none"> AV DU GENERAL DE GAULLE_Tremblay-en-France
Vaujours		<ul style="list-style-type: none"> AV DU GENERAL DE GAULLE

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département du Val-d'Oise (95) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris

Argenteuil		<ul style="list-style-type: none"> Boulevard Héloïse
-------------------	--	---

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département du Val de Marne (94) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris

Alfortville	Grand Paris Sud Est Avenir	Avenue du Général Malleret Joinville, Alfortville Chemin Latéral, Alfortville Chemin de la Déportation, Alfortville Place Jean Jaurès, Alfortville Place de la Gare, Alfortville Rue Joffrin, Alfortville Rue Vaillant Couturier, Alfortville Rue Victor Hugo, Alfortville Rue de Seine, Alfortville Rue du Président Kennedy, Alfortville
Arcueil	Grand-Orly Seine Bièvre	Avenue du Docteur Durand, Arcueil Rue Berthollet, Arcueil
Bonneuil-sur-Marne		Rue Pasteur
Champigny-sur-Marne		AV DU 11 NOVEMBRE 1918, Champigny-sur-Marne
Chevilly-Larue	Grand-Orly Seine Bièvre	Avenue de la Cité, Chevilly_Larue Rue Henri Crette, Chevilly_Larue
Créteil	Grand Paris Sud Est Avenir	Avenue François Mitterrand, Créteil Avenue Georges Duhamel, Créteil Avenue Jean Baptiste Champeval, Créteil Avenue Laferriere, Créteil Avenue de la France Libre, Créteil Avenue des Petites Haies, Créteil Avenue du Docteur Paul Casalis, Créteil Avenue du Général Pierre Billotte, Créteil Avenue du chemin de Mesly, Créteil Boulevard Jean-Baptiste Oudry, Créteil PL Pierre Mendes France, Créteil Place Résistance et Déportation, Créteil Place des Alizés, Créteil Route de la Pompadour, Créteil Rue Cheret, Créteil Rue Dominique Duvauchelle, Créteil Rue Falkirk, Créteil Rue Gabriel Péri, Créteil Rue Henri Matisse, Créteil Rue Juliette Savar, Créteil

		Rue Maurice Demenitroux, Créteil Rue Pasteur Vallery radot, Créteil Rue Paul François Avet, Créteil Rue Saint-Simon, Créteil Rue de Brie, Créteil Rue de Cotonou, Créteil Rue de Mesly, Créteil Rue de Normandie, Créteil Rue de Saussure, Créteil Rue de la prairie, Créteil Rue des Corbières, Créteil Rue des Ecoles, Créteil Rue des Sarrazins, Créteil Rue du Barrage, Créteil Rue du Moulin, Créteil
Fontenay-sous-Bois		Avenue Charles Garcia, Fontenay-sous-Bois Avenue des Olympiades, Fontenay-sous-Bois Avenue du Val de Fontenay, Fontenay-sous-Bois Rue Gabriel Peri, Fontenay-sous-Bois
Fresnes	Grand-Orly Seine Bièvre	Avenue du Parc des Sports, Fresnes Rue Auguste Daix, Fresnes
Ivry-sur-Seine	Grand-Orly Seine Bièvre	Boulevard de Brandebourg, Ivry-sur-Seine Place de l'insurrection d'Aout 1944, Ivry-sur-Seine Rue Denis Papin, Ivry-sur-Seine Rue Ernest Renan, Ivry-sur-Seine Rue Hoche, Ivry-sur-Seine Rue Saint Just, Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont		Avenue du Président Wilson, Joinville
Le-Kremlin-Bicêtre	Grand-Orly Seine Bièvre	Rue Anatole France, Le_Kremlin_Bicêtre Rue du général Leclerc, Le_Kremlin_Bicêtre
Maisons-Alfort		Rue Carnot, Maisons_Alfort Rue Georges Mederic, Maisons_Alfort Rue Marc Sangnier, Maisons_Alfort Rue Saint-Simon, Maisons_Alfort Rue de Mesly, Maisons_Alfort
Saint-Maur-des-Fossés		Boulevard du Général Ferrie, Saint_Maur-des_Fossés Quai du Port de Créteil, Saint_Maur-des_Fossés

Saint-Maurice		Avenue de Gravelle,Saint_Maurice Avenue de Verdun,Saint_Maurice Route de l'Asile National,Saint_Maurice
Thiais	Grand-Orly Seine Bièvre	Rue Gustave Leveillé, Thiais Rue Victor Basch,Thiais Rue d'Estienne d'Orves,Thiais Rue de la Résistance,Thiais
Valenton	Grand-Orly Seine Bièvre	Rue Dominique Duvauchelle,Valenton
Villejuif		Rue de Verdun,Villejuif
Villiers-sur-Marne		Avenue Auguste Rodin
Vitry-sur-Seine	Grand-Orly Seine Bièvre	Avenue Lemerle Vetter,Vitry-sur-Seine Avenue Lucien Français,Vitry-sur-Seine Avenue du Colonel Fabien,Vitry-sur-Seine Rue Edouard Tremblay,Vitry-sur-Seine Rue Gabriel Peri,Vitry-sur-Seine

Liste des voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département de l'Essonne (91) dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris

Athis-Mons	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue du Bourbonnais • Avenue François Mitterand • Avenue Jean-Pierre Benard • Quai de l'Industrie • Quai de l'Orge • Rue de la Montagne de Mons • Rue des Pistes • Rue du Musée • Rue Paul Demange
Juvisy-sur-Orge	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue d'Estienne d'Orves • Avenue de la République • Grande Rue • Quai de l'Industrie • Quai Gambetta • Quai Jean-Pierre Timbaud • Rue Pasteur • Rue Piver • Rue Victor Hugo
Paray-Vieille-Poste	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue de l'Aéroport • Avenue de la Gare • Avenue de Paris • Avenue du Général De Gaulle • Avenue Ouest • Place Henri Barbusse • Place Maxime Vedy • Rue de Barcelone • Rue Paul Demange
Viry-Châtillon	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Pasteur

Actions réalisées ou programmées par les communes sur les voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département des Hauts-de-Seine (92) dans le périmètre de la MGP

Commune	Nom voie	Fait partie d'un secteur à enjeu / n°	Identifiée comme infrastructure fortement impactante dans un secteur à enjeu	Bâtiments en dépassement potentiel des valeurs limites	Action réalisée	Action programmée → Type	Action programmée → Calendrier prévisionnel	Action programmée → Coût estimé (si connu)	Action à l'étude / souhaitée
Antony	AV. SULLY PRUD'HOMME (D67)								
	R. AUGUSTE MOUNIE			x					
	R. MAURICE LABROUSSE			x					
Asnières-sur-Seine	R. EMILE ZOLA								
	R. GALLIENI-RUE BOKANOWSKI	3	x	x					
Bois-Colombes	R. HENRI LITOLFF	3		x					demande déclassement
Boulogne-Billancourt	AV. VICTOR HUGO_	C		x					
	BD ANATOLE FRANCE			x					
	BD D'AUTEUIL	C	x	x					
	QUAI DU POINT DU JOUR			x					
	R. DE SEVRES	C		x					
	R. DE SILLY	C							
	R. GALLIENI	C	x	x					
	R. YVES KERMEN	C							
Chatillon	AV. DE LA REPUBLIQUE								
Clamart	AV. DE VILLACOUBLAY								
	R. DE LA PORTE DE TRIVAUX			x					
Colombes	R. DES RENOUILLERS-AV DE L'EUROPE								
	R. DU PT SALVADOR ALLENDE								
	R. HENRI LITOLFF	3		x					
Courbevoie	BD ARISTIDE BRIAND	3		x					
	BD DE LA PAIX	3	x	x					
Garches	R. DE SURESNES								demande déclassement
Issy-les-Moulineaux	R. DU DOCTEUR LOMBARD			x					
	R. VAUDETARD	6		x					
Levallois-Perret	R. DE VILLIERS	3		x					
	R. DU PT WILSON	3	x	x					demande déclassement
	RUE D'ALSACE	3							demande déclassement
Malakoff	RUE AVAULEE	6	x	x					
	R. P. VAILLANT COUTURIER	6		x					
Meudon	AV ROBERT SCHUMANN-ROUTE DU TRONCHET								
	AV. DE VILLACOUBLAY			x					
	AV. DU GAL DE GAULLE								
	AVENUE LOUVOIS			x					
Nanterre	AV. SADI CARNOT			x					
	R. DE GARCHES			x					
	R. PABLO NERUDA								
Neuilly-sur-Seine	AV. A. PERETTI	B	x	x					
	AV. DU ROULE	B	x	x					
	AV. MADRID			x					

	BD DU CHATEAU								
	BD DU COMMANDANT CHARCOT			x					
	BD MAURICE BARRES								
	BD R. WALLACE			x					
	BD VICTOR HUGO	B							
	R. DE CHARTRES	B	x	x					
	R. DE VILLIERS	B		x					
	R. DU CHATEAU			x					
	R. GARNIER								
Puteaux	R. JEAN JAURES			x	Réaménagement du stationnement	Remise en état des trottoirs, aménagement du cheminement piétons et création d'une zone de plantation	2022		Travaux de rénovation en attente car nombreux projets immobiliers en cours
Rueil-Malmaison	AV. ALBERT 1ER			x	Élargissement de la voie pour fluidification du trafic				Aménagement de plateaux surélevés et passage à 30 km/h
	AV. DE FOUILLEUSE			x	Réaménagement de l'avenue (2010)				
	AV. VICTOR HUGO (D 39)			x	Création de bandes cyclables (2017)				
	R. AUGUSTE PERRET			x					
	R. DANTON (FORT/ GUYNEMER)			x	Radars préventifs (2012)				
	R. DE LA LIBERATION								demande déclassement
	R. DE MAUREPAS			x					demande déclassement
	R. DU LT COLONEL DE MONTBRISON			x	Réaménagement et mise en place d'un radar pédagogique				
	R. EUGENE SUE			x					Aménagement de bandes cyclables
	R. GALLIENI (COTE R. DES GERANIUMS)				"Réaménagement avec mise en place de piste cyclable, plateaux surélevés et coussins berlinois Entretien des revêtements (2011)"	"Aménagement d'un plateau surélevé (été 2019) Réaménagement complet au profit des mobilités douces "	Echéance 2030 (futur écoquartier de l'Arsenal)		
	R. HABY SOMMER			x					
Sèvres	R. P. MIDRIN-RUE DU 8 MAI								
Saint-Cloud	AV. DE FOUILLEUSE			x					
	AV. F. CHAVETON								

Actions réalisées ou programmées par les communes sur les voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département de Seine-Saint-Denis (93) dans le périmètre de la MGP

Commune	Nom voie	Fait partie d'un secteur à enjeu / n°	Identifiée comme infrastructure fortement impactante dans un secteur à enjeu	Bâtiments en dépassement potentiel des valeurs limites	Action réalisée	Action programmée → Type	Action programmée → Calendrier prévisionnel	Action programmée → Coût estimé (si connu)	Action à l'étude / souhaitée
Aubervilliers	R SAINT-DENIS (D 27)		à rajouter (4)	x					
Bobigny	R ANATOLE FRANCE	5							
Drancy	AV DE LA DIVISION LECLERC			x					
	R ANATOLE FRANCE			x					
	AV HENRI BARBUSSE (D 115)			x					
Gournay-sur-Marne	PL DES PYRAMIDES								
Le Raincy	PL DU GENERAL DE GAULLE	5		x					
	RPT THIERS			x					
Les Lilas	BD DE LA LIBERTE			x					
	BD GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE			x					
Montfermeil	PL JEAN MERMOZ								
	R DU GENERAL LECLERC			x					
Montreuil	AV DU PRESIDENT WILSON			x					1 seule VC susceptible >3M veh/an : rue Franklin
	R DE ROSNY			x					
	R DU CAPITAINE DREYFUS								
Noisy-le-Grand	AV AUGUSTE RODIN								
	AV GABRIEL PERI								
	PL DU 8 MAI 1945								
	R DE L'UNIVERSITE			x					
	R DES HAUTS CHATEAUX								
	R DU MARECHAL JUIN								
	R DU MARNOIS			x					
	R PIERRE BROSSOLETTE								
	RTE DE GOURNAY			x					
Pierrefitte-sur-Seine	AV LENINE (ex RN 1)	1	x	x	TRAM T8 (voie apaisée à 50 Km / 2X2 voies + pistes cyclables)				
	PL DU GENERAL LECLERC	1		x		Aménagement pôle Gare Pierrefitte Stains (étude en cours)	2020-2022		signalée comme <3M veh/an
	R PARMENTIER	1	x	x	Requalification et apaisement de la voirie (plateaux surélevés)				
Romainville	AV DE VERDUN								
	BD GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE								
	R DE LA REPUBLIQUE	x		x					
Rosny-sous-Bois	R DU 4EME ZOUAVE	5							
Saint-Denis	BD CARNOT	1	x	x					
	BD DE LA COMMUNE DE PARIS	1							
	BD FELIX FAURE	1	x	x	TRAM T8 (voie apaisée à 50 Km / 2X2 voies + pistes cyclables)				
	BD JULES GUESDE	1		x	TRAM T8 (voie apaisée à 50 Km / 2X1 voies + voie bus sur une section)				
	BD MARCEL SEMBAT	1	x	x	TRAM T8 (voie apaisée à 50 Km / 2X1 voies)				
	CHE D'AUBERVILLIERS (D 27)								
	R AMBROISE CROIZAT	1		x					
	R DANIELLE CASANOVA			x					
	R DE STRASBOURG	1		x					
	R GABRIEL PERI	1		x	TRAM T5 section Nord (2X1 voies)				signalée comme <3M veh/an

	R HENRI BARBUSSE (D 28)	1		x					signalée comme <3M veh/an
	R PAUL ELUARD (D24)	1							
Saint-Ouen	QUAI DE SEINE (D1)		à rajouter			Requalification en voirie urbaine (accompagnement JOP)	2021 - 2023		
	R DOCTEUR BAUER			x					
	R MOREL								signalée comme <3M veh/an
Stains	R PARMENTIER	1	x	x	Requalification et apaisement de la voirie (plateaux surélevés)				
	R SALVADOR ALLENDE	1							signalée comme <3M veh/an
Tremblay-en-France	AV DU GENERAL DE GAULLE								
Vaujours	AV DU GENERAL DE GAULLE			x					

Actions réalisées ou programmées par les communes sur les voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département du Val de Marne (94) dans le périmètre de la MGP

Commune	Nom voie	Fait partie d'un secteur à enjeu / n°	Identifiée comme infrastructure fortement impactante dans un secteur à enjeu	Bâtiments en dépassement potentiel des valeurs limites	Action réalisée	Action programmée → Type	Action programmée → Calendrier prévisionnel	Action programmée → Coût estimé (si connu)	Action à l'étude / souhaitée
Alfortville	Avenue du Général Malleret			x					
	Chemin Latéral	7		x					
	Chemin de la Déportation			x					
	Place Jean Jaurès			x					
	Place de la Gare			x					
	Rue Joffrin			x					
	Rue Vaillant Couturier	7	x	x					
	Rue Victor Hugo			x					
	Rue de Seine	7	x	x					
	Rue du Président Kennedy			x					
Arcueil	Avenue du Docteur Durand			x					
	Rue Berthollet			x					
Bonneuil-sur-Marne	Rue Pasteur								
Champigny-sur-Marne	AV DU 11 NOVEMBRE 1918			x					
Charenton	Avenue de Gravelle	7		x					demande reclassement
Chevilly-Larue	AV DU GENERAL DE GAULLE (D160)			x					
	Avenue de la Cité								
	Rue Henri Crette								
Créteil	Avenue François Mitterrand			x					
	Avenue Georges Duhamel			x					
	Avenue Jean Baptiste Champeval			x					
	Avenue Laferrière			x					
	Avenue de la France Libre			x					
	Avenue des Petites Haies								
	Avenue du Docteur Paul Casalis			x					
	Avenue du Général Pierre Billotte			x					
	Avenue du chemin de Mesly			x					
	Boulevard Jean-Baptiste Oudry			x					
	PL Pierre Mendès France								
	Place Résistance et Déportation								
	Place des Alizés			x					
	Route de la Pompadour								
	Rue Cheret			x					
	Rue Dominique Duvauchelle								
	Rue Falkirk			x					
	Rue Gabriel Péri			x					
	Rue Henri Matisse								
	Rue Juliette Savar			x					
	Rue Maurice Demenitroux			x					
	Rue Pasteur Vallery radot			x					
	Rue Paul François Avet			x					
	Rue Saint-Simon			x					
	Rue de Brie			x					
	Rue de Cotonou			x					
	Rue de Mesly			x					
Rue de Normandie									
Rue de Saussure			x						
Rue de la prairie									
Rue des Corbières			x						
Rue des Ecoles			x						

	Rue des Sarrazins			x					
	Rue du Barrage								
	Rue du Moulin			x					
Fontenay-sous-Bois	Avenue Charles Garcia								
	Avenue des Olympiades								
	Avenue du Val de Fontenay								
	Rue Gabriel Peri								
Fresnes	Avenue du Parc des Sports								
	Rue Auguste Daix			x					
Ivry-sur-Seine	Boulevard de Brandebourg	7	x	x					
	Place de l'insurrection d'Aout 1944	7	x	x					
	Rue Denis Papin	7		x					
	Rue Ernest Renan	7		x					
	Rue Hoche	D		x					
	Rue Saint Just	7	x	x					
Joinville	Avenue du Président Wilson								
Le Kremlin Bicêtre	AV DE FONTAINEBLEAU, (RD7)	D	x	x					
	Rue Anatole France	D				Réfection du tapis de chaussée	2019	450 k€	
	Rue du général Leclerc		x						
Maisons Alfort	Rue Carnot			x					
	Rue Georges Mederic			x					
	Rue Marc Sangnier			x					
	Rue Saint-Simon								
	Rue de Mesly								
Saint Maur des Fossés	Boulevard du Général Ferrie								
	Quai du Port de Créteil								
Saint Maurice	Avenue de Gravelle,	7	x	x					
	Avenue de Verdun	7		x					
	Route de l'Asile National	7							
Thiais	Rue Gustave Leveillé			x					
	Rue Victor Basch			x					
	Rue d'Estienne d'Orves			x					
	Rue de la Résistance			x					
Valenton	Rue Dominique Duvauchelle								
Villejuif	Rue Edouard Vaillant								demande reclassement
	Rue Griffuelhes			x					demande reclassement
	Rue Jules Joffrin			x					demande reclassement
	Rue de Verdun			x					
Villiers-sur-Marne	Avenue Auguste Rodin					Comptages routiers et mesures de bruit	N.C.	N.C.	
Vitry-sur-Seine	Avenue Lemerle Vetter								
	Avenue Lucien Français								
	Avenue du Colonel Fabien								
	Rue Edouard Tremblay			x					
	Rue Gabriel Peri			x					

Actions réalisées ou programmées par les communes sur les voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département de l'Essonne (91) dans le périmètre de la MGP

Commune	Nom voie	Fait partie d'un secteur à enjeu / n°	Identifiée comme infrastructure fortement impactante dans un secteur à enjeu	Bâtiments en dépassement potentiel des valeurs limites	Action réalisée	Action programmée → Type	Action programmée → Calendrier prévisionnel	Action programmée → Coût estimé (si connu)	Action à l'étude / souhaitée
Athis-Mons	Avenue du Bourbonnais								
	Avenue François Mitterrand								
	Avenue Jean-Pierre Benard								
	Quai de l'Industrie								
	Quai de l'Orge								
	Rue de la Montagne de Mons								
	Rue des Pistes								
	Rue du Musée								
Juvisy-sur-Orge	Rue Paul Demange								
	Avenue d'Estienne d'Orves								
	Avenue de la République								
	Grande Rue								
	Quai de l'Industrie								
	Quai Gambetta								
	Quai Jean-Pierre Timbaud								
	Rue Pasteur								
Paray-Vieille-Poste	Rue Piver								
	Rue Victor Hugo								
	Avenue de l'Aéroport								
	Avenue de la Gare								
	Avenue de Paris								
	Avenue du Général De Gaulle								
	Avenue Ouest								
	Place Henri Barbusse								
Viry-Châtillon	Place Maxime Vedy								
	Rue de Barcelone								
	Rue Paul Demange								

Actions réalisées ou programmées par les communes sur les voies en gestion communale estimées à plus de 3 M de veh/an dans le département du Val-d'Oise (95) dans le périmètre de la MGP

Commune	Nom voie	Fait partie d'un secteur à enjeu / n°	Identifiée comme infrastructure fortement impactante dans un secteur à enjeu	Bâtiments en dépassement potentiel des valeurs limites	Action réalisée	Action programmée → Type	Action programmée → Calendrier prévisionnel	Action programmée → Coût estimé (si connu)	Action à l'étude / souhaitée
Argenteuil	Boulevard Héloïse		x			Reconfiguration des voies et réfection de voirie ; réduction de la vitesse	2020-2022		

ANNEXE 8 - ACTIONS RÉALISÉES ET PROGRAMMÉES PAR LES COMMUNES ET LES EPCI

Incorporés :

- Ablon-sur-Seine : contribution
- Boissy-St-Léger : contribution
- Bry-sur-Marne : contribution
- Châtenay-Malabry : contribution
- Clichy : contribution
- Courbevoie : contribution
- Grand Paris Sud Est Avenir : contribution
- Le Kremlin-Bicêtre : contribution
- Les Lilas : contribution
- Levallois-Perret : projet de PPBE de la commune
- Maisons-Alfort : PPBE de la commune
- Noisy-le-Grand : contribution
- Puteaux : contribution
- Rueil-Malmaison : contribution
- Saint-Mandé : projet de PPBE de la commune
- Santeny : contribution
- Sceaux : contribution
- Stains : contribution
- Vaucresson : contribution
- Villeneuve-la-Garenne : projet de PPBE de la commune
- Villiers-sur-Marne : contribution
- Viry-Châtillon : contribution

Actions de MAITRISE DU TRAFIC

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Requalification de voirie	• Argenteuil : reconfiguration et réfection des voies (Bd Héloïse)		2020-2022
	• Le Kremlin-B. : rue de Verdun, Av E. Thomas (aménagement de sécurité)		2019, 2024
	• La Queue en Brie : réaménagement de voirie rue G. Pompidou (CAHVM)		2013
	• Ormesson-sur-Marne : réaménagement de voirie Av du général de Gaulle		
Restriction d'accès par mise à sens unique	• Villiers-sur-Marne : contournement de l'hypercentre		R
Restriction d'accès à certains types de véhicules (2R motorisés, poids lourds)	• Argenteuil : interdiction aux PL sur le Bd de la Résistance		2017
	• Levallois-P. : interdiction aux PL de plus de 5,5 tonnes		R
	• Puteaux : interdiction aux PL de plus de 3,5 tonnes sauf voies départementales		R
	• Rueil-M. : piétonisation du centre-ville le		

	samedi	R
Développement des transports en communs (navettes mini-bus électriques, sites propres...)	<ul style="list-style-type: none"> • Courbevoie : passage en électrique de la navette municipale "Curviabus" • Levallois-P. : création des "Abeilles" (transport en commun gratuit) • Puteaux : mise en place du « Buséolien » (deux lignes de bus électriques gratuites) • Villiers-sur-Marne : mise en place de la « navette de Villiers » 	R R R
Renouvellement flotte véhicules services municipaux en hybrides/électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Bry-sur-Marne : souffleuse électrique et véhicule 3 roues électriques • Courbevoie : acquisition de 4 véhicules électriques et 3 VAE • Levallois-P. • Les Lilas • Maisons-Alfort : achat de 20 vélos pour les services municipaux • Puteaux : véhicules, vélos et matériels municipaux électriques et camions-bennes GNV 	R En cours 2010
Aide financière à l'acquisition de véhicules électriques (vélos et scooters)	<ul style="list-style-type: none"> • Courbevoie : subvention pour l'achat de VAE • Puteaux 	R
Favoriser les mobilités douces : usage du vélo	<ul style="list-style-type: none"> • Bry-sur-Marne : création de pistes cyclables et de parking vélos • Clichy : ouvertures de stations Vélib' par le nouveau délégataire sur la commune • Courbevoie : adhésion à Vélib' : 7 stations • Levallois-P. : création de pistes cyclables rue V. Hugo et contre-allées du quai C. Pasqua • Maisons-Alfort : création de pistes cyclables rue J.Jaurès et Av du Général Leclerc • Neuilly-sur-S. : création de pistes cyclables sur l'Av du général de Gaulle • Puteaux : projets d'itinéraires cyclables en lien avec le PLD de Paris La défense ; stations Vélib avec 30% de vélos électriques ; 45 sites de stationnement vélos (342 places) • Rueil-M. : aménagements cyclables • Sceaux : mise en place de stationnements vélos • Villiers-sur-Marne : développement des itinéraires cyclables • Villiers-sur-Marne : mis en place de stations Véligo 	R R (août 2016) 2013-2014 R et à poursuivre R
Favoriser les mobilités douces : marche à pied	<ul style="list-style-type: none"> • Bry-sur-Marne : création de percées douces • Courbevoie : aménagements paysagers et augmentation des espaces piétons autour de la gare de Bécon, place Herold, parvis de l'Abbé Pierre 	R
Favoriser le covoiturage et l'autopartage	<ul style="list-style-type: none"> • Levallois-P. : stations Autolib' dans les parkings de la ville • Puteaux : installation d'emplacements réservés au covoiturage 	R

Actions sur les VITESSES DE CIRCULATION

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Réduction réglementaire de la vitesse (axes limités à 50, 30 km/h...)	• Clichy : limitation à 30 km/h sur toutes les voies (hors départementales)		R
	• Maisons-Alfort : limitation à 30 km/h rue V. Hugo		2010
	• Maisons-Alfort : limitation à 30 km/h aux abords des établissements scolaires, en collaboration avec le CD94		2015
	• Mandres-les-roses : centre-ville à 30 km/h		2011
	• Villecresnes : 30 km/h		
Classement en zones 30	• Bry-sur-Marne		R
	• Courbevoie : voies de desserte		R
	• Les Lilas		R
	• Levallois-P. : 2,2 km de voirie		R
	• Noisy-le-Grand		
	• Puteaux : totalité de la ville en zone 30 ou zones de rencontre limitées à 20 km/h		R
	• Rueil-M. : 60% des voiries communales en zone 30		R + en cours
	• St-Mandé		
	• Villecresnes		
	• Villeneuve la G. : zones 30		
• Villiers-sur-Marne : 5 voies			
Mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre	• Bry-sur-Marne : zones de rencontre		R
	• Clichy : aires piétonnes place du marché, rue de Neuilly, rue Dagobert		R
	• Levallois-P.		R
	• Neuilly-sur-Seine : réaménagement des contre-allées de la RN 13 en zones de rencontre		
	• Périgny-sur-Yerres : zones de rencontre (centre ancien)		
	• Rueil-M. : 13% des voiries communales en aires piétonnes		
	• Sceaux		
• Villiers-sur-Marne			
Transformation de carrefours à feux ou d'intersections à route prioritaire en carrefours giratoires	• Puteaux : transformation du carrefour Av J. Moulin-rue A. France		R
	• Villecresnes : création de ronds-points		R
Aménagements ponctuels de voirie (décrochements verticaux de chaussée de type ralentisseurs, coussins, plateaux surélevés... décrochements horizontaux comme rétrécissements de chaussée, chicanes...)	• Les Lilas		R
	• Mandres-les-roses : plateaux surélevés		R
	• Marolles-en-Brie : plateau surélevé Av des Bruyères	25 k€	2012
	• Rueil-M. : plusieurs plateaux surélevés et coussins berlinois		R (2018)
	• Santeny : plateaux piétonniers	40 k€/plateau	
	• Vaucresson : adoucissement d'un passage surélevé (rue de Cazes)		
	• Villecresnes : plateaux surélevés et coussins berlinois		2009-2011
	• Villeneuve-la-G. : chicanes (Bd Gallieni et C. de Gaulle)		
• Villiers-sur-Marne : 3 voies communales			
Installation de radars pédagogiques	• Périgny-sur-Yerres : radars pédagogiques mobiles		

Mise en œuvre d'« ondes
vertes » modérantes

-

Autres actions de fluidification
du trafic

- **Puteaux** : optimisation des temps de cycle des feux tricolores (Ex angle rue A. France, Brazza, République) ; feux récompense
- **St-Mandé**

2019-2014

Actions sur les REVETEMENTS DE CHAUSSEE

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Actions de maintenance régulière des voiries (réfection de tapis, lutte contre l'orniérage...)	• Argenteuil : Bd de la Résistance		2018
	• Bry-sur-Marne	85 k€/an	Annuel
	• Chennevières-sur-Marne		Régulier
	• La Queue en Brie (vieux village)		2019
	• Le Plessis-Trévisé		Régulier
	• Les Lilas		Prévu
	• Levallois-P.	210 k€	2011
	• Maisons-Alfort : réfection du tapis de chaussée Av Gambetta, Av Clémenceau		2012-2014
	• Mandres les Roses		
	• Marolles-en-Brie : reprise en régie	50 k€/an	
	• Noisy-le-Grand		annuel
	• Puteaux		
	• St-Mandé		
• Santeny : campagne de reprise des nids de poule			
• Villecresnes			
• Villiers-sur-Marne			
Mise en place de revêtements acoustiques	• Bry-sur-Marne : Av de Rigny + quais	74 k€	2012
	• Bry-sur-Marne : Grande rue C. de Gaulle		2016
	• Levallois-P. : mise en place de BBTM Rugosoft sur plusieurs axes communaux et départementaux	17,24 € HT le m ²	à poursuivre 2013-2019
	• Maisons-Alfort : enrobés acoustiques, semi-acoustiques ou similaire Av Gambetta, rue de la Lune, Av G. Clémenceau, rue Chabert		2011
	• Ormesson-sur-Marne rue d'Ambolie		
	• Périgny-sur-Yerres : rue de Varennes-Jarcy	Total 2,2 M€ dont 1,75 M€ par la commune	2010
	• Puteaux		
Changement de pavés pour des revêtements bitumineux	• St-Mandé : Av du Général de Gaulle		2012
	• Marolles en Brie : carrefour avenue des Bruyères		R
	• Puteaux : rue Bourgeoise		
Autres	• Maisons-Alfort : actions préventives et curatives sur les plaques d'égout		R
	• Rueil-M. : adoucissement des pavés sur les voies communales		

Actions de LIMITATION DE LA PROPAGATION DU BRUIT

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Ecrans anti-bruit (notamment de faible hauteur)	• Viry-Châtillon : tram T12		R

Talus de terre et merlons

- **Bry-sur-Marne** : A4, Epamarne + plaine de jeux

R

Couvertures ou semi-couvertures

Opérations de TRAITEMENT ACOUSTIQUE DES FACADES

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Isolation de façades, changement des huisseries	<ul style="list-style-type: none"> • Levallois-P. : identification et accompagnement des copropriétés 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons-Alfort : appui technique et financier pour la rénovation de logements anciens (OPAH, OPHLM) 	Environ 2,3 M€	Jusqu'en 2009
	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons-Alfort : appui technique et financier (remplacement de menuiseries extérieures) 	125 k€	2013-2016
	<ul style="list-style-type: none"> • Marolles-en-Brie : changement des huisseries dans 4 écoles 	607 k€	2011-2012
	<ul style="list-style-type: none"> • Puteaux : bruit ferroviaire : réalisation de mesures et information des riverains 		
Rénovation du patrimoine communal (crèches, écoles, bâtiments municipaux ou communautaires, maisons de retraite, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Bry-sur-Marne : bâtiments communaux • Marolles-en-Brie : isolation de toiture dans des écoles 	260 k€	Continu 2012
Mise à la norme RT 2012 de bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bry-sur-Marne 		

Actions en faveur des ZONES CALMES

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Aménagement de parcs urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Courbevoie : extension du parc de Bécon et reconquête des espaces verts sur l'ensemble du territoire communal 		R
	<ul style="list-style-type: none"> • Villiers-sur-Marne : Parc Friedberg 		R
Ouverture au public d'espaces dédiés	<ul style="list-style-type: none"> • Stains : réhabilitation et ouverture des jardins familiaux • Villiers-sur-Marne : Parc Michot 		R
Actions de préservation de zones identifiées	<ul style="list-style-type: none"> • C.A. Haut Val de Marne : amélioration de la qualité sonore des parcs • C.A. Haut Val de Marne : inscription dans les documents d'urbanisme de la préservation des zones à valoriser • C.A. Haut Val de Marne : favoriser l'accès par l'inscription de 4 itinéraires de découverte au plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. • Levallois-Perret : dans le PLU • Les Lilas • Maisons-Alfort : limitation de l'impact acoustique dans les zones calmes et les zones à valoriser 		

Autres actions

Action	Collectivité / source	Coût estimé (si possible)	Date de réalisation prévue (R si réalisée)
Prise en compte du bruit dans les documents d'orientation	• C.A. Haut Val de Marne : Plan local de l'habitat et diagnostic du Plan Local de déplacement		2009, 2012
	• Courbevoie : prise en compte du bruit dans RADD 2017, PADD, charte de l'environnement.		R
	• Courbevoie : généralisation de la prise en compte de l'acoustique lors d'opérations futures, à l'image du Village Delage		R
	• Maisons-Alfort : critère environnemental dans les marchés publics		2017
	• Puteaux : cahier des charges et guide pour la prise en compte du bruit lors de la construction et la rénovation de bâtiments		
Actions de contrôle	• Bry-sur-Marne : PLU		
	• Courbevoie : mesures sonométriques réalisées par le SCHS au sein de diverses activités commerciales, professionnelles... • Mandres-les-roses, Villecresnes : actions de limitation des motos, quads et mini-motos		Depuis 2009
Campagnes et évènements de sensibilisation (sorties établissements scolaires, grand public –affiches...)	• C.A. Haut Val de Marne : relais des actions de la semaine du Son		Continue
	• Courbevoie : journée de la mobilité		Depuis 2017
	• Villecresnes : sensibilisation des AVP		Depuis 2009
Répression des conducteurs abusant des avertisseurs sonores	• Puteaux : formation de la police municipale à la réalisation de relevés du bruit de spots d'échappement		R
Campagne de sensibilisation sur l'usage modéré des avertisseurs sonores			
Arrêtés municipaux sur les nuisances sonores	• Courbevoie : A.M. du 17/07/2009 + limitation des activités bruyantes en soirée		R
	• Puteaux : arrêté limitant les plages horaires pour les travaux bruyants		
	• Santeny		
	• Sceaux		
Actions de promotion des pratiques d'éco-conduites (notamment pour les agents des services communaux)	• C.A. Haut Val de Marne : formation des agents		Continue
	• Courbevoie : participation à la journée de sensibilisation et de formation organisée par POLD		2017
	• Les Lilas • Puteaux : formation à l'éco-conduite des personnels municipaux		
Soutien aux associations et collectifs luttant pour la préservation de l'environnement sonore	• Ablon-sur-Seine : adhésion au collectif DRAPO		R
	• Stains : adhésion à l'Advocnar		R
Autres idées...	• Courbevoie : demande de baisse du niveau sonore des annonces en gare auprès de SNCF Réseau		
	• Marolles-en-Brie : installation d'une station de mesure du bruit des aéronefs permanente par Bruitparif		2011

- **Périgny-sur-Yerres** : relocalisation des agents des services techniques

ANNEXE 9 - SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TERRITOIRES PENDANT LA PHASE DE CONSULTATION

À compléter après la consultation de trois mois des communes et établissements publics territoriaux de la Métropole

ANNEXE 10 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS FORMULÉES PENDANT LA CONSULTATION PUBLIQUE

À compléter après la consultation réglementaire de deux mois du public

